



TCHAD

janvier 2017

TROISIÈME ET QUATRIÈME REVUES AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, AUGMENTATION DE L'ACCÈS, PROROGATION DE L'ACCORD ET RÉÉCHELONNEMENT DES DECAISSEMENTS.

Dans le cadre des troisième et quatrième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, et des demandes de dérogations pour non-respect de critères de réalisation, d'augmentation de l'accès, de prolongation de l'accord, et de rééchelonnement des décaissements, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 11 novembre 2016, à la suite d'entretiens qui ont pris fin le 8 octobre 2016 avec les autorités tchadiennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 28 octobre 2016.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour le Tchad.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités tchadiennes au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités tchadiennes*
Protocole d'accord technique *
*Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18.00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international

Washington, D.C.



Communiqué de presse n° 16/504
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE E
11 novembre 2016

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève les troisième et quatrième revues de l'accord au titre de la FEC en faveur du Tchad, accroît l'accès aux ressources, prolonge l'accord et approuve un décaissement de 61 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui les troisième et quatrième revues des résultats économiques obtenus par le Tchad dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de ces revues permet de décaisser immédiatement 44,41 millions de DTS (environ 61 millions de dollars). Cela porte le total des décaissements au titre de l'accord à 98,34 millions de DTS (environ 135 millions de dollars).

Le Conseil d'administration a aussi approuvé la demande que les autorités ont formulée afin d'obtenir des dérogations pour l'inobservation du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs et des critères de réalisation de fin décembre 2015 et de fin juin 2016 relatifs à la non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs. Il a en outre approuvé les demandes d'une augmentation de l'accès aux ressources du FMI au titre du programme à hauteur de 33,64 millions de DTS, soit 24 % de la quote-part (environ 46,2 millions de dollars) et d'une prolongation de l'accord jusqu'à fin novembre 2017, ainsi qu'un rééchelonnement des décaissements prévus.

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord FEC initial en faveur du Tchad le 1^{er} août 2014 (voir [communiqué de presse n° 14/381](#)) pour un montant de 79,92 millions de DTS (environ 109,7 millions de dollars). En avril 2015, le Conseil d'administration a approuvé un accès supplémentaire de 40 % de la quote-part du Tchad à cette date, ce qui a alors porté le niveau d'accès du Tchad aux ressources du FMI au titre de l'accord FEC à 106,56 millions de DTS (environ 146,3 millions de dollars).

À l'issue des débats du Conseil d'administration sur le Tchad, M. Mitsuhiro Furusawa, Président par intérim et Directeur général adjoint, a prononcé la déclaration suivante :

«Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été dans l'ensemble satisfaisants en dépit de l'aggravation des tensions dues au choc pétrolier et d'une situation sécuritaire tendue dans la région. Les autorités se sont attaquées de manière résolue aux déséquilibres budgétaires qui se sont produits depuis le début de l'année, en adoptant une exécution du budget sur la base des encaissements-décaissements et en appliquant de vastes

réductions de dépenses. Des progrès ont également été accomplis dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles.

«La deuxième loi de finances rectificative 2016 adoptée par l'Assemblée nationale et le projet de loi de finances 2017 déposé à l'Assemblée nationale visent à préserver les ajustements considérables qui ont été opérés. Si les lois de finances reposent sur des hypothèses prudentes en matière de recettes, les autorités sont déterminées à protéger les dépenses sociales et continueront de chercher à obtenir une aide supplémentaire des donateurs afin d'atténuer les contraintes budgétaires. L'augmentation de l'accès aux ressources du FMI dans le cadre de l'accord FEC sera utile à cet égard. À moyen terme, l'enveloppe des dépenses devrait continuer d'être conforme aux recettes et aux financements disponibles.

«Le programme de réformes structurelles reste axé sur l'amélioration de la gestion des finances publiques, notamment en continuant de renforcer la transparence du secteur pétrolier et l'exécution du budget. Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre une stratégie globale d'apurement des arriérés intérieurs et engageront bientôt un audit des arriérés existants à l'appui de cet effort. La stratégie budgétaire à moyen terme est complétée par des mesures visant à accroître les recettes non pétrolières.

«Un nouveau Plan national de développement se trouve à un stade avancé de préparation. Un des objectifs principaux devrait être de définir des mesures qui permettront de diversifier l'économie et d'améliorer le climat des affaires pour le secteur privé. Des réformes structurelles ambitieuses sont nécessaires pour accompagner le travail de développement du Tchad, compte tenu notamment de la volatilité des recettes pétrolières».



TCHAD

28 octobre 2016

TROISIÈME ET QUATRIÈME REVUES AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, AUGMENTATION DE L'ACCÈS, PROROGATION DE L'ACCORD ET RÉÉCHELONNEMENT DES DÉCAISSEMENTS

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte : Les difficultés économiques et financières du Tchad se sont aggravées au second semestre 2015 et en 2016 en raison d'une nouvelle chute des recettes pétrolières et des pressions constantes qui résultent des efforts du pays pour maintenir la paix dans la région. En réaction à ces difficultés, les pouvoirs publics ont procédé à un ajustement budgétaire substantiel pour équilibrer les finances publiques et freiner l'accumulation des impayés. Les conditions de liquidité restent toutefois très tendues et les tensions sociales se sont récemment accentuées du fait des coupes claires opérées dans les dépenses courantes. La croissance s'est effondrée.

Programme : Le 14 décembre 2015, le Conseil d'administration a achevé la seconde revue au titre de l'accord de facilité élargie de crédit (FEC) approuvé le 1^{er} août 2014, qui prévoyait initialement une limite d'accès de 57 pour cent de la quote-part (soit 79,92 millions de DTS). Lors de la première revue, le 27 avril 2015, l'accès avait été augmenté de 26,64 millions de DTS (19 pour cent de la quote-part). Dans un contexte économique très difficile, quatre des six critères de réalisation liés à l'achèvement de la troisième et de la quatrième revues ont été respectés. Des conditions de liquidité critiques n'ont pas permis au pays de respecter les critères de réalisation relatifs aux impayés intérieurs et extérieurs. Une stratégie d'apurement des impayés intérieurs est en cours d'élaboration, et les impayés extérieurs ont été apurés. D'importants progrès ont été réalisés récemment dans le programme de réformes structurelles. Les pouvoirs publics ont demandé des dérogations pour non-respect de critères de réalisation, une prorogation du programme de quatre mois, une augmentation de l'accès de 33,64 millions de DTS (24 pour cent de la quote-part) en raison de l'aggravation du choc exogène et un rééchelonnement des décaissements pour le reste du programme.

Évaluation des services du FMI : Les services du FMI donnent un avis favorable à l'achèvement de la troisième et de la quatrième revues de l'accord au titre de la FEC, aux dérogations pour non-respect des critères de réalisation concernant la non-accumulation d'impayés intérieurs et extérieurs, sur la base des mesures correctives prises pour le

premier critère et du faible écart constaté pour le second, ainsi qu'aux demandes des autorités tchadiennes concernant l'augmentation de l'accès, la prorogation de l'accord et le rééchelonnement des décaissements. L'accord du Fonds reste décisif pour répondre aux besoins durables de la balance des paiements du Tchad. L'achèvement des troisième et quatrième revues se traduira par un décaissement équivalant à 44,41 millions de DTS.

Approuvé par
**David Robinson and
 Yan Sun**

Les entretiens ont eu lieu à N'Djamena (du 7 au 20 mars et du 26 au 27 septembre) et à Washington (du 12 au 16 avril et du 4 au 8 octobre). L'équipe des services du FMI était composée de MM. Villafuerte (Chef d'équipe, entretiens de mars et avril), Bakhache (Chef d'équipe, entretiens de septembre et octobre), Ho, Léost, Nsumbu, et Op de Beke (tous d'AFR), Salas (SPR), Nachega (Représentant résident) et Topeur (économiste local). Les services du FMI ont rencontré le Premier ministre, M. Albert Pahimi Padacké, le Président de l'Assemblée nationale, M. Haroun Kabadi, le ministre des Finances et du Budget en fonction, M. Mbogo Ngabo Seli, le précédent ministre des Finances et du Budget, M. Alamine Bourma Treye, la ministre du Plan, M^{me} Mariam Mahamat Nour, le ministre des infrastructures, M. Adoum Younousmi, le Directeur national par intérim de la BEAC au Tchad, M. Balandi Djagba, ainsi que d'autres ministres, parlementaires et hauts fonctionnaires gouvernementaux, des représentants du secteur privé et des partenaires techniques et financiers du Tchad. M. Yambaye (Administrateur, OED) et M. Nguema Affane (Conseiller principal, OED) ont pris part aux entretiens à Washington.

CONTENTS

| | |
|---|-----------|
| CONTEXTE GÉNÉRAL | 5 |
| ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RECENTE | 6 |
| MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME | 9 |
| ENTRETIENS AU SUJET DU RESTE DU PROGRAMME | 10 |
| A. Cadre macroéconomique à moyen terme | 10 |
| B. Politique budgétaire pour le reste de l'année 2016 | 11 |
| C. Politique budgétaire pour 2017 et à moyen terme | 13 |
| D. Réformes structurelles | 15 |
| MODALITÉS DU PROGRAMME, MESURES DE SAUVEGARDE ET RISQUES | 16 |
| ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI | 18 |
| ENCADRÉ | |
| 1. Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté | 6 |

GRAPHIQUE

| | |
|--|---|
| 1. Dernières statistiques économiques, 2010–16 | 8 |
|--|---|

TABLEAUX

| | |
|--|----|
| 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–20 | 20 |
| 2. PIB réel par secteur, 2013–20 | 21 |
| 3. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013–20 (en milliards de FCFA) | 22 |
| 4. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013–20 (pour cent du PIB non pétrolier) | 23 |
| 5. Balance des paiements, 2013–20 | 24 |
| 6. Situation monétaire, 2013–17 | 25 |
| 7. Indicateurs de solidité financière, 2010–15 | 26 |
| 8. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs | 26 |
| 9a. Conditionnalité structurelle dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pour 2015 | 27 |
| 9b. Conditionnalité structurelle dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pour 2016 | 27 |
| 10a. Tableau résumé de l'endettement externe pour 2015 | 28 |
| 10b. Tableau résumé du programme d'endettement externe | 28 |
| 11a. Calendrier de décaissement original de l'accord au titre de l'accord FEC | 29 |
| 11b. Nouveau calendrier de décaissement proposé dans le cadre de l'accord FEC | 29 |
| 12. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–30 | 30 |

ANNEXE

| | |
|---|----|
| I. Lettre d'intention | 31 |
| Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières | 34 |
| Pièce jointe II. Protocole d'accord technique | 49 |

CONTEXTE GÉNÉRAL

1. L'économie du Tchad subit les conséquences de l'intensification du choc pétrolier, alors que la situation sécuritaire demeure tendue dans le pays et, plus généralement, dans la région. Alors qu'il se situait en moyenne à 100 \$ EU en 2013 et en 2014, le prix du baril de pétrole brut tchadien est tombé à 43 \$ EU en 2015 puis à 34 \$ EU en 2016. Cette baisse, couplée à une légère érosion des volumes de production de pétrole en 2016, a contribué à une chute sensible des recettes pétrolières, laquelle a entraîné à son tour une augmentation significative des besoins budgétaires et de balance des paiements. L'effet budgétaire du choc des cours pétroliers est amplifié par les fortes pressions budgétaires engendrées par l'implication toujours très marquée du Tchad dans la lutte contre les groupes terroristes, tels que Boko Haram et l'État islamique dans la région, en particulier dans le bassin du lac Tchad, en vue d'assurer la stabilité de cette zone. Les activités commerciales (agriculture et élevage) à la frontière avec le Nigéria se sont largement interrompues du fait des menaces pour la sécurité et de la crise économique qui sévit dans ce pays. Malgré toutes ces pressions, le Tchad continue à accueillir et à aider au moins 750.000 réfugiés, personnes déplacées et ressortissants nationaux de retour dans leur pays, disséminés le long de ses frontières (le Tchad compte 14 millions d'habitants).

2. En réaction aux pressions financières massives causées par les chocs exogènes, les autorités mettent en place un plan d'action d'urgence pour lutter contre la crise budgétaire et elles ont réaffirmé leur détermination à diversifier l'économie dans d'autres secteurs que le pétrole. Le nouveau gouvernement tchadien, constitué en août 2016 suite à la réélection du Président Déby pour un cinquième mandat au mois d'avril, a élaboré à la fin-août un plan d'action d'urgence qui prévoit d'importantes réductions des dépenses, compte tenu de la baisse considérable des recettes pétrolières. Avec ces réductions, l'enveloppe des dépenses a été réduite à environ la moitié de son niveau de 2014 (en valeur nominale), ce qui a contribué à exacerber les tensions sociales. Face au constat que le choc des prix du pétrole risque fort d'être permanent, le pays intensifie ses efforts de diversification économique. À cet égard un nouveau Plan national de développement quinquennal est en cours d'élaboration ; il fait actuellement l'objet de consultations avec toutes les parties prenantes, en vue de sa finalisation à la fin novembre 2016. Ce plan quinquennal sera considéré comme la feuille de route de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) du Tchad à compter de 2017. L'encadré 1 indique le degré d'avancement de la mise en œuvre de la SRP actuelle, basée sur le plan de développement de 2013-2015.

3. Le 14 décembre 2015, le Conseil d'administration a achevé sa deuxième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) approuvé le 1^{er} août 2014, mais les entretiens ultérieurs ont été prolongés à cause de l'apparition d'un déficit de financement budgétaire. Après l'achèvement de la deuxième revue, une tranche de 20,65 millions de DTS a été décaissée, portant à 53,93 millions de DTS le total des fonds alloués au titre de l'accord FEC. Les entretiens relatifs à la troisième et à la quatrième revues visaient essentiellement à trouver un accord avec les autorités sur la manière de combler le déficit de financement apparu sur la base des budgets 2016 (initial et rectificatif), ainsi que sur la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs et les moyens d'en éviter la résurgence.

Encadré 1. Tchad : Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté

Le Plan national de développement (PND) 2013-15 du Tchad correspond à la stratégie actuelle de réduction de la pauvreté du pays et comporte quatre volets : i) la création de nouvelles capacités de production et de possibilités d'emplois décents, ii) le développement du capital humain et la lutte contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale, iii) la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, et iv) l'amélioration de la gouvernance. Le PND inclut un Plan d'action prioritaire, qui identifie les actions et les indicateurs de suivi de leur mise en œuvre, et un tableau de résultats établi sur la base d'indicateurs stratégiques et intermédiaires qui permettent d'évaluer l'avancement de la mise en application du PND.

Après avoir validé le PND, en 2014 et en 2015, le FMI et la Banque mondiale ont jugé que son avancement était satisfaisant. Selon les rapports publiés par la Banque mondiale et par le FMI¹, environ les deux tiers des indicateurs stratégiques et la moitié des indicateurs intermédiaires figurant au tableau de résultats avaient progressé de manière satisfaisante à la fin 2013. Le développement des capacités de production, l'amélioration de la gouvernance et les progrès du capital humain avaient aussi bien avancé ; en revanche, les progrès restaient limités en matière de protection de l'environnement. Une évaluation menée par les pouvoirs publics a montré que la mise en œuvre du PND avait progressé en 2014, puisque 84 pour cent des indicateurs nationaux de développement ont été atteints cette année-là. Cependant, le Tchad reste dans le bas du classement dans l'évaluation de la politique et des institutions nationales et le manque d'efficacité des investissements publics perdure ([voir les Questions générales du FMI sur l'efficacité de l'investissement public au Tchad](#) (2016)), ce qui laisse à penser que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que le pays atteigne ses objectifs de développement à moyen terme.

Depuis la fin 2015, la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté a ralenti, à cause des fortes pressions budgétaires induites par la sévérité croissante du choc des prix du pétrole et par les problèmes de sécurité dans la région. Les dépenses sociales visant à réduire la pauvreté devraient chuter à 191 milliards de FCFA d'ici à la fin 2016, soit une diminution de 26,5 pour cent par rapport à 2015 (après une baisse de 16 pour cent entre 2014 et 2015).

¹ Pour davantage de détails, voir Association internationale de développement et Fonds monétaire international (2013), *The Republic of Chad : Joint Staff Advisory Note on the National Development Plan 2013-15*, rapport n°78692-TD, et Association internationale de développement (2015), *Program Document for a proposed development policy grant to the Republic of Chad for a Fiscal Consolidation Program Support Grant*, rapport n° 96843-TF, D.C., ainsi que les références mentionnées dans ces documents.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RECENTE

4. La crise économique s'est aggravée en 2016 et l'activité devrait se contracter de 3,5 pour cent. Cette contraction procède avant tout du choc pétrolier, qui devrait entraîner une chute de 5,9 pour cent de la croissance du secteur et s'est traduit par d'importantes réductions des dépenses publiques (moteur de l'économie non pétrolière), qui joueront un rôle dans la baisse attendue de 3 pour cent du PIB non pétrolier. Les compagnies pétrolières ont réduit leurs investissements de plus de 80 pour cent par rapport aux projections initiales de 2016 et elles ont baissé leur production face à l'effondrement des cours de l'or noir. L'activité dans l'élevage, le commerce, les communications et les transports a également gravement souffert de l'insécurité qui règne dans la région et qui a fortement bouleversé les relations économiques avec les pays voisins. Sous l'effet du repli de la demande intérieure, du coup d'arrêt porté aux échanges transfrontaliers et

d'une récolte relativement bonne cette année, l'indice des prix à la consommation (composé pour moitié de prix alimentaires) devrait baisser de 2 pour cent en 2016.

5. La situation budgétaire a continué à se dégrader en 2016, entraînant de nouvelles coupes claires dans les dépenses. Les recettes pétrolières nettes se sont effondrées au premier semestre de cette année et elles devraient atteindre 25 milliards de FCFA en 2016, soit une chute d'environ 80 pour cent par rapport à 2015. Dans le même temps, les recettes non pétrolières de 2016 devraient tomber à 415 milliards de FCFA, en recul de 3 pour cent par rapport à 2015. Dans le deuxième budget rectificatif, les prévisions de dépenses ont été revues à la baisse, à 848 milliards de FCFA pour 2016, soit respectivement 23 pour cent et 44 pour cent de moins qu'en 2015 et en 2014. Cette réduction des dépenses a été réalisée par le passage, début 2016, à un budget de trésorerie qui a continué d'assurer la rémunération des fonctionnaires et le service de la dette, mais réduit toutes les autres catégories de dépenses. Quoiqu'il en soit, de nouveaux impayés intérieurs ont continué de s'accumuler au premier semestre 2016 (ils sont estimés à 50 milliards de FCFA, soit 1 pour cent du PIB non pétrolier).

6. La dégradation des finances publiques a touché le secteur bancaire. Les banques entretiennent des liens étroits avec le gouvernement en raison de leur exposition à la dette souveraine et de la forte dépendance du secteur privé aux dépenses publiques¹. La crise actuelle, notamment l'accumulation d'arriérés intérieurs, a donc entraîné un décrochement du crédit au secteur privé (d'environ 5,4 pour cent en glissement annuel à fin juin 2016) et une augmentation des créances improductives, passées de 11,7 pour cent de l'encours des prêts bancaires bruts à la fin 2014 à plus de 17 pour cent en juin 2016. Face aux risques d'augmentation supplémentaire des créances improductives ou de baisse des dépôts, un suivi plus étroit des banques s'impose².

7. L'État tchadien a activement fait appel aux marchés de titres régionaux pour financer son déficit. En mars et en avril 2016, la BEAC a relevé le plafond de refinancement des banques commerciales du Tchad et réduit de moitié le niveau des réserves obligatoires dans le système bancaire de la CEMAC. Ces mesures ont ouvert la voie à un meilleur accès au marché régional, et l'État a émis pour plus de 240 milliards (nets) de FCFA de titres au cours des trois premiers trimestres de l'année. En outre, le Cameroun a accordé à son voisin un prêt bilatéral de 30 milliards de FCFA.

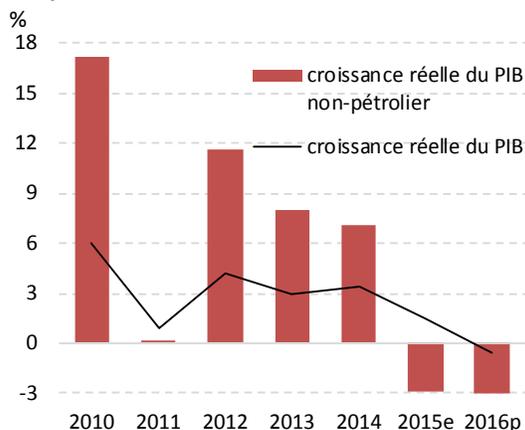
8. La position extérieure reste faible. Si les exportations pétrolières comme non pétrolières ont reculé en 2016, les importations ont elles aussi pâti d'une demande déprimée en général, et dans le secteur pétrolier en particulier. Par conséquent, le déficit courant devrait être ramené à 7,5 pour cent du PIB en 2016. L'investissement direct étranger s'est effondré du fait de l'interruption des investissements dans le secteur pétrolier et dans d'autres domaines d'activité, comme le BTP. À la fin juin 2016, le niveau des réserves internationales imputées au Tchad n'était plus que de 12 millions de \$ EU. Les dépôts de l'État à la BEAC représentaient 90 milliards de FCFA à la fin juin.

¹ Pour un exposé des liens macro-financiers au Tchad, voir [Questions générales, rapport n°16/275](#).

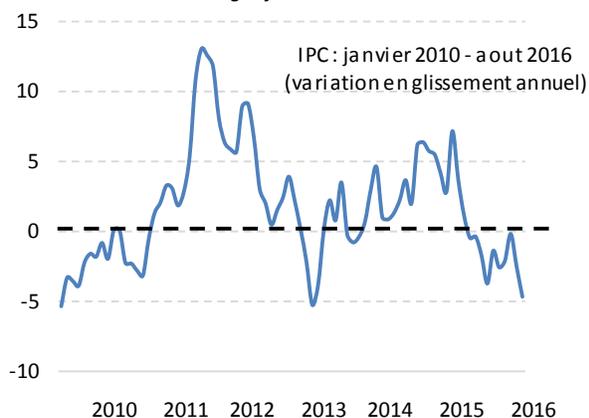
² Pour plus de détails, voir [Tchad : Consultations de 2016 au titre de l'Article IV](#).

Figure 1. Tchad : Dernières statistiques économiques, 2010-16

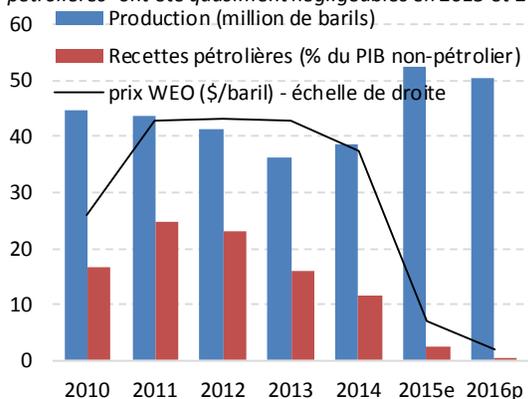
Après trois ans de forte croissance, le PIB réel non-pétrolier s'est fortement contracté en 2015 et 2016...



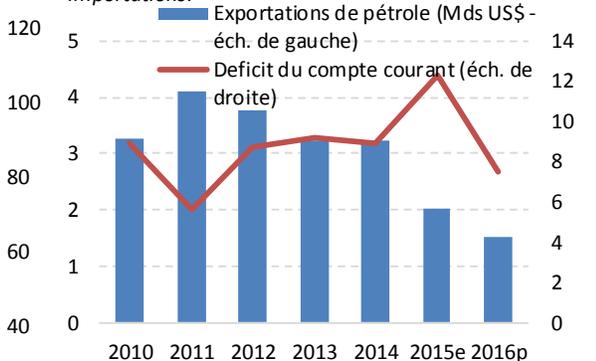
... tandis que les prix domestiques ont décliné, jusqu'à devenir récemment négatifs.



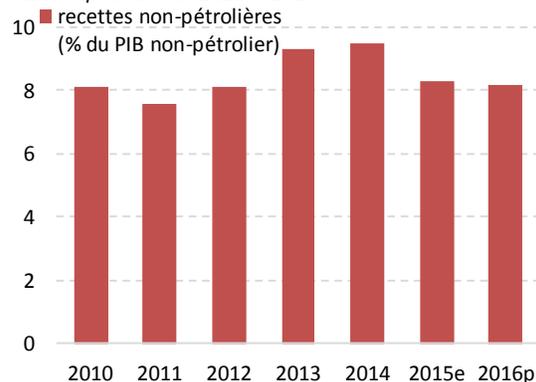
Avec l'effondrement des prix du pétrole, les recettes pétrolières¹ ont été quasiment négligeables en 2015 et 2016.



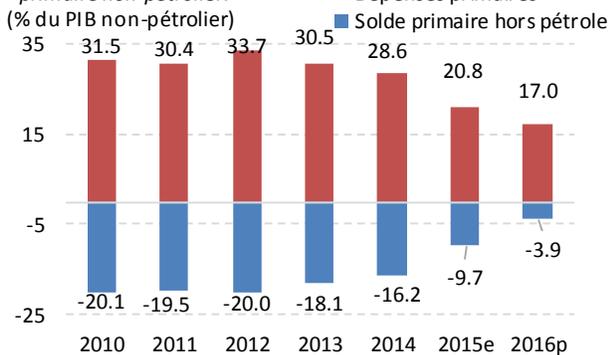
Après s'être creusé en 2015 avec la chute des exportations pétrolières, le déficit courant a reflué du fait de la chute des importations.



Les recettes non-pétrolières sont tombées à à peine 8% du PIB non pétrolier en 2015 et 2016



Les dépenses primaires ont été quasiment divisées par deux en deux ans, de pair avec une réduction drastique du déficit primaire hors pétrole.



Source : autorités tchadiennes, calculs FMI.

¹Les recettes pétrolières sont nettes du service de la dette pour les avances sur ventes de pétrole, des appels de fonds et des coûts de transport liés à la participation de SHT dans le secteur pétrolier.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

9. Malgré une situation économique très difficile, la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC a été globalement satisfaisante, car seul un critère de réalisation périodique n'a pas été respecté à la fin décembre 2015 et à la fin juin 2016, et un critère de réalisation continu n'a pas été respecté (MPEF 17 et Tableau 8). La mise en œuvre du programme de réformes structurelles s'est récemment accélérée.

- Les objectifs de déficit primaire non pétrolier (DPNP) pour 2015 et fin juin 2016 ont été atteints (et de loin, dans le deuxième cas) grâce à une baisse significative des dépenses, dans un contexte de recettes toujours inférieures aux projections. Au premier semestre de 2016, la mise en place d'un budget de trésorerie a limité les dépenses en fonction des ressources effectives, et les dépenses financées sur ressources intérieures ont été maintenues à 25 pour cent de moins que leur enveloppe annuelle selon le budget rectificatif de juin. En outre, malgré une enveloppe de dépenses très mince, la part des dépenses consacrées aux mesures sociales de réduction de la pauvreté a augmenté à 36,2 pour cent du total des dépenses primaires financées sur ressources intérieures à juin 2016 (contre 28 pour cent en 2015), ce qui a aidé à respecter le critère de réalisation correspondant (MPEF 17 et AMT 119).
- Du fait d'un problème de liquidité aigu, d'importants arriérés intérieurs se sont accumulés au second semestre 2015, d'où une nette infraction à la règle de variation-zéro des arriérés intérieurs par rapport à leur niveau de décembre 2015. Cette règle a aussi été enfreinte à la fin juin 2016, marginalement cependant (en partie grâce au passage au budget de trésorerie et au remboursement d'une partie des sommes en souffrance).
- La règle d'accumulation-zéro des arriérés extérieurs fixée pour la fin juin 2016 n'a pas été respectée, à cause de l'accumulation d'un faible montant d'arriérés envers la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (1,1 millions de \$ EU), qui ont toutefois été apurés peu après.
- Les réformes structurelles ont bien avancé récemment, après quelques retards dans un premier temps (MPEF 18, Tableaux 9a et 9b). Les deux repères de décembre 2015 relatifs à la limitation des dépenses assurées par des procédures budgétaires extraordinaires (PBE) et à l'élargissement de la base de données des entreprises redevables de l'impôt ont été atteints. En outre, le Trésor a créé dans les délais impartis (avant juin 2016) une structure pour la préparation de la gestion de trésorerie, aujourd'hui opérationnelle. Depuis la formation du nouveau gouvernement en août 2016, d'importants progrès ont été accomplis en direction des repères structurels de 2016, tels que la finalisation d'un rapport annuel de gestion de la dette ou l'amélioration du suivi et de la comptabilisation des flux de recettes pétrolières brutes et nettes. En ce qui concerne la rationalisation des transferts et subventions, et bien que le repère y afférant n'ait pas été atteint,

les pouvoirs publics ont procédé à d'importantes réductions en 2016, principalement par le biais du plan d'action d'urgence³.

10. Les autorités ont sollicité des dérogations pour non-respect des critères de réalisation (Lettre d'intention et MPEF ¶17). La demande de dérogation relative à la non-accumulation de nouveaux arriérés intérieurs s'appuie sur les mesures correctives prises par le gouvernement, notamment le passage au système de budget de trésorerie, qui vise à éviter toute nouvelle accumulation en 2016, ainsi que la stratégie mise en place pour apurer les arriérés et en éviter la résurgence. Dans cette optique, et à la demande des pouvoirs publics, une mission d'assistance technique du département des Finances publiques s'est rendue à N'Djamena en septembre pour participer à la mise au point de la stratégie. L'accumulation d'arriérés extérieurs a été à la fois minimale et temporaire.

ENTRETIENS AU SUJET DU RESTE DU PROGRAMME

Le plan d'ajustement et de réformes économiques des autorités repose sur un cadre macroéconomique à moyen terme qui tient compte de la faiblesse persistante des cours du pétrole et de la nécessité de mener une politique budgétaire très restrictive en 2016 et 2017, ce qui laisse présager un lent redressement de l'activité économique. Les autorités ont récemment mis à nouveau l'accent sur la nécessité de diversifier l'économie, actuellement dominée par le pétrole, sur la base d'un nouveau Plan national de développement quinquennal qui est à un stade de préparation avancé.

A. Cadre macroéconomique à moyen terme

11. Les perspectives macroéconomiques reflètent pour une large part la faiblesse persistante du secteur pétrolier. Étant donné que les cours du pétrole ne devraient augmenter que modérément à moyen terme, que les investissements dans le secteur ont été différés et que les recettes pétrolières feront jusqu'en 2020 l'objet de ponctions considérables en vue d'assurer le service d'une dette garantie par l'État, les revenus pétroliers représenteront à peu près 3,3 pour cent du PIB non pétrolier par an durant la période 2017-2020, contre 11 pour cent entre 2013 et 2015⁴. Les recettes non pétrolières seront aussi inférieures aux précédentes prévisions, car l'activité du secteur privé officiel — largement tributaire des dépenses publiques — ne devraient se redresser qu'en 2018, en partie du fait de la compression sensible des finances publiques prévue (Tableau 1).

12. Compte tenu de l'évolution prévisible du secteur pétrolier, la situation extérieure devrait commencer à s'améliorer à partir de 2018. Le déficit extérieur courant se situera vraisemblablement aux alentours de 6-7 pour cent du PIB dans les années à venir. Le montant des

³ Le repère n'a pas été atteint parce que l'audit sur lequel il était basé était centré sur la participation de l'État dans des entreprises publiques mais n'a pas vérifié le montant des aides publiques aux entreprises.

⁴ Les paiements au titre de l'emprunt de 1,35 milliard de \$ EU gagé sur les recettes pétrolières que l'État a contractées en 2014 auprès de Glencore Energy viennent en déduction de la valeur des livraisons de pétrole de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT), et devraient en absorber les deux tiers en 2016.

investissements directs étrangers dans le secteur pétrolier a été revu à la baisse, mais restera la principale source de financement extérieur. Les réserves internationales implicites resteront faibles, et commenceront à se rétablir en 2018 pour revenir à un niveau proche de 1 milliard de \$ EU (soit l'équivalent de 2 mois d'importations de biens et services) en 2020.

13. D'après l'analyse de viabilité de la dette (AVD) actualisée, la dette devrait rester sur une trajectoire soutenable, du fait de l'ajustement budgétaire planifié et de la reprise prévue à moyen terme. Le risque de surendettement extérieur demeure élevé, les facteurs de vulnérabilité étant concentrés sur les quelques années à venir. En raison de la faiblesse persistante des cours pétroliers et du calendrier de remboursement du prêt de Glencore, le scénario de référence fait état de dérapages de quelques indicateurs au début de la période de projection, mais, sur le moyen à long terme, tous les indicateurs se situent bien en-dessous de leurs seuils indicatifs. Ces vulnérabilités sont dues à l'accroissement de la dette intérieure ces dernières années, en particulier sur le marché régional, et au montant élevé des arriérés intérieurs (qui devraient se résorber progressivement à partir de 2018).

| | 2013-2015 | 2016 | | 2017 | | 2018 | | 2019 | | 2020 | |
|---|-----------|--------------------|-------|--------------------|-------|--------------------|-------|--------------------|-------|--------------------|-------|
| | Average | Prog. ¹ | Proj. |
| croissance du PIB (%) | 4.8 | 2.5 | -3.5 | 5.2 | -0.3 | 5.8 | 4.7 | 6.0 | 6.3 | 3.5 | 3.9 |
| croissance du PIB non-pétrolier (%) | 4.1 | 1.9 | -3.0 | 3.1 | 0.6 | 3.8 | 2.6 | 4.2 | 3.5 | 4.4 | 4.0 |
| solde du compte courant (% du PIB) | -10.2 | -7.8 | -7.5 | -8.0 | -6.8 | -4.1 | -6.4 | -1.3 | -5.7 | -2.0 | -6.3 |
| recettes totales du Gouvernement | 22.0 | 17.1 | 13.7 | 19.4 | 13.4 | 22.8 | 16.0 | 26.5 | 17.5 | 26.5 | 18.7 |
| recettes pétrolières | 11.0 | 4.5 | 0.5 | 7.3 | 0.8 | 10.2 | 2.8 | 13.5 | 4.4 | 12.1 | 5.3 |
| solde public (base engagement) | -5.5 | -6.3 | -3.1 | -2.8 | -3.3 | -1.7 | -1.2 | 0.5 | -0.6 | -0.1 | 0.1 |
| solde public primaire non-pétrolier (base engagement) | -14.8 | -10.1 | -3.9 | -7.1 | -3.6 | -8.0 | -3.0 | -10.1 | -3.8 | -10.5 | -3.7 |
| prix du pétrole burt tchadien (US\$ par baril) | 81.8 | 46.6 | 33.8 | 51.9 | 45.2 | 56.0 | 48.5 | 58.1 | 50.8 | 59.7 | 52.7 |

Sources : autorités tchadiennes et projections du FMI.
¹FMI, Tchad-Deuxième revue au titre de la FEC (EBS/15/351).

B. Politique budgétaire pour le reste de l'année 2016

Les entretiens avec les autorités ont essentiellement porté sur la résorption du déficit de financement, apparu en 2016 à cause de la baisse des recettes pétrolières, et du report à répétition de la vente d'un actif pétrolier public. Le deuxième budget rectificatif 2016 présenté au Parlement en octobre comporte des hypothèses de recettes et de financement réalistes, ainsi que des coupes claires dans les dépenses courantes et d'équipement.

14. Les résultats budgétaires du premier semestre de 2016 et les anticipations pour le reste de l'année découlent de deux événements majeurs : l'aggravation du choc pétrolier et la non-réalisation de l'actif pétrolier public. Le budget initial et le budget rectificatif de juin 2016

reposaient pour une large part sur la cession d'un actif public. Les reports répétés de cette opération (censée à l'origine rapporter environ 300 milliards de FCFA, soit 6 pour cent du PIB non pétrolier) et la chute inattendue des recettes pétrolières se sont soldés par un large déficit de financement. Le budget rectificatif de juin ne faisait état que d'une baisse partielle des recettes pétrolières. En définitive, les recettes pétrolières ont continué à baisser et devraient, d'après les estimations actuelles, ne pas dépasser 25 milliards de FCFA pour l'année (contre un montant prévisionnel de 14 milliards de FCFA dans le rapport au titre de l'article IV de juin). Les recettes non pétrolières devraient aussi se situer en-deçà des précédentes projections (une moins-value de 55 milliards de FCFA par rapport aux hypothèses du budget rectificatif présenté en juin).

15. Pour faire face à la situation de liquidité très difficile qui en résulte, les autorités ont soumis à l'Assemblée nationale le 12 octobre une nouvelle loi de finances rectificative 2016 (LFR2) qui prévoit des coupes significatives dans les dépenses :

- Le budget rectificatif repose sur des projections réalistes des recettes pétrolières et non pétrolières et ne tient pas compte du produit présomptif de la cession d'un actif pétrolier ; et
- Il comprend des coupes significatives dans les dépenses. Par rapport aux chiffres de 2015, les dépenses relatives aux transferts et subventions devraient diminuer de 52 pour cent et les investissements financés sur ressources intérieures de 78 pour cent, car aucun nouveau projet d'investissement n'a été entrepris en 2016. Cela représente au total une baisse d'environ 320 milliards de FCFA (soit 34 pour cent) des dépenses financées sur ressources intérieures.

16. Les coupes budgétaires sont considérables, mais la charge est répartie entre les diverses entités gouvernementales et les différentes catégories de dépenses. Le budget rectificatif prend appui sur le plan d'action d'urgence mis en œuvre à la fin août, qui comporte 16 mesures, dont les suivantes : réduction des émoluments des parlementaires et des hauts fonctionnaires, des bourses, et des effectifs de certains organes gouvernementaux, y compris de la présidence, ainsi que restructuration d'un certain nombre d'organismes publics.

17. Le montant des émissions réalisées sur le marché régional et des avances de la BEAC étant proche des limites réglementaires, l'essentiel des concours financiers du reste de l'année 2016 proviendra des partenaires pour le développement du Tchad. Jusqu'à présent, les engagements (en sus de ce qui a déjà été décaissé cette année) se chiffrent à 67 milliards de FCFA à la fin de l'année, et le soutien budgétaire totaliserait 114 milliards de FCFA pour l'année, soit près du triple du montant prévu dans la loi de finances initiale de 2016. Comme indiqué dans la lettre d'intention, les autorités sollicitent une augmentation de l'accès au titre de l'accord FEC pour combler un déficit résiduel de 10 milliards de FCFA et catalyser l'appui des bailleurs de fonds en sus des engagements prévus dans le budget initial de 2016 (Tableau 2). Le reste des ressources supplémentaires demandées serait décaissé en 2017 (voir la section C).

Tableau de texte 2. Tchad – Besoins et sources de financement pour 2016

| | Mds de FCFA | % du PIB non-pétrolier |
|---|-------------|------------------------|
| (1) solde public total 2016 (dons exclus) | -334 | -6.6 |
| (2) financements nets (hors aide budgétaire et FMI) | 184 | 3.7 |
| (3) écart de financement-(1+2) | 150 | 3.0 |
| (4) aide budgétaire | 114 | 2.3 |
| - décaissé à la date de sept. 2016 | 47 | 0.9 |
| <i>Banque Afr. de Développement</i> | 22 | 0.4 |
| <i>Solde aide budgétaire 2015*</i> | 25 | 0.5 |
| - à décaisser d'ici à la fin 2016 | 67 | 1.3 |
| <i>Banque mondiale</i> | 48 | 1.0 |
| <i>Union européenne</i> | 15 | 0.3 |
| <i>Banque Afr. de Développement</i> | 4 | 0.1 |
| (5) décaissements prévus de la FEC (3ème et 4ème revues) | 26 | 0.5 |
| (6) écart de financement résiduel (3)-(4)-(5) | 10 | 0.2 |
| (7) augmentation de la FEC | 10 | 0.2 |

Sources : autorités tchadiennes, calculs du FMI.

*part de l'aide budgétaire 2015 approuvée part dans l'année et décaissée en janvier 2016.

C. Politique budgétaire pour 2017 et à moyen terme

18. Les autorités sont déterminées à poursuivre une politique budgétaire restrictive en 2017, comme indiqué dans le projet de loi de finances 2017 qui doit être présenté à l'Assemblée nationale (mesure préalable pour la conclusion des troisième et quatrième revues du programme). Sur la base d'hypothèses prudentes, notamment en ce qui concerne les recettes pétrolières, l'enveloppe des dépenses restera limitée de manière à ce que le DPNP reste inchangé par rapport à 2016 (3,6 pour cent du PIB non pétrolier). Les mesures prises en 2016 et la poursuite de l'exécution du budget de trésorerie serviront cet objectif et contribueront à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs. Les autorités prévoient en outre de chercher à réaliser une opération de gestion de passif concernant le prêt de Glencore pour mieux aligner le service de la dette sur l'évolution des cours pétroliers et dégager une marge supplémentaire pour les dépenses prioritaires.

19. Le budget prévisionnel de 2017 est entièrement financé (Tableau 3). Les partenaires pour le développement du Tchad (en particulier la BAfD, l'UE et la Banque mondiale) devraient continuer à lui apporter un soutien budgétaire de l'ordre de 85 milliards de FCFA en 2017. Les autorités espèrent aussi que l'augmentation de l'accès au titre de l'accord avec le FMI permettra de répondre aux besoins de financement et de catalyser un soutien complémentaire des bailleurs de fonds, en

sus des engagements déjà pris. Le recours au financement intérieur sera limité, étant donné que les avances exceptionnelles accordées par la BEAC en 2015 ont été entièrement tirées et qu'à la suite de la récente augmentation importante des émissions sur les marchés intérieur et régional, les banques sont proches de leurs limites réglementaires de crédit au Tchad. Si d'autres sources de financement, par exemple les recettes exceptionnelles produites par la cession d'un actif pétrolier, venaient à se matérialiser⁵, les autorités examineraient comment les utiliser à l'appui du redressement économique tout en respectant les paramètres du programme soutenu par le FMI. Les options sont les suivantes : accroissement des dépenses de lutte contre la pauvreté, apurement des arriérés vérifiés et validés et accroissement des dépenses d'investissement (MPEF 122).

Tableau de texte 3. Tchad – Besoins et sources de financement pour 2017

| | Mds de FCFA | % du PIB non-pétrolier |
|---|-------------|------------------------|
| (1) solde public total 2017 (dons exclus) | -220 | -4.1 |
| (2) financements nets (hors aide budgétaire et FMI) | 101 | 1.9 |
| (3) écart de financement-(1+2) | 119 | 2.2 |
| (4) Budget support* | 85 | 1.6 |
| (5) décaissements prévus de la FEC (5ème et 6ème revues) | 17 | 0.3 |
| (6) écart de financement résiduel (3)-(4)-(5) | 17 | 0.3 |
| (7) augmentation de la FEC | 17 | 0.3 |

Sources : autorités tchadiennes, calculs du FMI.
*basé sur les engagements de la Banque mondiale, de l'Union européenne, et de la Banque africaine de développement.

20. À moyen terme, l'enveloppe des dépenses ne devrait croître que progressivement, pour préserver la viabilité financière tout en permettant une vaste opération d'apurement des arriérés intérieurs. Si les plans d'accroissement de la production des compagnies pétrolières se concrétisaient à partir de 2018, les recettes pétrolières devraient commencer à s'améliorer. Cela permettrait une augmentation graduelle des dépenses, moyennant une trajectoire budgétaire viable, avec un déficit primaire non pétrolier de l'ordre de 3-4 pour cent du PIB non pétrolier en 2019 et 2020 et de 5 pour cent par la suite. Cette trajectoire permettrait de faire passer les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures à plus de 2,7 pour cent du PIB non pétrolier et à 4,5 pour cent à l'horizon 2022, ainsi que d'accroître l'enveloppe des dépenses de santé et

⁵ Le plan de cession de l'actif pétrolier susmentionné (voir le paragraphe 14) est toujours d'actualité, mais le calendrier de réalisation et la valeur potentielle de cette opération sont plus incertains.

d'éducation actuellement très restreinte. L'apurement des arriérés sera un volet important des plans budgétaires à moyen terme. En attendant les résultats de l'audit indépendant prévu des arriérés intérieurs (pas encore vérifiés) (voir ¶24), les autorités devront mettre au point un plan visant à les apurer à un rythme compatible avec les ressources de financement disponibles.

D. Réformes structurelles

21. Le programme de réformes structurelles pour le reste de la période d'application du programme appuyé par le FMI et à moyen terme s'articule autour de deux axes. Le premier consiste à continuer à améliorer la gestion des finances publiques dans les domaines de la gestion de trésorerie et du contrôle des dépenses – la priorité étant donnée à la transparence budgétaire (y compris à la prévision et à la gestion des recettes pétrolières) et à la chaîne des dépenses, en particulier pour limiter les risques d'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs. Le deuxième axe consiste à élaborer et mettre en œuvre des réformes visant à réduire la dépendance du budget et plus généralement de l'économie vis-à-vis du pétrole.

22. Il reste essentiel de continuer à améliorer la transparence du secteur pétrolier. En plus de leurs efforts pour rester en conformité avec les règles de l'ITIE (le Tchad a obtenu le label de conformité aux normes de transparence de l'ITIE le 15 octobre 2014), les autorités comptent tirer parti des progrès récents pour se mettre en parfaite adéquation avec le repère structurel y afférant (établi pour juin 2016). Plus précisément, le Comité technique chargé du suivi des recettes pétrolières (créé par le décret ministériel du 14 septembre 2016) projette de rédiger et de publier régulièrement une note sur le sujet qui couvrira toutes les informations pertinentes pour les recettes pétrolières (telles que la production et l'évolution tendancielle des exportations de pétrole, le prix du brut tchadien), les recettes pétrolières et les flux financiers liés à la SHT, ainsi que le service de la dette du prêt de Glencore (MPEF, ¶8 et 32).

23. Les systèmes de gestion des finances publiques devraient être encore renforcés. Les priorités sont les suivantes : (i) poursuivre les efforts de réduction du recours aux procédures de dépenses d'urgence (MPEF, ¶33) ; (ii) contrôler plus systématiquement la masse salariale et les effectifs des fonctionnaires, via la mise au point, par les autorités, d'un plan d'action sur la base d'un audit de la fonction publique financé par l'Union européenne (MPEF, ¶33) ; et (iii) renforcer le suivi de la gestion et de la planification de la trésorerie (MPEF, ¶34). En outre, sur la base des conclusions des récentes missions d'assistance technique de l'AFRITAC, les autorités élaboreront une stratégie de gestion de la dette à moyen terme en vue de renforcer les capacités de comptabilisation et de suivi de la dette publique (MPEF, ¶35).

24. La prévention et l'apurement des arriérés intérieurs sont un objectif prioritaire de la stratégie de réforme des autorités tchadiennes (MPEF ¶25-30). En plus du renforcement des systèmes de gestion des finances publiques, les autorités vont dresser le bilan des récents rapports d'assistance technique (en particulier sur la planification des investissements, l'exécution du budget et la gestion de trésorerie) en vue d'identifier des mesures spécifiques supplémentaires pour éviter la réapparition d'arriérés de paiement. Pour ce qui est de l'encours des arriérés, une première étape

décisive sera la réalisation d'un audit externe indépendant. Les autorités travaillent à la rédaction du mandat d'audit (repère structurel pour la fin décembre 2016), conformément aux recommandations de la récente mission d'assistance technique du département des Finances publiques et vont solliciter le soutien de donateurs pour le financer.

25. Au vu de la faiblesse persistante des recettes pétrolières, les pouvoirs publics mettent davantage l'accent sur la nécessité d'accroître les autres sources de revenus fiscaux. À cet égard, une des priorités consiste à élargir l'assiette de l'impôt en réduisant les exonérations fiscales et douanières. L'audit des exonérations en cours, financé par l'UE, devrait permettre de déterminer des mesures spécifiques en vue de l'élargissement de la base imposable (MPEF, ¶137). Il importe aussi d'améliorer le civisme fiscal. Afin de renforcer l'administration fiscale et douanière, les autorités ont identifié plusieurs mesures spécifiques (amélioration de la gestion des obligations fiscales des grandes entreprises et des exonérations de droits de douane) qu'elles prévoient de mettre en œuvre dans le courant de l'année prochaine (MPEF, ¶136).

26. Les efforts d'élargissement du rôle du secteur privé seront décisifs pour la diversification économique. Le Tchad a légèrement progressé (de deux places) dans le classement *Doing Business* de 2016, mais il reste très bas dans la liste (183^e sur 189). Des réformes s'imposent pour faciliter la création et le développement des entreprises, réduire les goulets d'étranglement dans les infrastructures et améliorer l'accès aux services financiers. Les autorités entendent renforcer le dialogue avec le secteur privé en s'appuyant sur les propositions du Livre blanc du Conseil national du patronat tchadien.

27. La préparation du nouveau PND est bien avancée et est centrée sur la diversification de l'économie. Le PND comporte quatre axes stratégiques : (i) renforcement de l'unité nationale ; (ii) amélioration de la gouvernance en vertu de la primauté du droit ; (iii) diversification économique et amélioration de la compétitivité ; et (iv) protection sociale. En janvier 2017, les autorités organiseront à Paris une table ronde avec tous les partenaires du développement en vue de réunir des financements pour les quatre volets prioritaires du PND. Une étape essentielle avant cette table ronde consistera à communiquer la version finale du Plan à toutes les parties prenantes et à la soumettre à l'Assemblée nationale (repère structurel pour la fin-novembre 2016).

MODALITÉS DU PROGRAMME, MESURES DE SAUVEGARDE ET RISQUES

28. Les autorités ont sollicité l'augmentation de l'accès au titre de l'accord FEC en cours, la prorogation de l'accord et le rééchelonnement des décaissements (Tableau 11b).

L'augmentation de l'accès demandée représenterait 24 pour cent de la quote-part, soit 33,64 millions de DTS, dont 13,1 millions seraient décaissés en 2016 et 20,54 millions en 2017, portant ainsi l'accès à 100 pour cent de la quote-part. Cette augmentation de l'accès permettrait de mobiliser un soutien budgétaire supplémentaire pour répondre aux besoins de financement. La prolongation du programme jusqu'à la fin novembre 2017 donnerait plus de temps aux pouvoirs

publics pour mettre en œuvre l'ajustement et les réformes convenus dans ce cadre. Le rééchelonnement des décaissements permettrait d'aligner l'échéancier sur la nouvelle période d'application du programme.

29. La capacité de remboursement des crédits du FMI restera appropriée même en cas d'augmentation de l'accès. La dette du Tchad est jugée viable et l'encours de ses engagements envers le FMI, calculé sur la base des crédits actuels et futurs, ne dépasserait pas 1,6 pour cent de son PIB, soit 6,4 pour cent des exportations de biens et de services. Les remboursements annuels plafonneraient à 0,2 pour cent du PIB, soient 2,9 pour cent des recettes fiscales en 2023 (Tableau 12). En outre, les autorités sont déterminées à veiller à ce que les nouveaux prêts extérieurs restent compatibles avec la viabilité et la conditionnalité de la dette dans le contexte de l'accord au titre de la FEC (Tableaux 10a et 10b).

30. Des critères de réalisation sont proposés pour la fin décembre 2016 et la fin juin 2017, de même que des objectifs indicatifs pour la fin mars 2017 (MPEF, tableau 1). Ils reflètent l'évolution macroéconomique, en particulier les conséquences de la réduction de l'enveloppe de dépenses prévue dans le budget 2017. Comme les coupes claires de 2016 visaient des catégories généralement financées par les procédures budgétaires ordinaires (investissements, transferts et subventions), le recours à ces procédures a beaucoup diminué, de sorte qu'il n'a pas été possible d'atteindre le repère structurel relatif aux procédures budgétaires d'urgence pour la fin 2016. Le repère serait donc reconduit à la fin juin 2017 et fixé à un niveau correspondant à la compression des dépenses d'investissements, de transferts et de subventions⁶.

31. Les risques pour l'avenir sont principalement liés aux incertitudes du marché du pétrole, à la situation sécuritaire du pays et à la capacité des autorités à préserver un bas profil de dépenses tout en assurant les services publics essentiels. Les principaux facteurs limitant ces risques sont la ferme détermination des autorités à procéder aux réformes et ajustements nécessaires (en équilibrant la baisse des dépenses et les mesures d'amélioration de la gestion des finances publiques) et l'engagement des donateurs à mobiliser les financements nécessaires. En outre, le programme prévoit des clauses d'ajustement qui permettraient d'atténuer l'impact de tout retard de financement de la part des donateurs et de faire face aux fluctuations des recettes publiques. Le scénario pourrait être plus favorable en cas de remontée des cours du pétrole, de recettes exceptionnelles provenant de la cession de l'actif pétrolier ou d'augmentation de l'aide des donateurs.

32. La BEAC reste soumise à un suivi rapproché par le FMI des « mesures continues » de sauvegarde dans le contexte des nouvelles demandes d'assistance et des revues de programmes pour les pays de la CEMAC. Dans ce contexte, la visite de suivi des mesures de sauvegarde d'avril 2016 a révélé que les recommandations prioritaires relatives aux réformes juridiques à achever début 2017 et à l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) n'avaient pas été suivies d'effet. Les équipes du FMI continuent à œuvrer avec la BEAC pour faire avancer ces réformes dans les délais convenus. Des progrès satisfaisants permettraient de

⁶ Les services du FMI réexamineront ce repère lors de la prochaine revue afin de s'assurer qu'il reste pertinent et suffisamment ambitieux pour continuer à améliorer la transparence.

maintenir ouvert le guichet d'aide financière continue du FMI aux pays membres de la CEMAC, actuellement autorisé jusqu'en 2017.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

33. Le Tchad est exposé à des chocs exogènes persistants. La chute continue des recettes pétrolières et l'impact des tensions sécuritaires, en particulier dans la région du lac Tchad, ont gravement affecté la situation économique. La situation budgétaire du pays est tendue, l'activité économique intérieure se contracte, les échanges transfrontaliers ont souffert et les tensions sociales se sont accentuées.

34. Les autorités ont fait preuve d'une ferme détermination à gérer l'impact de la crise et à combler le déficit de financement apparu en début d'année, avec des résultats globalement satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Après le passage à un budget de trésorerie en début d'année, les autorités ont pris plusieurs mesures vigoureuses pour aligner les dépenses sur les recettes et les financements disponibles. Bien que ces mesures aient contribué à circonscrire l'impact de la crise, et qu'elles soient indéniablement justifiées au vu de la faiblesse continue des cours pétroliers, elles ont donné lieu à des coupes budgétaires brutales et massives. Contrairement à la première vague de contraction budgétaire du début de l'année 2016, qui était axée sur les investissements publics financés sur ressources intérieures, les économies budgétaires décidées plus tard dans l'année ont aussi visé les dépenses courantes.

35. A l'avenir, la stratégie budgétaire pour le reste de l'année 2016 et 2017 devrait préserver les ajustements réalisés jusqu'ici, tout en veillant au respect de toutes les obligations gouvernementales. À cet égard, la deuxième loi de finances rectificative de 2016 reflète les réalités du terrain et donne l'assurance que le budget sera intégralement financé. Le projet de loi de finances de 2017 repose à juste titre sur des hypothèses de recettes prudentes et vise à maintenir le déficit primaire non pétrolier au niveau prévu pour 2016.

36. Compte tenu des importants besoins de dépenses prioritaires au Tchad et des maigres possibilités de nouvelles coupes discrétionnaires, le pays a besoin d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour atteindre ses objectifs de développement. Les perspectives budgétaires à moyen terme sont dominées par l'impact de la faiblesse persistante des cours pétroliers et par une reprise économique plutôt graduelle. Dans cette optique, l'enveloppe de dépenses à moyen terme ne devrait être élargie qu'en fonction des ressources qui deviendront disponibles, y compris grâce aux efforts d'augmentation des recettes non pétrolières et à une aide supplémentaire des donateurs. L'opération de gestion des engagements au titre de la dette qu'envisagent les autorités devrait contribuer à relâcher la pression budgétaire au cours des années à venir. L'apurement des arriérés intérieurs, indispensable pour soutenir la reprise économique et empêcher toute nouvelle augmentation des créances improductives, est un impératif prioritaire.

37. Le nouveau PND quinquennal en cours de finalisation donne au gouvernement une bonne occasion d'élaborer une stratégie globale de diversification de l'économie. Les autorités devraient tirer parti du consensus émergent sur la nécessité de réduire la dépendance à l'égard du

secteur pétrolier en identifiant et en promouvant des mesures spécifiques susceptibles d'améliorer le climat des affaires dans le secteur privé. Les perspectives économiques à moyen et long terme du Tchad dépendront de la capacité du secteur privé à devenir l'élément moteur de l'activité économique du pays.

38. Au vu de l'avancement du programme et de la réaction rapide des autorités tchadiennes face aux pressions budgétaires, les services du FMI recommandent l'achèvement des troisième et quatrième revues. Les services du FMI donnent en outre un avis favorable à l'augmentation de l'accès, à la prorogation du programme et au rééchelonnement des décaissements sollicités par les autorités, ainsi qu'aux demandes de dérogations pour non-respect de deux critères de réalisation, en raison des vigoureuses mesures correctives prises pour respecter le premier et du faible écart constaté pour le second.

Tableau 1. Tchad : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–20

| | 2013 | 2014 | 2015 | | 2016 | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-------|-------|--------------------|-------|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | Prel. | Prog. ¹ | Prel. | Prog. ¹ | Proj. | | Proj. | | |
| (variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | |
| Secteur réel | | | | | | | | | | |
| PIB à prix constants | 5.7 | 6.9 | 3.8 | 1.8 | 2.5 | -3.5 | -0.3 | 4.7 | 6.3 | 3.9 |
| PIB pétrolier | -7.2 | 5.7 | 37.6 | 32.1 | 5.0 | -5.9 | -4.5 | 16.0 | 19.6 | 3.7 |
| PIB non pétrolier | 8.0 | 7.1 | -1.5 | -2.9 | 1.9 | -3.0 | 0.6 | 2.6 | 3.5 | 4.0 |
| Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle) | 0.2 | 1.7 | 4.6 | 3.7 | 3.3 | -2.0 | 0.1 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| Prix du pétrole | | | | | | | | | | |
| Hypothèses WEO (Dollars U.S./baril) ² | 104.1 | 96.2 | 51.6 | 50.8 | 50.4 | 43.0 | 50.6 | 53.1 | 54.4 | 56.3 |
| Prix du pétrole tchadien (Dollars U.S./baril) ³ | 103.9 | 98.0 | 44.9 | 43.4 | 46.6 | 33.8 | 45.2 | 48.5 | 50.8 | 52.7 |
| Production de pétrole (millions de barils) | 36.3 | 38.5 | 54.8 | 52.5 | 57.8 | 50.4 | 48.1 | 56.4 | 68.1 | 70.7 |
| Taux de change FCFA/US\$ (moyenne) | 493.9 | 493.6 | ... | 591.2 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Monnaie et crédit⁴ | | | | | | | | | | |
| Avoir extérieurs nets du système bancaire | -2.6 | -1.8 | -23.8 | -40.3 | 6.3 | -12.1 | 1.0 | ... | ... | ... |
| Crédit intérieur net | 11.2 | 28.2 | 26.6 | 35.6 | -2.1 | 11.0 | 3.3 | ... | ... | ... |
| <i>dont</i> : créances sur le gouvernement (net) | 10.0 | 18.0 | 16.4 | 25.3 | -4.1 | 8.3 | 1.6 | ... | ... | ... |
| <i>dont</i> : créances sur l'économie (net) | 2.8 | 17.3 | 1.7 | 0.3 | 3.3 | -2.9 | -1.0 | ... | ... | ... |
| Monnaie et quasi-monnaie | 8.6 | 26.5 | 2.8 | -4.7 | 4.2 | -1.1 | 4.2 | ... | ... | ... |
| Vitesse de circulation (PIB hors pétrole) | 5.5 | 4.8 | 4.8 | 5.0 | 4.8 | 5.0 | 5.0 | ... | ... | ... |
| Secteur extérieur (valorisé en francs CFA) | | | | | | | | | | |
| Exportations de biens et services (FAB) | -8.4 | 1.4 | -29.2 | -34.0 | 9.6 | -16.8 | 19.4 | 20.6 | 22.6 | 5.8 |
| Importations de biens et services (FAB) | -7.7 | 9.9 | -22.1 | -23.7 | 1.6 | -15.5 | 8.7 | 7.6 | 10.4 | 5.4 |
| Volume des exportations | -13.3 | 5.7 | 33.0 | 27.5 | 11.3 | -7.3 | 4.5 | 16.5 | 10.4 | 1.6 |
| Volume des importations | -5.3 | 9.9 | -19.3 | -21.4 | 1.1 | -13.7 | 7.2 | 6.4 | 9.2 | 4.3 |
| Solde global de la balance des paiements (% du PIB) | -0.2 | -1.2 | -3.4 | -6.4 | 0.3 | -3.9 | -1.0 | 1.2 | 1.6 | 1.9 |
| Solde courant, y.c. transferts officiels courants (% du PIB) | -9.1 | -8.9 | -11.0 | -12.3 | -7.8 | -7.5 | -6.8 | -6.4 | -5.7 | -6.3 |
| Termes de l'échange | 8.3 | -4.0 | -44.9 | -46.7 | -2.0 | -8.3 | 12.7 | 2.4 | 9.8 | 3.0 |
| Dette extérieure (pourcentage du PIB) | 21.2 | 29.1 | 27.2 | 25.0 | 23.8 | 24.7 | 21.7 | 18.8 | 15.7 | 13.6 |
| VAN de la dette extérieure (% des exportations de B&S) | 33.5 | 62.9 | 89.1 | 87.3 | 73.6 | 94.6 | 73.7 | 55.2 | 40.5 | 34.6 |
| (% du PIB non-pétrolier, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | |
| Finances publiques | | | | | | | | | | |
| Recettes et dons | 27.6 | 23.2 | 16.7 | 14.7 | 17.1 | 13.7 | 13.4 | 16.0 | 17.5 | 18.7 |
| <i>dont</i> : recettes non pétrolières | 16.0 | 11.7 | 5.1 | 2.6 | 4.5 | 0.5 | 0.8 | 2.8 | 4.4 | 5.3 |
| <i>dont</i> : recettes hors pétrolières | 9.2 | 9.4 | 8.0 | 8.3 | 8.6 | 8.2 | 8.5 | 9.2 | 9.3 | 9.6 |
| Dépenses totales | 31.3 | 29.4 | 22.5 | 21.2 | 23.4 | 16.8 | 16.7 | 17.2 | 18.1 | 18.6 |
| Dépenses courantes | 17.6 | 16.6 | 13.7 | 14.0 | 13.7 | 11.9 | 11.1 | 11.3 | 11.8 | 11.5 |
| Dépenses d'investissement | 13.7 | 12.8 | 8.8 | 7.3 | 9.7 | 4.9 | 5.6 | 5.8 | 6.4 | 7.1 |
| Solde primaire hors pétrole (base engagement, hors dons) ⁵ | -18.1 | -16.2 | -9.7 | -9.7 | -10.1 | -3.9 | -3.6 | -3.0 | -3.8 | -3.7 |
| Solde budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus) | -3.6 | -6.2 | -5.7 | -6.5 | -6.3 | -3.1 | -3.3 | -1.2 | -0.6 | 0.1 |
| Solde budgétaire global (base caisse, dons inclus) | -6.6 | -4.4 | -7.2 | -5.2 | -6.3 | -4.4 | -2.5 | -1.6 | -1.1 | -0.6 |
| Dette publique totale (en % du PIB) ⁶ | 30.3 | 39.1 | 40.2 | 42.4 | 38.4 | 47.2 | 42.7 | 38.6 | 33.0 | 29.3 |
| <i>dont</i> : dette intérieure (en % du PIB) | 9.1 | 9.9 | 13.0 | 17.5 | 14.6 | 22.5 | 21.0 | 19.8 | 17.4 | 15.7 |
| Pour mémoire: | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (milliards de francs CFA) | 6,418 | 6,912 | 6,642 | 6,474 | 7,003 | 6,038 | 6,563 | 6,986 | 7,734 | 8,274 |
| <i>dont</i> : PIB nominal hors pétrole | 4,682 | 5,179 | 5,264 | 5,184 | 5,486 | 5,039 | 5,337 | 5,486 | 5,884 | 6,307 |

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et projections de la mission du FMI.

¹FMI, Tchad-Deuxième revue de l'accord au titre de la FEC (EBS/15/351).²WEO, dernières prévisions.³Le prix du pétrole tchadien est le prix du WEO diminué de la décote de qualité.⁴Variation en pourcentage du stock de la monnaie au sens large en début de période.⁵Défini comme recettes totales hors dons et recettes pétrolières, moins les dépenses totales.⁶Administration centrale.

Tableau 2. Tchad : PIB réel par secteur, 2013–20
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

| | Poids ¹ | 2013 | 2014 | 2015 | | 2016 | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|--------------------|-------|-------|--------------------|-------|--------------------|-------|-------|------|------|------|
| | | | Prel. | Prog. ² | Prel. | Prog. ² | Proj. | Proj. | | | |
| Secteur primaire | 44 | -2.1 | 6.4 | 15.1 | 10.1 | 3.4 | -1.0 | 0.3 | 8.3 | 10.2 | 4.2 |
| Agriculture | 12 | 2.2 | 7.9 | 4.9 | -3.3 | 4.0 | 2.0 | 3.9 | 3.9 | 3.9 | 3.9 |
| Vivrière | 11 | 0.9 | 8.0 | 4.5 | -4.0 | 4.0 | 2.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 |
| Industrielle | 1 | 27.9 | 7.1 | 12.0 | 8.0 | 3.6 | 2.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| Élevage, sylviculture et pêche | 11 | 3.4 | 3.0 | 0.5 | 0.5 | 2.0 | 1.2 | 2.0 | 3.0 | 4.0 | 5.0 |
| Extraction minière hors pétrole | 3 | 4.5 | 10.3 | 5.2 | 5.2 | -6.5 | -7.0 | 3.0 | 4.0 | 4.5 | 4.5 |
| Exploitation pétrolière | 19 | -11.9 | 6.0 | 42.3 | 36.3 | 5.5 | -3.8 | -4.7 | 17.3 | 20.8 | 3.9 |
| Secteur secondaire | 12 | 20.9 | 8.1 | -4.2 | -4.4 | 2.8 | -5.9 | 1.1 | 2.7 | 3.4 | 4.1 |
| Produits manufacturés (hors pétroliers) | 1 | 26.7 | 13.2 | -2.5 | -2.5 | 1.0 | -3.0 | 3.0 | 6.0 | 5.0 | 5.0 |
| Fabrication artisanale | 5 | 24.8 | 11.5 | 2.0 | 2.0 | 2.5 | 1.0 | 3.5 | 4.0 | 4.5 | 5.0 |
| Électricité, gaz et eau | 0 | 16.1 | 4.6 | 3.5 | 3.5 | 3.5 | -2.0 | 4.0 | 4.5 | 4.5 | 4.5 |
| Travaux de construction | 6 | 15.0 | 4.0 | -12.5 | -12.6 | 3.5 | -16.5 | -3.1 | -0.2 | 1.3 | 2.7 |
| Dont: FBCF pétrolier | 2 | 75.5 | 4.5 | 1.0 | 0.4 | -4.8 | -48.0 | -4.0 | -2.0 | 0.0 | 0.1 |
| Secteur tertiaire | 41 | 9.1 | 7.1 | -3.3 | -3.3 | 1.4 | -5.4 | -1.5 | 1.6 | 3.1 | 3.5 |
| Commerce et transport | 22 | 8.0 | 4.9 | -3.8 | -3.8 | 1.1 | -4.2 | -1.9 | 1.8 | 2.3 | 2.8 |
| Commerce | 20 | 7.1 | 4.5 | -4.5 | -4.5 | 1.0 | -4.2 | -2.0 | 1.5 | 2.0 | 2.5 |
| Transport | 3 | 15.0 | 8.0 | 1.0 | 1.0 | 2.0 | -4.0 | -1.0 | 4.0 | 4.5 | 4.5 |
| Administrations publiques | 7 | 6.8 | 4.2 | -12.5 | -12.5 | 1.0 | -12.0 | -5.0 | 3.0 | 3.5 | 3.3 |
| Autres services | 12 | 12.0 | 12.0 | 1.0 | 1.0 | 2.0 | -5.0 | 0.0 | 1.0 | 4.0 | 4.5 |
| Dont: FBCF pétrolier | 2 | 4.8 | 5.0 | -5.7 | -4.6 | 1.0 | -2.5 | 2.1 | 2.3 | 2.3 | 5.1 |
| PIB au prix du marché | 100 | 5.7 | 6.9 | 3.8 | 1.8 | 2.5 | -3.5 | -0.3 | 4.7 | 6.3 | 3.9 |
| PIB pétrolier (FBCF incluse) | 20 | -7.2 | 5.7 | 37.6 | 32.1 | 5.0 | -5.9 | -4.5 | 16.0 | 19.6 | 3.7 |
| PIB hors pétrole | 80 | 8.0 | 7.1 | -1.5 | -2.9 | 1.9 | -3.0 | 0.6 | 2.6 | 3.5 | 4.0 |

Sources : autorités tchadiennes et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Poids moyen dans le PIB de la période 2005-2010.

²FMI, Tchad-Deuxième revue au titre de la FEC (EBS/15/351)

Tableau 3. Tchad : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013–20
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

| | 2013 | 2014 | 2015 | | 2016 | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-------|-------|--------------------|-------|--------------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | | Prog. ¹ | Prel. | Prog. ¹ | Juin | Proj. | | Proj. | | |
| Recettes et dons | 1,294 | 1,202 | 881 | 763 | 938 | 297 | 691 | 715 | 876 | 1,030 | 1,176 |
| Recettes | 1,182 | 1,094 | 691 | 561 | 720 | 198 | 440 | 497 | 654 | 805 | 940 |
| Pétrole ² | 749 | 607 | 270 | 133 | 250 | 5 | 25 | 42 | 151 | 260 | 333 |
| Hors pétrole | 433 | 487 | 420 | 428 | 470 | 193 | 415 | 455 | 502 | 545 | 606 |
| Fiscales | 420 | 464 | 400 | 407 | 435 | 184 | 395 | 425 | 463 | 500 | 555 |
| Non-fiscales | 13 | 23 | 20 | 22 | 35 | 9 | 20 | 30 | 39 | 45 | 51 |
| Dons | 113 | 107 | 190 | 202 | 219 | 99 | 251 | 218 | 222 | 224 | 237 |
| Assistance budgétaire | 5 | 0 | 53 | 90 | 40 | 47 | 114 | 85 | 60 | 50 | 50 |
| Dons projets | 108 | 107 | 137 | 112 | 179 | 52 | 137 | 133 | 162 | 174 | 187 |
| Dépenses | 1,464 | 1,525 | 1,182 | 1,101 | 1,283 | 411 | 848 | 891 | 942 | 1,066 | 1,171 |
| Courantes | 823 | 861 | 720 | 725 | 749 | 293 | 600 | 593 | 622 | 692 | 724 |
| Salaires | 333 | 341 | 370 | 369 | 376 | 208 | 366 | 378 | 387 | 397 | 405 |
| Biens et services | 136 | 147 | 67 | 93 | 70 | 53 | 80 | 62 | 67 | 81 | 90 |
| Transferts et subventions | 320 | 327 | 239 | 240 | 264 | 18 | 115 | 120 | 124 | 167 | 170 |
| Intérêts | 34 | 46 | 44 | 23 | 39 | 15 | 39 | 33 | 45 | 47 | 60 |
| Intérieurs | 10 | 24 | 21 | 13 | 20 | 10 | 20 | 14 | 24 | 25 | 27 |
| Extérieurs | 24 | 22 | 23 | 10 | 19 | 5 | 19 | 19 | 20 | 22 | 32 |
| Investissement | 641 | 664 | 462 | 377 | 533 | 117 | 247 | 298 | 320 | 374 | 447 |
| Financement intérieur | 491 | 510 | 255 | 231 | 313 | 2 | 50 | 87 | 90 | 124 | 172 |
| Financement extérieur | 149 | 154 | 207 | 146 | 220 | 115 | 197 | 211 | 230 | 250 | 275 |
| Solde global (dons compris, base engagement) | -169 | -323 | -302 | -338 | -344 | -113 | -157 | -176 | -66 | -37 | 5 |
| Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.) ³ | -848 | -838 | -511 | -504 | -553 | -88 | -196 | -192 | -166 | -224 | -231 |
| Instances de paiement fin d'année précédente ⁴ | -231 | -135 | -181 | -181 | -105 | -103 | -103 | -40 | -81 | -82 | -94 |
| Instances de paiement fin d'année ⁴ | 135 | 181 | 105 | 103 | 105 | | 40 | 81 | 82 | 94 | 91 |
| Accumulation d'arriérés | -10 | 12 | 0 | 148 | 0 | 4 | 0 | 0 | -20 | -40 | -40 |
| Solde global (dons compris, base caisse) | -310 | -230 | -378 | -268 | -344 | -212 | -220 | -135 | -85 | -65 | -38 |
| Financement | 310 | 230 | 378 | 268 | 344 | 213 | 220 | 134 | 86 | 65 | 38 |
| Financement intérieur (net) | 80 | 363 | 399 | 265 | 357 | 181 | 213 | 66 | 30 | 0 | -37 |
| Financement bancaire (net) | 55 | 118 | 279 | 289 | 42 | -1 | 41 | 54 | 5 | -47 | -74 |
| Banque centrale (BEAC) | 59 | 113 | 219 | 292 | 26 | 3 | 36 | 54 | 4 | -48 | -74 |
| Dépôts | 60 | 104 | -47 | 26 | 0 | 3 | 0 | 20 | 10 | 0 | -25 |
| Avances (nettes) | 0 | 0 | 233 | 232 | 0 | 0 | 0 | 0 | -6 | -48 | -48 |
| FMI | -1 | 9 | 34 | 34 | 26 | 0 | 36 | 34 | 0 | 0 | -1 |
| Banques commerciales (dépôts) | -3 | 5 | 0 | -3 | 16 | -4 | 5 | 0 | 1 | 1 | 0 |
| Autres financements (net) | 24 | -32 | 80 | -48 | 15 | 182 | 172 | 12 | 25 | 47 | 37 |
| <i>dont amortissement</i> | ... | -80 | -115 | -234 | -105 | -58 | -108 | -69 | -87 | -44 | -127 |
| <i>dont prêts des banques commerciales (nets)</i> | ... | -9 | 85 | -32 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 13 | 6 |
| <i>dont Bons de Trésor Assimilables (nets)</i> | ... | 27 | 0 | 49 | ... | 94 | 85 | 12 | 6 | -1 | 5 |
| <i>dont Obligations du Trésor Assimilables (flux)</i> | 105 | 0 | 80 | 139 | ... | 116 | 165 | 70 | 86 | 80 | 154 |
| Privatisations et autres recettes exceptionnelles ⁵ | 0 | 277 | 40 | 24 | 300 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Financement extérieur | 230 | -133 | -21 | 3 | -13 | 31 | 6 | 68 | 56 | 64 | 75 |
| Prêts (nets) | 198 | -133 | -41 | -22 | -43 | 12 | -24 | 38 | 28 | 37 | 49 |
| Décaissements ⁶ | 338 | 46 | 78 | 34 | 41 | 39 | 60 | 78 | 68 | 76 | 88 |
| Ecart de financement | ... | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | | | | | | |
| PIB hors pétrole | 4,682 | 5,179 | 5,264 | 5,184 | 5,486 | | 5,039 | 5,337 | 5,486 | 5,884 | 6,307 |
| Dépenses sociales de réduction de la pauvreté | 335 | 309 | 243 | 260 | 246 | 102 | 191 | ... | ... | ... | ... |
| Dépôts dans les banques (principalement BEAC) | 214 | 119 | 157 | 93 | 157 | 90 | 93 | 73 | 63 | 63 | 88 |
| (en mois de dépenses sur financement intérieur) | 2.0 | 1.0 | 1.9 | 1.2 | 1.8 | | 1.7 | 1.3 | 1.1 | 0.9 | 1.2 |
| Avances statutaires BEAC ⁷ | 223 | 223 | 416 | 455 | 416 | | 455 | 455 | 449 | 401 | 354 |

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

¹FMI, Tchad-Deuxième revue au titre de la FEC (EBS/15/351).

²Recettes nettes du service de la dette sur les avances sur ventes de pétrole, à des appels de fonds et coûts de transport en lien avec la participation de SHT dans le secteur pétrolier.

³Recettes hors pétrole et hors dons moins dépenses nettes d'intérêts et des investissements sur financement extérieur.

⁴Différence entre les engagements et les décaissements en fin de période.

⁵Les recettes exceptionnelles liées au règlement d'un conflit avec une entreprise pétrolière sont incluses en 2014.

⁶Inclut les avances sur ventes de pétrole en 2013 avec Glencore pour un montant de 600 millions de dollars US (environ 296 milliards de FCFA).

⁷Inclut les avances exceptionnelles en 2015.

Tableau 4. Tchad : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013–20
(Pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

| | 2013 | 2014 | 2015 | | 2016 | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-------|-------|--------------------|-------|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | | Prog. ¹ | Prel. | Prog. ¹ | Proj. | | | Proj. | |
| Recettes et dons | 27.6 | 23.2 | 16.7 | 14.7 | 17.1 | 13.7 | 13.4 | 16.0 | 17.5 | 18.7 |
| Recettes | 25.2 | 21.1 | 13.1 | 10.8 | 13.1 | 8.7 | 9.3 | 11.9 | 13.7 | 14.9 |
| Pétrole ² | 16.0 | 11.7 | 5.1 | 2.6 | 4.5 | 0.5 | 0.8 | 2.8 | 4.4 | 5.3 |
| Hors pétrole | 9.2 | 9.4 | 8.0 | 8.3 | 8.6 | 8.2 | 8.5 | 9.2 | 9.3 | 9.6 |
| Fiscales | 9.0 | 9.0 | 7.6 | 7.8 | 7.9 | 7.8 | 8.0 | 8.4 | 8.5 | 8.8 |
| Non-fiscales | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.6 | 0.4 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.8 |
| Dons | 2.4 | 2.1 | 3.6 | 3.9 | 4.3 | 5.0 | 4.1 | 4.1 | 3.8 | 4.0 |
| Assistance budgétaire | 0.1 | 0.0 | 1.0 | 1.7 | 0.8 | 2.3 | 1.6 | 1.1 | 0.8 | 0.8 |
| Dons projets | 2.3 | 2.1 | 2.6 | 2.2 | 3.5 | 2.7 | 2.5 | 3.0 | 3.0 | 3.2 |
| Dépenses | 31.3 | 29.4 | 22.5 | 21.2 | 23.4 | 16.8 | 16.7 | 17.2 | 18.1 | 18.6 |
| Courantes | 17.6 | 16.6 | 13.7 | 14.0 | 13.7 | 11.9 | 11.1 | 11.3 | 11.8 | 11.5 |
| Salaires | 7.1 | 6.6 | 7.0 | 7.1 | 6.9 | 7.3 | 7.1 | 7.0 | 6.7 | 6.4 |
| Biens et services | 2.9 | 2.8 | 1.3 | 1.8 | 1.3 | 1.6 | 1.2 | 1.2 | 1.4 | 1.4 |
| Transferts et subventions | 6.8 | 6.3 | 4.5 | 4.6 | 4.8 | 2.3 | 2.2 | 2.3 | 2.8 | 2.7 |
| Intérêts | 0.7 | 0.9 | 0.8 | 0.4 | 0.7 | 0.8 | 0.6 | 0.8 | 0.8 | 0.9 |
| Intérieurs | 0.2 | 0.5 | 0.4 | 0.2 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 |
| Extérieurs | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 |
| Investissement | 13.7 | 12.8 | 8.8 | 7.3 | 9.7 | 4.9 | 5.6 | 5.8 | 6.4 | 7.1 |
| Financement intérieur | 10.5 | 9.9 | 4.9 | 4.4 | 5.7 | 1.0 | 1.6 | 1.6 | 2.1 | 2.7 |
| Financement extérieur | 3.2 | 3.0 | 3.9 | 2.8 | 4.0 | 3.9 | 4.0 | 4.2 | 4.2 | 4.4 |
| Solde global (dons compris, base engagement) | -3.6 | -6.2 | -5.7 | -6.5 | -6.3 | -3.1 | -3.3 | -1.2 | -0.6 | 0.1 |
| Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.) ³ | -18.1 | -16.2 | -9.7 | -9.7 | -10.1 | -3.9 | -3.6 | -3.0 | -3.8 | -3.7 |
| Instances de paiement fin d'année précédente ⁴ | -4.9 | -2.6 | -3.4 | -3.5 | -1.9 | -2.0 | -0.7 | -1.5 | -1.4 | -1.5 |
| Instances de paiement fin d'année ⁴ | 2.9 | 3.5 | 2.0 | 2.0 | 1.9 | 0.8 | 1.5 | 1.5 | 1.6 | 1.4 |
| Var arriérés | -0.2 | 0.2 | 0.0 | 2.9 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | -0.4 | -0.7 | -0.6 |
| Solde global (dons compris, base caisse) | -6.6 | -4.4 | -7.2 | -5.2 | -6.3 | -4.4 | -2.5 | -1.6 | -1.1 | -0.6 |
| Financement | 6.6 | 4.4 | 7.2 | 5.2 | 6.3 | 4.4 | 2.5 | 1.6 | 1.1 | 0.6 |
| Financement intérieur (net) | 1.7 | 7.0 | 7.6 | 5.1 | 6.5 | 4.2 | 1.2 | 0.5 | 0.0 | -0.6 |
| Financement bancaire (net) | 1.2 | 2.3 | 5.3 | 5.6 | 0.8 | 0.8 | 1.0 | 0.1 | -0.8 | -1.2 |
| Banque centrale (BEAC) | 1.2 | 2.2 | 4.2 | 5.6 | 0.5 | 0.7 | 1.0 | 0.1 | -0.8 | -1.2 |
| Dépôts | 1.3 | 2.0 | -0.9 | 0.5 | 0.0 | 0.0 | 0.4 | 0.2 | 0.0 | -0.4 |
| Avances (nettes) | 0.0 | 0.0 | 4.4 | 4.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | -0.1 | -0.8 | -0.8 |
| FMI | 0.0 | 0.2 | 0.6 | 0.7 | 0.5 | 0.7 | 0.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Banques commerciales (dépôts) | -0.1 | 0.1 | 1.1 | -0.1 | 0.3 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Autres financements (net) | 0.5 | -0.6 | 1.5 | -0.9 | 0.3 | 3.4 | 0.2 | 0.4 | 0.8 | 0.6 |
| Privatisations et autres recettes exceptionnelles ⁵ | 0.0 | 5.4 | 0.8 | 0.5 | 5.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Financement extérieur | 4.9 | -2.6 | -0.4 | 0.1 | -0.2 | 0.1 | 1.3 | 1.0 | 1.1 | 1.2 |
| Prêts (nets) | 4.2 | -2.6 | -0.8 | -0.4 | -0.8 | -0.5 | 0.7 | 0.5 | 0.6 | 0.8 |
| Décaissements ⁶ | 7.2 | 0.9 | 1.5 | 0.7 | 0.8 | 1.2 | 1.5 | 1.2 | 1.3 | 1.4 |
| Ecart de financement | ... | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | | | | | |
| PIB hors pétrole | 4,682 | 5,179 | 5,264 | 5,184 | 5,486 | 5,039 | 5,337 | 5,486 | 5,884 | 6,307 |
| Dépenses sociales de réduction de la pauvreté | 7.2 | 6.0 | 4.6 | 5.0 | 4.5 | 3.8 | ... | ... | ... | ... |
| Dépôts dans les banques (principalement BEAC) | 4.6 | 2.3 | 3.0 | 1.8 | 2.9 | 1.9 | 1.4 | 1.2 | 1.1 | 1.4 |
| (en mois de dépenses sur financement intérieur) | 2.0 | 1.0 | 1.9 | 1.2 | 1.8 | 1.7 | 1.3 | 1.1 | 0.9 | 1.2 |
| Avances statutaires BEAC ⁷ | 4.8 | 4.3 | 7.9 | 8.8 | 7.6 | 9.0 | 8.5 | 8.2 | 6.8 | 5.6 |

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

¹FMI, Tchad-Deuxième revue au titre de la FEC (EBS/15/351).

²Recettes nettes du service de la dette sur les avances sur ventes de pétrole, at des appels de fonds et couts de transport en lien avec la participation de SHT dans le secteur pétrolier.

³Recettes hors pétrole et hors dons moins dépenses nettes d'intérêts et des investissements sur financement extérieur.

⁴Différence entre les engagements et les décaissement en fin de période.

⁵Les recettes exceptionnelles liées au règlement d'un conflit avec une entreprise pétrolière sont incluses en 2014.

⁶Inclut les avances sur ventes de pétrole en 2013 avec Glencore pour un montant de 600 millions de dollars US (environ 296 milliards de FCFA).

⁷Inclut les avances exceptionnelles en 2015.

Tableau 5. Tchad : Balance des paiements, 2013–20
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

| | 2014 | 2015 | | 2016 | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|--------|--------------------|--------|--------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Prel. | Prog. ¹ | Prel. | Prog. ¹ | Proj. | Proj. | | | |
| Solde courant, transferts officiels courants inclus | -617 | -732 | -796 | -546 | -454 | -448 | -444 | -439 | -519 |
| Balance commerciale | 197 | 53 | 34 | 181 | 95 | 225 | 488 | 801 | 842 |
| Exportations (FAB) : | 1,944 | 1,651 | 1,555 | 1,807 | 1,272 | 1,522 | 1,854 | 2,287 | 2,400 |
| <i>dont</i> : pétrole | 1,592 | 1,291 | 1,191 | 1,429 | 894 | 1,120 | 1,429 | 1,830 | 1,907 |
| Importations (FAB) | -1,747 | -1,598 | -1,521 | -1,626 | -1,177 | -1,296 | -1,365 | -1,486 | -1,558 |
| Services (net) | -1,060 | -1,043 | -1,092 | -1,036 | -1,005 | -1,055 | -1,160 | -1,293 | -1,347 |
| Revenu des facteurs (net) | -298 | -163 | -196 | -120 | -53 | -109 | -258 | -432 | -508 |
| Transferts courants (net) | 544 | 420 | 458 | 430 | 509 | 491 | 486 | 484 | 494 |
| Officiels (net) ² | 303 | 161 | 196 | 157 | 225 | 195 | 176 | 164 | 160 |
| Privés (net) | 240 | 260 | 262 | 272 | 284 | 296 | 309 | 320 | 334 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 623 | 508 | 383 | 566 | 218 | 385 | 529 | 566 | 674 |
| Transferts en capital | 104 | 133 | 108 | 175 | 133 | 129 | 159 | 171 | 183 |
| Investissements directs étrangers ³ | -334 | 355 | 331 | 611 | 152 | 233 | 285 | 301 | 320 |
| Autres investissements à moyen et long terme | 547 | -30 | -33 | 1 | -51 | 25 | 14 | 22 | 34 |
| Secteur public | 558 | -19 | -22 | 10 | -39 | 38 | 28 | 37 | 49 |
| Secteur privé | -11 | -11 | -11 | -12 | -12 | -13 | -14 | -15 | -15 |
| Capital à court terme | 306 | 50 | -23 | -218 | -16 | -1 | 71 | 73 | 136 |
| Solde global | 5 | -224 | -413 | 20 | -237 | -62 | 85 | 127 | 155 |
| Financement | -6 | 171 | 359 | -133 | 171 | -2 | -113 | -154 | -180 |
| Variation des réserves nettes (BEAC) | -6 | 171 | 359 | -133 | 171 | -2 | -113 | -154 | -180 |
| | 9 | | | | | | | | |
| Besoin de financement | 0 | -53 | -54 | -113 | -66 | -64 | -28 | -27 | -26 |
| Besoin de financement | 0 | -0.8 | -0.8 | -1.6 | -1.1 | -1.0 | -0.4 | -0.4 | -0.3 |
| | | 54 | 54 | 56 | 66 | 64 | 28 | 27 | 26 |
| | | 34 | 34 | 26 | 36 | 34 | 0 | 0 | 0 |
| | | 20 | 20 | 30 | 30 | 30 | 28 | 27 | 26 |
| | | 0 | 0 | -57 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | |
| Solde copurant (pourcentage du PIB) | -8.9 | -11.0 | -12.3 | -7.8 | -7.5 | -6.8 | -6.4 | -5.7 | -6.3 |
| Exportations (pourcentage du PIB) | 28 | 25 | 24 | 26 | 21 | 23 | 27 | 30 | 29 |
| <i>dont</i> : pétrole | 23 | 19 | 18 | 20 | 15 | 17 | 20 | 24 | 23 |
| Importations (pourcentage du PIB) | -25 | -24 | -23 | -23 | -19 | -20 | -20 | -19 | -19 |
| IDE (pourcentage du PIB) | -4.8 | 5.3 | 5.1 | 8.7 | 2.5 | 3.5 | 4.1 | 3.9 | 3.9 |
| Réserves de change brutes (milliards de dollars EU) | 1.2 | 0.6 | 0.4 | 0.8 | 0.1 | 0.1 | 0.3 | 0.6 | 0.9 |
| (en mois d'importations des biens et services) | 2.1 | 1.5 | 1.0 | 1.8 | 0.3 | 0.3 | 0.8 | 1.3 | 2.0 |
| (idem, excluant les importations du secteur pétrolier) | 2.5 | 1.8 | 1.2 | 2.4 | 0.3 | 0.3 | 0.9 | 1.5 | 2.2 |

Sources : Autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

¹FMI, Tchad-Deuxième revue au titre de la FEC (EBS/15/351).

²Les IDE sont négatifs en 2014 suite au désinvestissement de Chevron dans le principal consortium pétrolier au Tchad.

³Un paiement lié au règlement d'un différend avec une compagnie pétrolière a été transféré au gouvernement en 2014.

Tableau 6. Tchad : Situation monétaire, 2013–17
(Milliards de FCFA)

| | 2013 | 2014 | 2015 | | 2016 | | 2017 |
|--|--------|--------|--------------------|--------|--------------------|--------|--------|
| | | Prel. | Prog. ¹ | Prel. | Prog. ¹ | Proj. | Proj. |
| Avoirs extérieurs nets | 537.7 | 522.7 | 266.1 | 88.6 | 336.3 | -36.0 | -26.1 |
| Banque centrale | 527.9 | 534.5 | 308.1 | 145.4 | 376.3 | 29.0 | 33.9 |
| Banques commerciales | 9.8 | -11.9 | -42.0 | -56.8 | -40.0 | -65.0 | -60.0 |
| Avoirs intérieurs nets | 314.4 | 555.0 | 842.0 | 938.5 | 818.5 | 1051.9 | 1084.9 |
| Crédit intérieur | 465.4 | 760.4 | 980.0 | 1143.6 | 997.5 | 1136.9 | 1159.9 |
| Créances sur l'État (net) | 50.4 | 204.2 | 380.9 | 477.1 | 335.8 | 562.0 | 578.0 |
| Trésor (net) | 35.7 | 165.6 | 342.3 | 417.3 | 297.2 | 512.0 | 533.0 |
| Secteur bancaire | 35.7 | 165.6 | 342.3 | 417.3 | 297.2 | 512.0 | 533.0 |
| Banque centrale | 96.9 | 228.7 | 351.3 | 492.2 | 281.2 | 500.0 | 505.0 |
| Créances sur l'État | 260.3 | 268.2 | 440.8 | 530.0 | 405.8 | 530.0 | 530.0 |
| Engagements vis-à-vis de l'État | -163.5 | -39.5 | -89.5 | -37.7 | -124.6 | -30.0 | -25.0 |
| Banques commerciales | -61.2 | -63.2 | -9.0 | -74.9 | 16.0 | 12.0 | 28.0 |
| Créances sur l'État | 66.6 | 86.2 | 112.0 | 74.2 | 124.0 | 156.0 | 170.0 |
| Engagementst vis a vis de l'État | -127.7 | -149.3 | -121.0 | -149.1 | -108.0 | -144.0 | -142.0 |
| Position au FMI | 0.9 | 10.6 | 41.2 | 41.2 | 65.1 | 65.1 | 81.2 |
| Autres, hors Trésor | 14.7 | 38.6 | 38.6 | 59.8 | 38.6 | 50.0 | 45.0 |
| Crédit à l'économie | 389.6 | 537.0 | 555.4 | 540.7 | 592.2 | 511.1 | 500.7 |
| Comptes de capital | -113.9 | -102.8 | -100.0 | -118.9 | -127.0 | -130.0 | -120.0 |
| Autres postes (net) | -27.5 | -23.4 | -38.0 | 45.1 | -52.0 | 45.0 | 45.0 |
| Monnaie et quasi-monnaie | 852.1 | 1077.7 | 1108.1 | 1027.0 | 1154.9 | 1015.9 | 1058.8 |
| Circulation fiduciaire hors banques | 448.3 | 539.2 | 554.4 | 482.4 | 577.8 | 477.1 | 497.3 |
| Dépôts à vue | 336.3 | 460.5 | 473.5 | 453.9 | 493.4 | 448.9 | 467.9 |
| Dépôts à terme et d'épargne | 67.5 | 78.0 | 80.2 | 90.8 | 83.6 | 89.8 | 93.6 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | | |
| Monnaie au sens large (variation annuelle en %) | 8.6 | 26.5 | 2.8 | -4.7 | 4.2 | -1.1 | 4.2 |
| Crédit à l'économie (variation annuelle en %) | 6.1 | 37.8 | 3.4 | 0.7 | 6.6 | -5.5 | -2.0 |
| Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB) | 6.1 | 7.8 | 8.4 | 8.4 | 8.5 | 8.5 | 7.6 |
| Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB hors pétrole) | 8.3 | 10.4 | 10.6 | 10.4 | 10.8 | 10.1 | 9.4 |
| Vélocité (PIB hors pétrole) | 5.5 | 4.8 | 4.8 | 5.0 | 4.8 | 5.0 | 5.0 |
| Vélocité (PIB total) | 7.5 | 6.4 | 6.0 | 6.3 | 6.1 | 5.9 | 6.2 |

Sources : Autorités tchadiennes; estimations et projections de la mission du FMI.

¹FMI, Tchad-Deuxième revue au titre de la FEC (EBS/15/351).

Tableau 7. Tchad : Indicateurs de solidité financière, 2010–15

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Solvabilité | | | | | | |
| Ratio de solvabilité | 12.5 | 20.0 | 18.1 | 22.0 | 13.4 | 14.6 |
| Qualité des actifs | | | | | | |
| Prets non performants/Prêts bruts | 9.9 | 7.6 | 7.4 | 9.8 | 11.7 | 16.5 |
| Provisions/Prêts non performants | 81.1 | 89.0 | 64.5 | 65.3 | 68.3 | 56.1 |
| Prets non performants nets/Prêts bruts | 1.9 | 0.8 | 2.6 | 3.4 | 3.7 | 7.3 |
| Rentabilité | | | | | | |
| ROA | 3.2 | 2.1 | 2.0 | 2.3 | 1.8 | 1.6 |
| ROE | 32.0 | 19.2 | 15.5 | 21.1 | 19.4 | 13.1 |
| Liquidité | | | | | | |
| Actifs liquides sur actifs totaux | 29.4 | 24.3 | 28.1 | 24.0 | 25.7 | 26.0 |
| Liquid assets / Short term liabilities | 148.3 | 149.3 | 146.6 | 139.3 | 152.9 | 142.1 |

Source : COBAC.

Tableau 8. Tchad : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs dans le cadre de l'accord au titre de la FEC (Decembre 2015 – Juin 2016)
(Milliards de FCFA, cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

| | End-Dec 2015 QPC | | | End-March 2016 IT | | End-June 2016 QPC | | |
|--|---------------------|--------|---------|----------------------|--------|----------------------|--------|---------|
| | Target | Actual | Comment | Target | Actual | Target | Actual | Comment |
| Floor on non-oil primary budget balance | (511) | (504) | met | (133) | (35) | (314) | (88) | met |
| Ceiling on net domestic government financing | 399 | 265 | met | 113 | 105 | 277 | 181 | met |
| Ceiling on the accumulation of domestic payment arrears by the government | 0 | 148 | missed | 0 | 81 | 0 | 4 | missed |
| Ceiling on the accumulation of new external payment arrears by the government or non-financial public enterprises (US\$ million) ² | 0 | 0 | met | 0 | 0 | 0 | 1 | missed |
| Ceiling on contracting or guaranteeing of new non-concessional external debt by the government and non-financial public enterprises, but for ordinary external trade financing of at most one-year maturity ² | 0 | 0 | met | 0 | 0 | 0 | 0 | met |
| Floor for poverty-reducing social spending | 243 | 260 | met | 55 | 43 | 79 ³ | 102 | met |
| <i>Memo items :</i> | | | | | | | | |
| Oil revenue | 270 | 133 | | 47 | 2 | 112 | 5 | |
| Concessional borrowing | ... | 34 | | 40 | 14 | 40 | 31 | |

Sources: Chadian authorities; and IMF staff.

1. Quantitative Performance Criteria and Indicative Targets are defined in the TMU.

2. Applies continuously.

3. Reflects the application of the adjuster given the expenditures compression that took place (see TMU for more details).

Tableau 9a. Tchad : Conditionnalité structurelle dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pour 2015

| Mesures | date d'exigibilité | Macro-criticalité | Observation |
|---|--------------------|-------------------|-------------|
| Emission d'un décret de la mise en place d'une structure interministérielle chargée de la consolidation et du reporting de toutes les informations relatives aux recettes fiscales pétrolières | fin juin 2015 | Haute | Atteint |
| Incorporation d'informations sur les recettes pétrolières budgétaire (provenant du monitoring de la structure interministérielle) dans les rapports d'exécution budgétaire trimestriels publiés par le ministère des Finances | fin sept. 2015 | Haute | Atteint |
| Mettre à jour et élargir la base de données des contribuables | fin déc. 2015 | Haute | Atteint |
| Limitation des procédures de dépenses d'urgence à au plus 9% du total des dépenses financées sur ressources intérieures (à l'exclusion des salaires, du service de la dette et des dépenses de sécurité) en 2015. | fin déc. 2015 | Haute | Atteint |

Sources : autorités Tchadiennes et services du FMI

Tableau 9b. Tchad : Conditionnalité structurelle dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pour 2016

| Mesures | date d'exigibilité | Macro-criticalité | Observation |
|--|--------------------|-------------------|---|
| Produire un rapport annuel de gestion de la dette | Fin juin 2016 | Moyenne | Non atteint. Atteint en octobre 2016. |
| Mise en place d'une structure responsable de la prévision et du suivi de la trésorerie, et préparation de plans de trésorerie | Fin juin 2016 | Haute | Atteint |
| Rationalisation des transferts et subventions, sur la base des résultats de l'audit fonctionnel et financier lancé en 2015 | Fin septembre 2016 | Haute | Non atteint ; quelques progrès dans le plan d'urgence du mois d'octobre |
| Amélioration de la publication d'informations relatives aux flux bruts et nets de recettes pétrolières | Fin juin 2016 | Haute | Non atteint. Progrès dans le suivi, mais la publication régulière d'une note reste à faire. |
| Limitation des procédures de dépenses d'urgence à au plus 9% du total des dépenses sur ressources intérieures (à l'exclusion des salaires, du service de la dette, des dépenses de la Commission Electorale Nationale Indépendante, et des dépenses de sécurité) en 2016 | Fin décembre 2016 | Haute | --- |

Sources : autorités Tchadiennes et services du FMI.

Tableau 10a. Tchad : Tableau résumé de l'endettement externe pour 2015

| PPG external debt | USD million ¹ | Percent |
|-------------------------------------|--------------------------|------------|
| By sources of debt financing | 58 | 100 |
| Concessional debt, of which | 58 | 100 |
| Multilateral debt | 39 | 67 |
| Bilateral debt | 19 | 33 |
| Other | 0 | 0 |
| Non-concessional debt | 0 | 0 |
| Uses of debt financing | 58 | 100 |
| Infrastructure | 12 | 21 |
| Social (education, health) | 8 | 14 |
| Agriculture and livestock | 18 | 31 |
| Energy | 8 | 14 |
| Budget Financing | 0 | 0 |
| Other | 12 | 21 |

Sources: Chadian authorities and IMF staff.

¹Nominal value of new debt disbursed. Excludes financing from the IMF.

Tableau 10b. Tchad : Tableau résumé du programme d'endettement externe

| PPG external debt | 2016 | | 2017 | |
|-------------------------------------|--------------------------|------------|--------------------------|------------|
| | USD million ¹ | Percent | USD million ¹ | Percent |
| By sources of debt financing | 103 | 100 | 134 | 100 |
| Concessional debt, of which | 103 | 100 | 134 | 100 |
| Multilateral debt | 67 | 65 | 79 | 59 |
| Bilateral debt | 36 | 35 | 55 | 41 |
| Other | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Non-concessional debt | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Uses of debt financing | 103 | 100 | 134 | 100 |
| Infrastructure | 44 | 43 | 47 | 35 |
| Social (education, health) | 9 | 9 | 20 | 15 |
| Agriculture and livestock | 33 | 32 | 40 | 30 |
| Energy | 11 | 11 | 13 | 10 |
| Budget Financing | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Other | 6 | 6 | 13 | 10 |

Sources: Chadian authorities and IMF staff.

¹Nominal value of new debt disbursed. Excludes financing from the IMF.

Tableau 11a. Tchad : Calendrier de décaissement original au titre de l'accord FEC

| Montant (% du quota) | Montant (million de DTS) | Date de disponibilité | Conditions pour le décaissement |
|-------------------------|-----------------------------|-----------------------|--|
| 9.5 | 13.31 | 1/08/2014 | Approbation par le CA du programme de trois ans soutenu par la FEC |
| 14.2 | 19.97 | 15/02/2015 | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et conclusion de la première revue au titre de la FEC |
| 14.7 | 20.65 | 15/08/2015 | Observation des critères de réalisation au 30 juin 2015 et conclusion de la deuxième revue au titre de la FEC |
| 12.4 | 17.32 | 15/02/2016 | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2015 et conclusion de la troisième revue au titre de la FEC |
| 10.0 | 13.99 | 15/08/2016 | Observation des critères de réalisation au 30 juin 2016 et conclusion de la quatrième revue au titre de la FEC |
| 7.6 | 10.66 | 15/02/2017 | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2016 et conclusion de la cinquième revue au titre de la FEC |
| 7.6 | 10.66 | 15/07/2017 | Observation des critères de réalisation au 31 mai 2017 et conclusion de la sixième revue au titre de la FEC |
| Total | 76.0 | 106.56 | |

Source : FMI.

Tableau 11b. Tchad : Nouveau calendrier de décaissement proposé dans le cadre de l'accord FEC

| Montant (% du quota) | Montant (million de DTS) | Date de disponibilité | Conditions pour le décaissement |
|-------------------------|-----------------------------|-------------------------|--|
| 9.5 | 13.31 | 1/08/2014 | Approbation par le CA du programme de trois ans soutenu par la FEC |
| 14.2 | 19.97 | 15/02/2015 | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et conclusion de la première revue au titre de la FEC |
| 14.7 | 20.65 | 15/08/2015 | Observation des critères de réalisation au 30 juin 2015 et conclusion de la deuxième revue au titre de la FEC |
| 24.4 | 34.14 | 15/02/2016 ¹ | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2015 et conclusion de la troisième revue au titre de la FEC |
| 7.3 | 10.27 | 15/08/2016 ¹ | Observation des critères de réalisation au 30 juin 2016 et conclusion de la quatrième revue au titre de la FEC |
| 14.7 | 20.54 | 15/02/2017 | Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2016 et conclusion de la cinquième revue au titre de la FEC |
| 15.2 | 21.32 | 15/08/2017 | Observation des critères de réalisation au 30 juin 2017 et conclusion de la sixième revue au titre de la FEC |
| Total | 100.0 | 140.20 | |

Source : FMI.

Tableau 12: Tchad : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–30

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Fund obligations based on existing credit | | | | | | | | | | | | | | | |
| Principal | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 2.0 | 8.1 | 8.1 | 10.3 | 10.8 | 6.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Charges and interest | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Fund obligations based on existing and prospective credit | | | | | | | | | | | | | | | |
| Principal | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 2.0 | 8.1 | 19.1 | 27.5 | 28.0 | 23.4 | 17.3 | 6.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Charges and interest | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Total obligations based on existing and prospective credit | | | | | | | | | | | | | | | |
| SDR millions | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.4 | 2.4 | 8.5 | 19.4 | 27.8 | 28.2 | 23.5 | 17.3 | 6.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| CFAF billions | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.3 | 1.9 | 6.9 | 15.8 | 22.6 | 23.0 | 19.1 | 14.1 | 5.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Percent of exports of goods and services | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.3 | 0.6 | 0.9 | 0.9 | 0.7 | 0.5 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Percent of debt service ¹ | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 1.0 | 3.7 | 8.5 | 30.2 | 28.5 | 23.5 | 17.7 | 6.6 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Percent of GDP | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Percent of tax revenue | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.3 | 1.1 | 2.2 | 2.9 | 2.7 | 2.0 | 1.3 | 0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Percent of quota | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.3 | 1.7 | 6.0 | 13.8 | 19.8 | 20.1 | 16.8 | 12.4 | 4.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Outstanding IMF credit based on existing and prospective drawings | | | | | | | | | | | | | | | |
| SDR millions | 89.9 | 131.7 | 131.7 | 131.7 | 129.7 | 121.6 | 102.5 | 75.0 | 47.0 | 23.6 | 6.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| CFAF billions | 73.8 | 107.5 | 107.3 | 107.0 | 104.9 | 99.0 | 83.5 | 61.1 | 38.2 | 19.2 | 5.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Percent of exports of goods and services | 5.2 | 6.4 | 5.3 | 4.4 | 4.1 | 3.6 | 3.0 | 2.4 | 1.5 | 0.7 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Percent of debt service ¹ | 33.3 | 50.8 | 52.8 | 55.4 | 56.6 | 53.4 | 44.9 | 81.5 | 47.3 | 23.5 | 6.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Percent of GDP | 1.2 | 1.6 | 1.5 | 1.4 | 1.3 | 1.1 | 0.9 | 0.6 | 0.4 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Percent of tax revenue | 18.4 | 24.2 | 22.1 | 20.1 | 17.8 | 15.2 | 11.4 | 7.7 | 4.4 | 2.0 | 0.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Percent of quota | 64.1 | 93.9 | 93.9 | 93.9 | 92.5 | 86.7 | 73.1 | 53.5 | 33.5 | 16.8 | 4.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Net use of IMF credit (SDR millions) | | | | | | | | | | | | | | | |
| Disbursements | 44.4 | 41.9 | 0.0 | 0.0 | -2.0 | -8.1 | -19.1 | -27.5 | -28.0 | -23.4 | -17.3 | -6.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Repayments and repurchases | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 2.0 | 8.1 | 19.1 | 27.5 | 28.0 | 23.4 | 17.3 | 6.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| <i>Memorandum items:</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| Exports of goods and services (CFAF billions) | 1,421 | 1,680 | 2,018 | 2,458 | 2,581 | 2,735 | 2,742 | 2,593 | 2,604 | 2,620 | 2,640 | 2,666 | 2,698 | 2,738 | 2,786 |
| External Debt service (CFAF billions) ¹ | 222 | 212 | 203 | 193 | 185 | 185 | 186 | 75 | 81 | 82 | 80 | 78 | 75 | 78 | 87 |
| Nominal GDP (CFAF billions) | 6,038 | 6,563 | 6,986 | 7,734 | 8,274 | 8,832 | 9,297 | 9,681 | 10,208 | 10,777 | 11,411 | 12,063 | 12,768 | 13,521 | 14,360 |
| Tax revenue (CFAF billions) | 402 | 445 | 486 | 533 | 590 | 652 | 731 | 789 | 867 | 944 | 1,057 | 1,180 | 1,316 | 1,465 | 1,642 |
| Quota (SDR millions) | 140.2 | 140.2 | 140.2 | 140.2 | 140.2 | 140.2 | 140.2 | 140.2 | 140.2 | 140.2 | 140.2 | 140.2 | 140.2 | 140.2 | 140.2 |

Sources : Estimations et prévisions du FMI.

¹Le service de la dette externe inclut les remboursements au FMI.

Annexe I. Lettre d'intention

N'Djamena, le 27 octobre 2016

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington D.C 20431
U.S.A

Madame la Directrice générale,

1. Le Conseil d'administration du FMI a approuvé, le 1er août 2014, un programme financier au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) portant sur la période du 1er août 2014 jusqu'au 31 juillet 2017. Les deux premières revues de ce programme ont été achevées respectivement en avril et décembre 2015. La présente Lettre d'intention, et le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, présentent l'évolution économique récente et les résultats enregistrés dans le cadre du programme soutenu par la FEC, ainsi que les politiques que nous entendons mettre en œuvre au cours des derniers mois de 2016, l'année 2017 et à moyen terme.

2. Dans une situation économique très difficile, caractérisée essentiellement par un choc de plus en plus grave sur les prix du pétrole et des pressions continues sur le budget en raison des efforts de maintien de la paix déployés par le Tchad dans la région, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC. La faiblesse des cours du pétrole a gravement nui aux recettes budgétaires pétrolières en 2015, et davantage encore en 2016. En outre, la forte participation des troupes Tchadiennes à la lutte contre les groupes terroristes pour préserver la stabilité régionale grève considérablement les finances publiques. Les menaces sécuritaires et la crise économique au Nigéria ont aussi gravement porté atteinte aux échanges transfrontaliers, en particulier dans les secteurs essentiels de l'agriculture et de l'élevage. Le Tchad continue d'accueillir au moins 750.000 réfugiés et personnes déplacées et rapatriées, dispersés le long de la frontière avec les pays voisins.

3. Pour faire face à la gravité de la situation économique et financière du pays, le nouveau gouvernement, mis en place le 14 août 2016, a promulgué un plan d'action économique d'urgence qui prévoit des coupes de dépenses, là où elles sont possibles. Ce plan d'actions complète le passage à une exécution budgétaire base caisse depuis le début de l'année 2016 et une forte diminution des dépenses d'investissement en 2015. L'important ajustement budgétaire réalisé en 2015 et 2016 a permis au Gouvernement d'équilibrer son budget et de rester dans le cadre global des paramètres du programme. Toutefois, en raison des difficultés de trésorerie, un critère de réalisation n'a pas été observé à fin décembre 2015 et fin juin 2016, de même qu'un critère de réalisation devant être respecté de manière continue.

- Le plafond zéro sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs n'a pas été observé en juin 2016, lorsque de légers arriérés de paiement extérieurs (1,1 million de dollars américains) ont été accumulés, mais apurés peu après. Compte tenu du faible montant en jeu, le Gouvernement sollicite une dérogation à ce sujet.
- La limite de zéro à la variation du stock des arriérés de paiements intérieurs a été manquée de beaucoup en décembre 2015, mais de très peu seulement en juin 2016. Le Gouvernement sollicite une autre dérogation pour la non observation de ces critères de réalisation, compte tenu de la stratégie globale mise en place pour apurer les arriérés et renforcer les contrôles internes, et ainsi éviter que ne se reproduise ce problème.

4. Le Gouvernement a continué d'avancer sur le front des réformes structurelles malgré les difficultés budgétaires : le recours à des procédures budgétaires exceptionnelles est resté dans les limites convenues ; la base de données des entreprises contribuables a été actualisée et élargie ; un rapport annuel sur la gestion de la dette a été publié le 21 octobre 2016 ; le Comité technique du plan de trésorerie a été rétabli. Le Gouvernement a également progressé dans l'amélioration de la transparence dans le secteur pétrolier. Un Comité technique chargé du suivi des recettes pétrolières a été mis en place et le partage des informations pétrolières entre les organismes publics a été amélioré. Le Gouvernement entend préparer et publier à intervalles réguliers une note contenant ces informations, pour veiller à ce que ce repère structurel soit pleinement observé.

5. A l'avenir, le Gouvernement est déterminé à mettre en œuvre l'ajustement budgétaire nécessaire pour gérer les effets immédiats de la crise économique et financière. De manière plus précise, un deuxième budget rectificatif pour 2016, totalement financé, a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 octobre 2016. En outre, un projet de loi de finances pour 2017, élaboré à partir d'hypothèses prudentes en matière de recettes et de financement, est actuellement en cours de préparation et sera soumis à l'examen en Conseil des ministres puis transmis à l'Assemblée Nationale. Le Gouvernement entend commencer à relâcher progressivement l'enveloppe de dépenses en 2018 et à moyen terme, en fonction de la disponibilité des ressources budgétaires et de financement, pour faire en sorte que la reprise économique reste sur une trajectoire viable.

6. Le Gouvernement considère que la prévention et l'apurement des arriérés intérieurs sont des facteurs essentiels de stabilisation et de relance de l'économie. À cet égard, outre les mesures en cours pour apurer les arriérés reconnus et prévenir leur réapparition, il s'engage à vérifier l'authenticité de nouvelles créances et sollicitera un appui extérieur pour contribuer à leur apurement. Le Gouvernement s'engage aussi à continuer d'améliorer sa gestion des finances publiques, notamment la chaîne des dépenses, le système de gestion de trésorerie, et la transparence du secteur pétrolier, indispensables pour prévenir la réapparition d'arriérés.

7. Au-delà des besoins immédiats de stabilisation, le Gouvernement est décidé à diversifier l'économie et à réduire sa dépendance à l'égard du pétrole et demeure convaincu que l'amélioration du climat des affaires est primordiale pour encourager l'investissement. Le nouveau Plan Quinquennal de Développement (PQD 2016-2020), actuellement en cours d'examen, énoncera

en détail la stratégie de diversification. Le Gouvernement sollicitera l'appui des bailleurs de fonds pour financer les projets et les programmes du PQD (2016-2020).

8. Sur la base des politiques décrites dans la présente lettre et ses pièces jointes, le Gouvernement demande au Conseil d'administration du FMI d'approuver l'achèvement des troisième et quatrième revues de l'accord au titre de la FEC. Compte tenu des besoins supplémentaires de financement de la balance des paiements qui sont apparus avec l'aggravation des chocs exogènes, le Gouvernement sollicite i) un relèvement du plafond d'accès au titre du programme pour un montant équivalent à 24 pour cent de la quote-part du Tchad (soit l'équivalent de 33,64 millions de DTS ou 28 milliards de francs CFA) ; ii) une prorogation de l'accord à fin novembre 2017 ; et iii) un réaménagement des échéances des décaissements prévus. Cela permettrait au Gouvernement d'avoir accès à l'équivalent de 36 milliards de francs CFA pour 2016 (somme des 34,14 millions de DTS et des 10,27 millions de DTS associés respectivement aux troisième et quatrième revues), contre les 26 milliards de francs CFA initialement prévus au programme. Le reliquat de l'augmentation du plafond d'accès serait décaissé en 2017 (pour un total de 20,50 millions de DTS et de 21,32 millions de DTS respectivement au titre des cinquième et sixième revues).

9. Pour le reste de la période couverte par l'accord au titre de la FEC, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre les politiques et les mesures énoncées dans le MPEF, dans le but d'atteindre les objectifs du programme. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir la bonne mise en œuvre du programme, et consultera les services du FMI sur l'adoption de mesures supplémentaires, conformément aux politiques de consultation du FMI en la matière.

10. Le Gouvernement consent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économiques et financières qui lui est joint, et le Protocole d'accord technique, ainsi que le rapport des services du FMI sur les troisième et quatrième revues du programme appuyé par la FEC. Nous autorisons par la présente leur application et affichage sur le site Internet du FMI, après conclusion des revues du programme par le Conseil d'administration du FMI

Je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, en l'expression de ma parfaite considération.

/s/

Mbogo Ngabo Seli
Ministre des Finances et du Budget

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières
- Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I. Memorandum des politiques économiques et financières du Gouvernement du Tchad

I. INTRODUCTION

1. Le présent mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) actualise et complète celui de novembre 2015 (correspondant à la deuxième revue du programme appuyé par la facilité élargie de crédit)⁷. Il décrit l'évolution économique récente difficile, la mise en œuvre du programme, les perspectives macroéconomiques, et les politiques et réformes à mettre en œuvre dans les mois à venir.

2. Le gouvernement a entrepris la mise en œuvre d'un programme économique d'urgence destiné à gérer l'impact grandissant des trois principaux chocs qui ont provoqué de graves perturbations économiques et financières. Ces chocs ont eu des impacts importants sur une bonne partie de la population.

- Le choc sur les prix du pétrole s'est aggravé. Les prix ont continué de baisser au deuxième semestre 2015 et au début de 2016. En outre, après avoir augmenté en 2015 avec le démarrage des exportations par la *China National Petroleum Corporation* (CNPC), le volume de la production a accusé un léger repli en 2016, dans un contexte où l'investissement dans le secteur a marqué le pas. Cette situation a fortement perturbé les recettes budgétaires issues du pétrole en 2016.
- Les tensions sécuritaires au Tchad et dans la région continuent de peser lourdement sur le budget et, de manière générale, sur l'économie. Les troupes tchadiennes sont fortement impliquées dans la lutte contre les groupes terroristes, dont Boko-Haram et l'État islamique, dans la région, notamment dans le bassin du Lac Tchad, afin de préserver la stabilité régionale⁸. Les activités militaires grèvent considérablement les finances publiques. De manière plus générale, la situation sécuritaire perturbe les échanges commerciaux transfrontaliers et l'activité économique, y compris les importants secteurs de l'agriculture et de l'élevage.
- Le Tchad continue d'accueillir au moins 750 000 réfugiés et personnes déplacées et rapatriées, le long de la frontière avec les pays voisins. Si le coût budgétaire direct est difficile à mesurer, il n'en reste pas moins que l'État aide les réfugiés à avoir accès à la terre et aux services communautaires de base et à s'établir dans les collectivités d'accueil, ce qui occasionne un coût budgétaire.

⁷ Tous les mémorandums sont disponibles sur le site du FMI : <http://www.imf.org/external/country/TCD/>

⁸ Des troupes tchadiennes sont stationnées au Cameroun, au Mali, au Nigéria, au Niger et, surtout, dans la région du lac Tchad, ainsi qu'à la frontière avec le Soudan et avec la Libye, afin de contrer des activités des divers groupes terroristes.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC AU SECOND SEMESTRE 2015 ET AU PREMIER SEMESTRE 2016

A. Évolution économique récente

3. Le Tchad doit faire face à une situation économique très difficile, avec une contraction de l'activité économique d'au moins 3 pour cent prévue en 2016. Le Gouvernement constate que les entreprises pétrolières ont réduit drastiquement leurs investissements pour réduire leurs coûts. Quant au secteur non-pétrolier, les entreprises du secteur privé dépendent très fortement de la commande publique. Dans le contexte budgétaire actuel, leur activité est donc nécessairement touchée. L'agriculture tire son épingle du jeu, grâce à une saison des pluies favorables à l'automne 2016, mais même si ce secteur représente avec l'élevage un tiers du PIB non pétrolier, cela n'est pas suffisant pour tirer l'ensemble de la croissance à la hausse. La faiblesse de l'activité économique explique en grande partie la chute des prix sur l'ensemble de l'année 2016.

4. Le Gouvernement est confronté à une situation budgétaire très difficile. Le Gouvernement fait face à des contraintes de liquidité importantes en raison notamment de la forte baisse des recettes pétrolières. Le Gouvernement a été amené à faire des choix budgétaires difficiles. Il est passé à une gestion budgétaire sur base caisse et il a priorisé les dépenses dans les domaines indispensables de la sécurité, du paiement des salaires et du service de la dette, et des dépenses sociales de lutte contre la pauvreté. Toutefois, des pressions de liquidité significatives ont persisté, ce qui a conduit à une accumulation de quelques arriérés de paiement domestiques.

5. Le Gouvernement est aussi conscient des risques pesant sur le secteur financier. L'exposition des banques à la dette publique et la dépendance du secteur privé aux marchés publics ont accru les risques pour le secteur bancaire. En conséquence, le crédit à l'économie a baissé et les créances douteuses ont augmenté.

B. Mise en œuvre du programme à fin décembre 2015 et fin juin 2016

6. Pour faire face à la gravité de la situation économique et financière du pays, le nouveau gouvernement mis en place le 14 août a lancé un plan d'action économique d'urgence qui prévoit des coupes de dépenses là où elles sont possibles. Ce plan d'action a complété le passage à une exécution budgétaire base caisse depuis le début 2016. Le programme prévoit 16 mesures destinées à répartir les coupes de manière homogène entre les divers départements et entre les catégories de dépenses (voir également paragraphe. 16). Autant le passage à une exécution du budget sur base caisse a aidé le Gouvernement à honorer ses obligations de base, certains arriérés de paiement intérieurs se sont accumulés et des retards ont été enregistrés dans le paiement des salaires au cours des derniers mois.

7. Le considérable ajustement budgétaire réalisé en 2015 et 2016 a permis au Gouvernement de rester dans le cadre global des paramètres du programme appuyé par le

FMI pour la troisième et la quatrième revues, en dépit du choc pétrolier et de la lourde charge budgétaire provoquée par les tensions sécuritaires et la crise des réfugiés. Un critère de réalisation a été manqué fin décembre 2015 et fin juin 2016, tandis qu'un critère continue a aussi été manqué :

- ***Le critère relatif au déficit primaire hors pétrole a été observé aux deux échéances.*** Le déficit s'est situé à 504 milliards FCFA en 2015, par rapport au critère de réalisation de 511 milliards FCFA prévu dans le programme. Pour parvenir à ce résultat, le Gouvernement s'est globalement limité à l'enveloppe de dépenses fixée dans le budget rectificatif de juin 2016, avec un dépassement de seulement 25 milliards FCFA pour les biens et services, lequel a été compensé par une réduction des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures d'un montant équivalent. Au premier semestre 2016, le Gouvernement a, de manière générale, limité les dépenses aux ressources disponibles (sur base caisse), d'où un déficit primaire hors pétrole de seulement 87,8 milliards FCFA, contre un critère de réalisation quantitatif de 314 milliards FCFA.
- ***Le plancher relatif aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté a été respecté en 2015 ainsi qu'au premier semestre 2016 en prenant en compte l'ajusteur y relatif.*** Le gouvernement est déterminé à accroître les dépenses sociales. En 2015, ces dépenses ont totalisé 260,4 milliards FCFA, par rapport à un plancher de 243 milliards FCFA. Au premier semestre 2016, malgré la chute sans précédent des recettes, l'absence d'autres sources de financement, et le besoin de prioriser certaines dépenses de sécurité, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté ont atteint 102 milliards FCFA, ce qui représente 36,2 pour cent des dépenses primaires financées sur ressources propres contre 27,9 pour cent en 2015, soit une hausse de plus de 8 points. En prenant en compte l'ajusteur prévu dans le programme, le critère de réalisation a été atteint même si le montant nominal des dépenses a été inférieur au plancher de 110 milliards FCFA.
- ***Le plafond zéro sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs a été manqué en juin 2016,*** lorsque des arriérés de paiement mineurs ont été accumulés envers la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, mais effacés peu après. Une dérogation est demandée sur la base du faible montant en jeu (1,1 million \$E.U.), la résolution rapide du problème, et l'amélioration de la communication entre le Ministère des Finances et du Budget et la BEAC pour éviter la réapparition de ces retards.
- ***Le plafond zéro relatif à la nouvelle dette extérieure non concessionnelle a été observé aux deux échéances.***
- ***Les plafonds relatifs au financement intérieur net de l'État ont été observés aux deux échéances.***
- ***La limite de zéro à la variation du stock des arriérés de paiement intérieurs a été manquée de beaucoup en décembre 2015 et de très peu en juin 2016.*** Malgré les

considérables efforts consentis pour respecter toutes les obligations de paiements intérieurs, la chute plus marquée des recettes pétrolières et un niveau du financement intérieur net de l'État inférieur au montant budgétisé (les émissions de titres publics sur le marché régional en 2015 ont principalement servi à rembourser des prêts bancaires plus coûteux et à effectuer un remboursement non prévu d'une dette de 46 milliards FCFA pour des biens livrés au Ministère de la Défense durant les années 2006-08) ont abouti à une accumulation de nouveaux arriérés de paiement en 2015 (148 milliards FCFA, soit 3 pour cent du PIB non pétrolier), d'où un stock de 199,8 milliards FCFA à fin 2015. Depuis le début de 2016, l'État a été en mesure de rembourser certains arriérés existants, ce qui a permis de compenser presque entièrement l'accumulation de nouveaux arriérés en 2016. De ce fait, le stock des arriérés intérieurs se situait à 204,2 milliards FCFA à la fin juin 2016. Le gouvernement sollicite une autre dérogation pour non-observation de ce critère de réalisation, compte tenu de la stratégie globale mise en place pour apurer les arriérés et renforcer les contrôles internes et ainsi éviter que ne se reproduise ce problème (voir la section III. C pour plus de détails).

8. Le gouvernement continue d'avancer sur le front des réformes structurelles conformément aux objectifs du programme :

- Les dépenses financées sur ressources intérieures (à l'exclusion des salaires, du service de la dette et des dépenses de sécurité) exécutées selon des procédures budgétaires exceptionnelles (dépenses avant ordonnancement ou DAO), ont été limitées à 47,3 milliards FCFA, soit 8,7 pour cent du total des dépenses financées sur ressources intérieures, niveau inférieur au plafond de 9 pour cent fixé pour la fin décembre 2015. Toutefois, étant donné que les réductions budgétaires considérables en 2016 ciblent les catégories de dépenses qui sont généralement exécutées par des procédures budgétaires ordinaires, l'utilisation de ces procédures a diminué de manière significative, rendant impossible pour le Gouvernement de respecter le repère structurel sur l'utilisation des DAOs pour la fin-2016.
- Le repère structurel à fin décembre 2015 visant à actualiser et élargir la base de données des entreprises contribuables a été observé. Le Tchad a réalisé son premier recensement d'entreprises, cofinancé par l'UE, la BAD et l'État. Ont ainsi été recensées 30,761 unités physiques, dont 85,4 pour cent sont des petites entreprises, 11,4 pour cent des moyennes entreprises, 0,5 pour cent des grandes entreprises et 2,7 pour cent non classées. Sur ce chiffre, la DGI a relevé 452 grandes entreprises et environ 1500 PME. De ce fait, le nombre de contribuables a augmenté de 23 (de 429 à 452) dans le cas des grandes entreprises, et de 75 (de 1.425 à 1.500) dans celui des PME.
- La publication d'un rapport annuel sur la gestion de la dette sur le site Internet du Ministère des Finances et du Budget (repère pour la fin juin 2016) a été réalisée le 21 octobre 2016
- S'agissant de la mise en place d'une structure responsable de la prévision et du suivi de la trésorerie et de la préparation de plans de trésorerie (repère structurel pour la fin juin 2016),

le Comité du plan de trésorerie initialement créé en 2012⁹ a été rétabli dans ses fonctions. Le procès-verbal de plusieurs des réunions de ce Comité a été fourni au FMI. Les plans de gestion de trésorerie sont actualisés à intervalles réguliers et utilisés par la Direction générale du Trésor.

- Des progrès ont été réalisés dans la communication des flux de recettes pétrolières brutes et nettes, et un décret portant création d'un Comité technique chargé du suivi des recettes pétrolières a été signé par le Ministre des Finances et du Budget et par le Ministre du Pétrole et de l'Énergie le 14 septembre 2016¹⁰. Ce Comité rassemble des techniciens du Ministère des Finances et du budget (études et prévision, comptabilité publique, direction de la dette, statistiques, et services de la prévision et de la modélisation macroéconomique) et du Ministère du Pétrole et de l'énergie (études et services juridiques, comptabilité, unité d'exploration et de production de la SHT et unité chargée du négoce de pétrole à la SHT). Des progrès tangibles sont à signaler dans l'échange d'informations grâce à une meilleure intégration des paramètres expliquant les recettes pétrolières dans la préparation de la seconde loi de finances rectificative pour 2016 et du projet de loi de finances initiale (LFI) 2017. Le Gouvernement entend préparer et publier à intervalles réguliers une note contenant ces informations, pour veiller à ce que ce repère structurel soit pleinement observé (voir section IV).

III. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE RESTE DU PROGRAMME

9. Le Gouvernement a tracé une double démarche pour relever les défis auxquels se heurte le pays et améliorer les conditions socio-économiques de la population.

- Il continuera de mettre en œuvre l'ajustement budgétaire nécessaire pour gérer l'effet immédiat de la crise économique et financière. A cet effet, un second budget rectificatif pour 2016, qui résorbe l'écart de financement et fait suite au précédent budget, a été approuvé en Conseil des Ministres. En outre, un projet de LFI 2017 élaboré à partir d'hypothèses prudentes en matière de recettes est actuellement à l'examen au Conseil des Ministres. Le second budget rectificatif pour 2016 a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 octobre 2016 et la soumission du projet de LFI 2017 à l'Assemblée nationale est une mesure préalable à l'achèvement de la troisième et la quatrième revues.
- Un consensus s'est dégagé à l'échelle nationale quant à la nécessité de diversifier l'économie en dehors du secteur pétrolier. Le Gouvernement et d'autres parties prenantes au niveau national reconnaissent que le choc des cours du brut persiste et qu'il est important de réduire la dépendance à l'égard du secteur pétrolier comme moteur de croissance. À cet égard, le Gouvernement a entrepris de préparer un Plan Quinquennal de Développement (PQD 2016-2020) qui énonce les mesures destinées à diversifier l'économie. Il entend

⁹ Arrêté n° 001/PR/PM/MFB/SE/SG/DGTCP/12 modifié par n° 032/PR/PM/MFB/SE/DGTCP/13

¹⁰ Arrêté n° 106/PR/PM/MFB/MPE/2016

mobiliser des ressources auprès des donateurs dans le cadre d'une conférence de bailleurs de fonds en janvier 2017 pour le financement des projets et des politiques prévus dans le PQD 2016-2020.

A. Résorber l'écart de financement du budget de 2016

Le niveau plus faible que prévu des recettes pétrolières et non pétrolières et le fait que les recettes exceptionnelles attendues de la cession d'actifs pétroliers de l'État ne se soient pas matérialisées ont provoqué un important écart de financement en 2016. Le Gouvernement a riposté en mettant en œuvre des mesures correctives durant l'année, complétées par un plan d'urgence en août 2016 et un nouveau budget rectificatif de 2016 entièrement financé a été soumis à l'Assemblée Nationale le 12 octobre 2016.

10. Les recettes pétrolières sont nettement inférieures aux prévisions. La première loi de finances rectificative de 2016 adoptée en juin ne prévoyait qu'un repli partiel des recettes pétrolières (du montant initialement estimé de 250 milliards FCFA à 116 milliards FCFA). Il ressort des estimations révisées que les recettes pétrolières n'atteindront que 25 milliards FCFA pour l'ensemble de l'année, soit 10 pour cent seulement du montant initialement prévu.

11. L'effet du repli des cours du pétrole sur les recettes pétrolières a été aggravé par l'important endettement contracté par l'État pour financer sa prise de participation au consortium Esso. En 2014, l'État a contracté des avances sur ventes de pétrole pour un montant de 1,35 milliard de dollars (13 pour cent du PIB) auprès de Glencore. Le prêt a permis de financer l'acquisition par la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) d'une part de 25 pour cent du consortium Esso précédemment détenue par Chevron (projet Badoit). Le service de ce prêt est principalement assuré à partir des recettes provenant du projet Badoit (après déduction des coûts de production et de transport). Si ces recettes se révèlent insuffisantes, une partie des redevances pétrolières versées à l'État est alors utilisée : jusqu'à 50 pour cent au 30 juin 2016 et 70 pour cent par la suite. Depuis le début de l'année, plus de la moitié de la valeur des expéditions de pétrole a été déduite pour assurer le service de cette dette. Compte tenu des cours du pétrole en vigueur et projetés, il apparaît que le service de cette dette absorbe les recettes pétrolières de l'État qui auraient pu servir à financer des dépenses prioritaires.

12. Dans la conjoncture actuelle de tassement de l'activité et des exportations, les recettes non pétrolières (fiscales et douanières) sont également inférieures aux prévisions. En partant des recettes mobilisées durant les trois premiers trimestres de l'année, les recettes non pétrolières pour 2016 devraient totaliser 415 milliards FCFA (contre une projection initiale de 470 milliards FCFA).

13. La conjoncture du secteur pétrolier international compromet les efforts déployés par l'État pour céder sa participation de 10 pour cent dans quatre gisements pétroliers actuellement exploités par la CNPC. Le Gouvernement misait sur des recettes exceptionnelles de 300 milliards FCFA comme produit de cette vente. L'État reste déterminé à céder cette part, mais il reconnaît que la vente pourrait prendre un certain temps avant de se matérialiser.

14. Dans ce contexte difficile, durant l'année le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures qui ont culminé avec l'adoption d'un Plan d'urgence fin août et d'une deuxième loi de finances rectificative (LFR2) pour 2016 en octobre. La démarche prudente d'exécution

budgétaire base caisse suivie depuis le début 2016 et la première loi de finances rectificative 2016 (LFR1) adoptée en juin 2016 ont permis d'éviter de creuser le déficit budgétaire et jeté les bases de l'adoption d'une seconde loi de finances rectificative (LFR2) qui exclut le produit exceptionnel de la vente d'actifs.

15. Par rapport aux niveaux de 2015, la LFR2 prévoit une compression de 0,7 pour cent des traitements et salaires, de 52 pour cent des transferts et subventions et de 78 pour cent des dépenses d'investissement financées sur ressources propres. Cela comprend une précédente

réduction de 109 milliards FCFA (soit 2 pour cent du PIB non pétrolier) des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures prévue dans la LFR1. Le Gouvernement est certain que ces coupes vont être appliquées ; il est déjà passé à une exécution budgétaire base caisse et a adopté 16 mesures dans le cadre du plan d'action d'urgence destiné à maîtriser les dépenses. Ces mesures prévoient des réductions des indemnités, la suppression de bourses et la restructuration d'un certain nombre d'organismes publics ainsi que la compression des effectifs de certains d'entre eux, dont la Présidence de la République.

16. Le financement du déficit exige une combinaison de financements des marchés nationaux et régionaux et de concours des bailleurs de fonds. L'accès aux financements directs

de la BEAC étant déjà épuisé suite aux avances statutaires et exceptionnelles reçues en 2015, les décisions prises par le comité de politique monétaire de la BEAC en mars et avril 2016 pour relever le plafond du refinancement des banques commerciales tchadiennes à la BEAC (de 200 à 300 milliards FCFA), et pour réduire de moitié les réserves obligatoires à la banque centrale pour l'ensemble du système bancaire régional, ont ouvert la voie à une plus grande émission de titres publics sur le marché régional de la CEMAC. En 2016, compte tenu de l'émission nette de titres durant les trois premiers trimestres de l'année et du montant de titres arrivant à échéance d'ici la fin de l'année, l'État devrait mobiliser au moins 240 milliards FCFA de financement intérieur net. Ce montant comprend 65 milliards FCFA d'émissions de titres dans le cadre de la stratégie globale visant à apurer les arriérés de paiement intérieurs (section III. C). Pour compléter ce financement, l'État a obtenu un prêt bilatéral exceptionnel du Cameroun d'un montant de 30 milliards FCFA.

17. Le Gouvernement a par ailleurs poursuivi les négociations avec les partenaires extérieurs et reçu des engagements pour au moins 85 milliards FCFA de dons d'appui budgétaire (en plus de 25 milliards FCFA promis en 2015 mais décaissés en 2016), soit plus du double du montant prévu dans le budget initial de 2016. Cependant, à la mi-octobre 2016 seuls

22 milliards FCFA avaient été décaissés par la Banque Africaine de Développement. Le Gouvernement s'attend à ce que le reste des dons que les autres bailleurs de fonds se sont engagés à verser (y compris la Banque mondiale et l'Union européenne) soit décaissé en 2016 après l'achèvement de la troisième et de la quatrième revues.

18. Pour compléter cet appui budgétaire, le Gouvernement sollicite une augmentation du niveau d'accès dans le cadre du programme appuyé par la FEC d'un montant équivalent à

24 pour cent supplémentaires de la quote-part (soit 33,64 millions DTS ou 28 milliards FCFA). Ce montant couvrirait les besoins de financement additionnels issus de la persistance de l'aggravation des chocs exogènes. Le Gouvernement demande en outre une prorogation de l'accord jusqu'à fin novembre 2017 et un rééchelonnement des décaissements programmés. Cela permettrait au gouvernement d'avoir accès à l'équivalent de 36 milliards FCFA en 2016 (la somme de 34.14 millions de DTS et de 10.27 millions de DTS associés respectivement aux troisième et quatrième revues), au lieu des 26 milliards FCFA initialement prévus pour les troisième et quatrième revues, tandis que le reste de l'augmentation serait décaissé en 2017 (pour un total de 20.54 millions de DTS et 21.32 millions de DTS au titre des cinquième et sixième revues respectivement).

B. Loi de finances 2017 et cadre budgétaire à moyen terme

19. Le Gouvernement s'attend à ce que la situation budgétaire reste difficile en 2017 et à moyen terme et il a révisé en conséquence son cadre macroéconomique à moyen terme. Le PIB non pétrolier devrait commencer à se redresser en 2018 et les recettes pétrolières continueront d'être modestes à moyen terme en raison du faible niveau des cours du pétrole et du poids du service de la dette liée au prêt de Glencore (malgré l'augmentation prévue du volume de production).

20. De ce fait le Gouvernement est déterminé à se maintenir sur la voie d'un solide ajustement budgétaire dans le cadre du projet de loi de finances 2017. Ce projet de loi de finances s'appuie sur des hypothèses de recettes prudentes et maintient une rigoureuse maîtrise des dépenses pour veiller à ce que le budget soit entièrement financé. Le déficit primaire hors pétrole devrait rester globalement comparable au niveau attendu pour 2016 (3,6 pour cent du PIB non pétrolier). Le gouvernement est persuadé que ce déficit est réalisable car les mesures d'urgence et d'accompagnement engagées en 2016 resteront en vigueur. Du reste, l'effet de ces mesures devrait se matérialiser pleinement 2017. En outre, le Gouvernement continuera d'exécuter le budget sur base caisse pour assurer une situation budgétaire équilibrée sans accumulation d'arriérés.

21. Le Gouvernement étudiera des options qui permettent d'atténuer la charge budgétaire issue du remboursement du prêt de Glencore. Le Gouvernement est déterminé à continuer d'assurer le service de cette dette, mais il entend mener une gestion de la dette qui permette d'aligner les obligations liées aux prêts à l'évolution des cours du pétrole depuis la signature de la convention de prêt. L'objectif visé est de veiller à allouer davantage de recettes pétrolières au financement des dépenses prioritaires et à l'accompagnement de la reprise économique.

22. Le Gouvernement consultera le FMI sur l'emploi des recettes pétrolières dépassant les montants prudents définis dans le projet de loi de finances 2017, et de toute recette exceptionnelle, y compris provenant de la vente de l'actif pétrolier initialement prévue en 2016. Les options incluent notamment de relâcher un peu l'enveloppe de dépenses très stricte, l'apurement des arriérés vérifiés (voir section III.C) et le financement nécessaire pour les projets d'infrastructures. Les décisions relatives à l'emploi de ces ressources additionnelles potentielles seront prises après consultation avec le FMI.

23. Le Gouvernement continuera de s'abstenir de contracter de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels. Le gouvernement continuera de veiller à ce que les conventions de financement extérieur prévoient un élément don d'au moins 35 pour cent et ne compromettent pas la viabilité de la dette. À cette fin, toutes les conventions de prêt continueront d'être soumises à l'approbation préalable de la Commission nationale d'analyse de la dette (CONAD), laquelle statue sur avis de l'Équipe technique d'analyse de viabilité de la dette (ETAVID) au terme de son analyse technique et financière.

24. La maîtrise de l'enveloppe de dépenses pourrait être progressivement relâchée à partir de 2018 en fonction de la disponibilité de ressources budgétaires et de financements pour faire en sorte que la reprise économique reste viable. En 2018, les recettes pétrolières devraient commencer à se redresser, ce qui devrait contribuer à une modeste augmentation de l'enveloppe de dépenses. À partir de 2019, les recettes pétrolières et non pétrolières devraient rebondir à des niveaux appréciables (en partie grâce à une augmentation sensible de la production pétrolière d'après les projections des compagnies pétrolières). Cela contribuerait à assurer une trajectoire budgétaire viable avec un déficit primaire hors pétrole d'environ 4 pour cent en 2019 et en 2020, et de 5 pour cent par la suite. Cette trajectoire permettra un redressement graduel des dépenses intérieures d'investissement à 4,5 pour cent du PIB non pétrolier à l'horizon 2022.

C. Stratégie d'apurement des arriérés de paiement intérieurs

25. Le Gouvernement est résolument déterminé à mettre en œuvre une stratégie globale d'apurement des arriérés existants et à éviter toute nouvelle accumulation. Dans un premier temps, il a lancé une opération en 2016 pour apurer 65 milliards FCFA du stock d'arriérés reconnus. Cette opération a été financée à partir de deux émissions obligataires à la fin mars 2016, leur produit ayant été transféré à une banque commerciale domestique. À titre volontaire, les personnes physiques ou morales ayant une créance validée récupéreraient 93 pour cent de la créance (les 7 pour cent restants étant conservés par la banque au titre de frais de gestion). À la mi-septembre 2016, 51 milliards FCFA d'arriérés intérieurs avaient déjà été apurés. Cette opération devrait être menée à terme d'ici la fin de l'année.

26. Le Gouvernement est déterminé à vérifier et valider l'authenticité d'autres créances, outre les arriérés qui ont déjà été validés. À cet égard, une mission d'assistance technique du Département des finances publiques (FAD) sur la prévention et la gestion d'arriérés de paiement intérieurs a été organisée du 15 au 28 septembre 2016. Cette mission d'assistance technique situe le niveau potentiel des arriérés aux alentours de 536 milliards FCFA, montant qui comprend les arriérés reconnus par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (204 milliards FCFA).

27. Suite à la mission d'assistance technique, et conformément à ses recommandations, le gouvernement entend lancer un audit externe indépendant pour établir et évaluer les arriérés existants. Le cahier des charges pour la sélection d'un cabinet international chargé de réaliser l'audit des arriérés intérieurs s'appuiera sur les recommandations formulées dans le rapport du Département des finances publiques et sera achevé avant la fin de l'année (repère structurel). Le gouvernement estime que l'apurement des arriérés fait partie intégrante des efforts qu'il déploie

pour redynamiser l'activité économique. Il cherchera à obtenir l'appui des bailleurs de fonds pour financer l'audit et par la suite, pour apurer les arriérés. Un appel d'offres international sera lancé dès qu'un financement sera disponible pour la réalisation de l'audit.

28. L'apurement des arriérés se réalisera à un rythme conforme au cadre budgétaire à moyen terme. La stratégie d'apurement dépendra de l'ampleur, de la nature et de la composition des arriérés recensés et elle pourra prévoir des remboursements en numéraire avec ou sans décote, au comptant ou étalés dans le temps, ou des formules titrisées avec des échéances diverses. L'apurement des arriérés ne doit pas se faire aux dépens du financement de l'exécution normale du budget. Le gouvernement consultera le FMI lors de la définition de la stratégie d'apurement.

29. En attendant les résultats de l'audit indépendant et du plan d'apurement correspondant, le gouvernement envisagera d'utiliser les financements ou recettes complémentaires en sus des montants prévus dans le budget pour contribuer à apurer le stock d'arriérés. Cependant, si des recettes exceptionnelles (liées à la cession d'un actif pétrolier ou, par exemple, à la résolution d'un contentieux fiscal avec une compagnie pétrolière) se matérialisent, le gouvernement consultera le FMI sur l'emploi de ces ressources.

30. Enfin, le gouvernement mettra en œuvre des mesures pour prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs. Il dressera un bilan des faiblesses recensées par la mission d'assistance technique du Département des finances publiques et qui ont contribué à la création et à l'accumulation d'arriérés de paiement, dans les domaines de la préparation du budget (en particulier en matière de prévision des recettes et de budgétisation des investissements publics), de l'exécution budgétaire et de la gestion de trésorerie. Des mesures seront engagées dans le cadre du programme de réformes structurelles à partir des récents rapports d'assistance technique sur la gestion des finances publiques (voir section IV).

IV. RÉFORMES STRUCTURELLES

31. Le Gouvernement s'attachera à poursuivre les réformes déjà prévues dans le programme actuel et à diversifier l'économie. Les réformes administratives, y compris le renforcement de la transparence dans le secteur pétrolier, continueront de s'inspirer du Plan d'action pour la modernisation des finances publiques (PAMFIP) de 2005, tandis que la stratégie de diversification s'inspirera du Plan national de développement sur cinq ans à venir. Le gouvernement a l'intention de continuer de collaborer étroitement avec tous ses partenaires au développement pour veiller à ce que les réformes soient bien mises en œuvre. Le Gouvernement souligne les progrès qui ont été accomplis depuis le lancement du programme appuyé par la FEC, surtout en ce qui concerne l'intégration des directives de la CEMAC dans la législation tchadienne, et la mise en œuvre des autres mesures arrêtées dans le cadre de la feuille de route conjointe Banque Mondiale/Banque Africaine de Développement/Union Européenne qui a été établie en 2015.

32. Le Gouvernement reconnaît qu'il importe de continuer de renforcer la transparence dans le secteur pétrolier et de mieux prévoir les recettes pétrolières, et il a créé une commission technique qui facilitera le partage des informations relatives aux recettes

pétrolières (voir paragraphe 8). Cette commission a l'intention de se réunir régulièrement, ainsi que d'établir et de publier une note sur le secteur pétrolier. Cette note contiendra des informations sur les tendances de la production, les exportations (expéditions), le calendrier des expéditions, l'écart entre les prix du pétrole brut tchadien (Doba Blend) et du Brent, les recettes pétrolières et leur ventilation détaillée, ainsi que les flux financiers liés à la SHT qui influent sur le niveau final des recettes, par exemple le paiement d'un appel de liquidités au consortium ESSO (et aussi toute autre participation future), les coûts de transport et le service de la dette au titre du prêt Glencore (intérêts, amortissements et honoraires). Le gouvernement sollicitera l'aide du FMI pour établir un modèle en vue de l'établissement de cette note et accepte de transmettre toute demande d'information sur le secteur pétrolier demandée par le FMI. Ce modèle sera mis à jour chaque mois et la commission publiera la première note d'ici fin 2016, puis chaque trimestre. En outre, le gouvernement est pleinement déterminé à continuer de satisfaire aux exigences de l'ITIE et facilite maintenant les travaux du Comité national de l'ITIE en vue de la publication des rapports pour 2014 et 2015.

33. En ce qui concerne l'amélioration de la chaîne de la dépense, les activités suivantes sont en cours :

- Les efforts déployés pour réduire progressivement l'utilisation des dépenses avant ordonnancement (DAO) se poursuivront. A ce titre, le gouvernement est déterminé à limiter l'utilisation des DAO (hors salaires, service de la dette, dépenses de la Commission électorale nationale indépendante et dépenses de sécurité) à moins de 15 pour cent des dépenses financées sur ressources intérieures au premier semestre 2017 (repère structurel). Bien que cet objectif soit plus élevé que précédemment, il reflète les fortes contractions de dépenses dans les catégories de dépenses qui sont généralement exécutées par des procédures ordinaires.
- L'établissement des budgets nationaux conformément aux directives de la CEMAC permettra de passer à un système de budgets-programmes à moyen terme d'ici 2022. A l'heure actuelle, avec l'assistance technique de la Banque mondiale, les outils qui permettront d'organiser le débat d'orientation du budget sont mis en place, le cadre des dépenses à moyen terme et le cadre budgétaire à moyen terme sont consolidés, et l'établissement de budgets-programmes pour 2017 dans cinq ministères pilotes est en cours. Cette réforme s'accompagne de l'acquisition d'un nouveau système informatique qui peut afficher les informations budgétaires et comptables en temps réel. Après ce processus, le gouvernement pourra publier un tableau par catégories fonctionnelles de dépenses conformément au nouveau système informatique sur le site Internet du Ministère des Finances et du Budget.
- Le logiciel SIGASPE qui est utilisé pour le paiement des salaires des fonctionnaires est maintenant pleinement opérationnel. Il permet de contrôler la masse salariale et le nombre de fonctionnaires au Tchad, et continue de générer des économies, au-delà des projections initiales à la suite de la découverte de travailleurs fantômes lors de sa mise en œuvre. À la mi-2016, plus de 80 pour cent des fonctionnaires étaient déjà payés par transfert bancaire. En outre, le Ministère des Finances et du Budget a lancé officiellement en octobre un audit

comptable et organisationnel du paiement des fonctionnaires, qui est soutenu sur le plan technique et financier par l'Union européenne. Sur la base des résultats de cet audit, le gouvernement adoptera d'ici fin juin 2017 un plan d'action détaillé en vue de réformer la solde de la fonction publique (repère structurel).

34. Pour ce qui est de la mise en œuvre progressive du système de gestion de trésorerie, le Gouvernement a l'intention de s'inspirer des conclusions du rapport d'assistance technique qui a été préparé par le Département des finances publiques du FMI à la fin de 2015 :

- Si la création d'un compte unique du Trésor demeure un objectif à moyen terme, les efforts qui sont déployés pour recenser tous les comptes bancaires de l'État et des entités publiques (plus de 350 fin 2014) se poursuivront. Outre le nombre de comptes, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) devrait trouver les montants qui sont déposés sur chaque compte.
- Le passage au stade opérationnel du Comité du plan de trésorerie se poursuit : il s'agit de la structure permanente chargée des prévisions et de la gestion de trésorerie, sous la tutelle de la DGTCP, ainsi que de la surveillance du compte actuel du Trésor à la BEAC, de la centralisation des opérations comptables publiques, des flux de trésorerie et de la dette publique (voir paragraphe 9, repère structurel pour fin juin 2016). À l'avenir, il s'agira de renforcer la rapidité de réaction du Comité en matière de mise à jour des prévisions de recettes et de dépenses.
- En ce qui concerne le financement, la cellule du Trésor chargée de l'émission des bons et des obligations du Trésor sur le marché régional de la CEMAC prend des mesures pour veiller à une meilleure programmation et à une meilleure visibilité des émissions, renforcer le réseau des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) (qui est passé de sept à huit banques en 2016) et améliorer le dialogue entre ces derniers.

35. Le renforcement des capacités d'enregistrement et de suivi de la dette publique reste un objectif important du calendrier de réformes. Afin d'améliorer encore la gestion de la dette publique, le Gouvernement a l'intention de prendre en compte les conclusions de récentes missions d'assistance technique d'AFRITAC Centre pour élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme.

36. La diminution de l'importance du secteur pétrolier comme source majeure de recettes publiques souligne qu'il est nécessaire d'accroître les recettes fiscales non pétrolières. Le Gouvernement a l'intention d'améliorer le fonctionnement de l'administration de l'impôt et d'élargir l'assiette de l'impôt. Sur la base principalement d'un rapport récent d'assistance technique, le gouvernement mettra en œuvre les mesures prioritaires ci-après :

- **La gestion des grandes entreprises sera renforcée.** Le suivi des obligations fiscales des grandes entreprises, en particulier pour ce qui est de la TVA, demeure un véritable problème pour le fisc. Un plan d'action visant à stabiliser le système intégré de gestion des impôts (SIGI) sera établi. Sur la base du recensement mené par l'INSEED, la segmentation des

entreprises sera achevée et le suivi de l'observation des obligations de déclaration pour les grandes entreprises sera renforcé.

- **Les exemptions de droits de douane seront mieux surveillées et contrôlées.** Étant donné l'impact considérable des exemptions sur les recettes douanières, les autorités douanières ont l'intention de programmer la nouvelle codification des exemptions douanières dans le logiciel SYDONIA dès que possible et de commencer à produire des rapports mensuels détaillés sur ces mesures. En outre, le paiement des droits et taxes à un guichet bancaire sera étendu à tous les bureaux de douane, et l'enregistrement des biens à Nguéli sera informatisé dès que possible. Le module SYDONIA relatif au suivi des marchandises qui sont conservées dans des magasins sous douane est attendu d'ici fin 2016.

37. Au-delà du renforcement des administrations, les réformes de la politique fiscale constituent un élément essentiel de l'élargissement de l'assiette de l'impôt. À cet égard, le Gouvernement se fondera sur les recommandations des rapports d'assistance technique du FMI sur la fiscalité. En outre, le Gouvernement organisera un atelier national sur les exemptions fiscales et douanières en janvier 2017 afin de jeter les bases des réformes dans ce domaine en vue de commencer à éliminer les exemptions fiscales et douanières injustifiées dans la loi de finances 2018. La réforme de la TVA sera prioritaire, car il est probable qu'elle produise des gains importants. Bien que le taux unique sera maintenu, le Gouvernement a l'intention d'élargir l'assiette en réduisant les exemptions, qui sont aujourd'hui abondantes et contenues dans de nombreux accords ad hoc. Un audit des exemptions, financé par l'Union Européenne, a été engagé en octobre 2016 et servira de point de départ pour identifier des mesures de réforme spécifiques.

38. L'amélioration des procédures de passation des marchés publics demeure une priorité essentielle du Gouvernement. Si le nouveau code de passation des marchés publics a été adopté par le Conseil des ministres le 11 septembre 2015, le Gouvernement réaffirme qu'il est déterminé à continuer de réduire l'octroi de contrats publics de gré à gré.

39. Pour la croissance et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes, il est essentiel d'opérer des réformes qui faciliteront la diversification de l'économie, en particulier grâce à l'amélioration du climat des affaires pour le secteur privé. Le gouvernement est convaincu que l'amélioration du climat des affaires est un moyen prometteur de diversifier les exportations et d'attirer des investissements étrangers en dehors du secteur pétrolier. Le nouveau Plan Quinquennal de Développement (2016-2020), qui est en cours d'examen, élaborera la stratégie de diversification. Il comporte quatre axes stratégiques : i) Renforcer l'unité nationale ; ii) Renforcer la bonne gouvernance dans un Etat de droit ; iii) diversification d'une économie robuste et compétitive et iv) assurer une meilleure qualité de vie à la population (protection sociale). Ce plan a été établi à la suite d'une large consultation nationale. Le projet final a été examiné avec toutes les parties prenantes internes lors d'un atelier organisé les 06 et 07 octobre 2016 et sera soumis au Conseil de Ministres pour adoption puis transmis à l'Assemblée nationale pour information d'ici fin novembre 2016 (repère structurel). En janvier 2017, le Gouvernement organisera une table ronde à Paris avec tous ses partenaires techniques et financiers, afin de mobiliser des financements pour les grandes priorités du Plan Quinquennal de développement (2016-2020).

V. SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

40. Pour surveiller l'exécution des mesures et la réalisation des objectifs du programme, le gouvernement continuera de compter sur le Comité de négociation qui relève du Ministère des finances et du budget. Ce comité est en communication constante avec les services du FMI à Washington et le représentant résident de l'institution au Tchad.

41. Le programme continuera d'être soumis à des revues semestrielles du Conseil d'administration du FMI sur la base des indicateurs de suivi et des repères structurels (tableaux 1 et 2 ci-joints). Les indicateurs sont définis dans le Protocole d'accord technique ci-joint. La cinquième revue du programme sera fondée sur les critères de réalisation à fin décembre 2016 et devrait être conclue le ou après le 15 février 2017. La sixième et dernière revue reposera sur les critères de réalisation à fin juin 2017 et devrait être conclue le ou après le 15 août 2017.

42. Pendant la période couverte par le programme, le Gouvernement s'engage à ne pas mettre en place ou durcir des restrictions aux paiements et transferts afférents à des transactions internationales courantes, à ne pas mettre en place des pratiques de taux de change multiples, à ne pas signer d'accords de paiement bilatéraux qui ne seraient pas compatibles avec l'article VIII des Statuts du FMI, et à ne pas imposer ou durcir des restrictions aux importations afin d'assurer l'équilibre de la balance des paiements. En outre, le Gouvernement s'engage à adopter, en consultation avec les services du FMI, de nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient être nécessaires pour assurer le succès du programme.

Tableau 1. Objectifs Indicatifs (OI) et Critères de Réalisation (CR)
(en milliards de FCFA)

| | fin sep 2016 OI | fin déc 2016 CR | fin mars 2017 OI | fin juin 2017 CR |
|--|-----------------|-----------------|------------------|------------------|
| Solde budgétaire primaire non-pétrolier, plancher | (437) | (196) | (57) | (105) |
| Financement intérieur net de l'État, plafond | 345 | 213 | 25 | 40 |
| Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs par l'Etat, plafond | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs par l'Etat ou les entreprises publiques non-financières, plafond ² | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat et les entreprises publiques non-financières, à l'exclusion du financement normal du commerce extérieur d'une maturité d'un an au plus. plafond ² | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Plancher aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté | 183 | 191 | 32 | 80 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | |
| <i>Recettes pétrolières</i> | 175 | 25 | 8 | 20 |
| <i>Emprunts concessionnels</i> | 40 | 60 | 20 | 40 |

Sources : Autorités tchadiennes ; et prévisions des services du FMI.
1. Les indicateurs quantitatifs sont définis dans le Protocole d'accord technique.
2. A être respecté de manière continue.

Tableau 2. Action préalable et Repères structurels pour la période restante du programme soutenu par la FEC

| Mesures | date d'exigibilité | Macro-criticalité |
|---|--------------------|-------------------|
| Action préalable : Soumission à l'Assemblée Nationale du projet de LFI 2017 | | |
| Soumission à l'Assemblée Nationale du Plan National de Développement 2016-2020 | Fin nov. 2016 | Haute |
| Finalisation des termes de référence pour le recrutement d'une entreprise internationale pour mener l'audit sur les arriérés domestiques | Fin déc. 2016 | Haute |
| Adoption par le Gouvernement d'un plan d'action basé sur les recommandations de l'audit sur la solde des employés du secteur public | Fin juin 2017 | Haute |
| Limitation des procédures de dépenses d'urgence à au plus 15% du total des dépenses sur ressources intérieures au premier semestre 2017 (à l'exclusion des salaires, du service de la dette, des dépenses de la Commission électorale nationale indépendante et des dépenses de sécurité) | Fin juin 2017 | Haute |
| Sources : autorités Tchadiennes et services du FMI. | | |

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de la communication des données mentionnés dans la Lettre d'Intention (LI) et le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF), en date du XX Octobre 2016, préparé par les Autorités du Tchad. Il décrit plus précisément :

- (a) les modalités de transmission des données ;
- (b) les définitions et les méthodes de calcul ;
- (c) les objectifs quantitatifs ;
- (d) les modalités d'ajustement des objectifs quantitatifs ;
- (e) les repères structurels,
- (f) les autres engagements pris au titre du MPEF.

A. Communication des données au FMI

2. Les données relatives à toutes les variables soumises à des objectifs quantitatifs seront régulièrement communiquées au FMI selon l'échéancier figurant dans la Pièce jointe 1. Les révisions seront aussi rapidement transmises (au plus tard dans un délai d'une semaine). De plus, les Autorités consulteront les services du FMI si elles obtiennent une information ou donnée nouvelle qui n'est pas spécifiquement définie dans le présent PAT mais pertinente pour évaluer ou suivre les résultats par rapport aux objectifs du programme.

B. Définitions et méthodes de calcul

3. Sauf indication contraire, on entend par **Gouvernement** l'administration centrale de la République du Tchad qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001; paragraphes 2.48-50).

4. Une **entreprise publique non financière** est une unité commerciale ou industrielle, détenue par le Gouvernement, qui est une entreprise ou qui vend des biens et services au public à une grande échelle. Dans le cas du Tchad et dans le cadre du programme, cette définition comprend les entreprises suivantes : Société Tchadienne des Eaux (STE), Société Nationale d'Electricité (SNE), Société Tchadienne des Postes et de l'Épargne (STPE), Cotontchad Société Nouvelle (SN), TOUMAÏ Air Tchad, Nouvelle Société Tchadienne des Textiles (NSTT), Cimenterie de Baore (SONACIM).

5. On entend par **recettes pétrolières brutes** l'ensemble des redevances, redevances statistiques, des impôts sur le revenu, des dividendes, des primes, revenus provenant des droits d'exploration, bonus de signature, taxes superficielles et tout autre flux de recettes versées par les compagnies pétrolières, à l'exception des droits et taxes indirects. Les **recettes pétrolières** sont définies par les **recettes pétrolières brutes** moins le service de la dette (intérêts, principal, et frais) sur les avances sur vente de pétrole. Les Autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux pétroliers donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse. Sont exclues des recettes pétrolières les **ressources pétrolières exceptionnelles** dont la définition est donnée ci-dessous.

6. **Les recettes exceptionnelles incluent les ressources pétrolières exceptionnelles**, définies comme des ressources qui proviendraient de la résolution de litiges entre des entreprises du secteur pétrolier opérant au Tchad et le Gouvernement, en lien avec leurs obligations fiscales ou de possibles infractions concernant les normes environnementales, ou avec toute autre obligation légale, ainsi que les recettes qui proviendraient de la vente par l'Etat d'un de ses actifs dans le secteur pétrolier ; et les autres ressources exceptionnelles dont les transferts des Nations-Unis en lien avec la participation du Tchad dans la lutte contre le terrorisme (Mali et pays limitrophes du Lac Tchad).

7. Le **total des recettes du Gouvernement** est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et elles sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la fiscalisation des marchés, la vente d'actifs, les recettes de privatisations ou de l'octroi ou renouvellement de licences et les produits de placement sur les avoirs du Gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes du Gouvernement aux fins du programme. Il convient de présenter séparément les revenus pétroliers tels que définis dans le paragraphe 5 plus haut dans la ventilation du total des recettes du Gouvernement.

8. On entend par **total des dépenses du Gouvernement** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiements d'intérêt, et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. À l'exception des dépenses d'investissement qui sont définies dans le MSFP 1986, toutes les autres dépenses sont définies comme dans le MSFP 2001 (paragraphe 6.1 à 6.88). Le total des dépenses du Gouvernement inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

9. Les **salaires et traitements** correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du MSFP 2001, à savoir tous les employés (permanents et temporaires) y compris les employés civils des forces armées et de sécurité ; la rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisations à la caisse de retraite au nom des fonctionnaires de l'Etat et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

10. Aux fins du présent mémorandum, le terme de **dette** est défini de la manière suivante :

- Le terme de « **dette** » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8(a) des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.
- La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

11. Aux fins du présent mémorandum et à l'exception du terme « arriérés de paiement sur les dépenses » défini ci-dessous, le terme **d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 10 ci-dessus) et qui n'a pas été amortie conformément aux conditions spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

- Les **arriérés de paiements intérieurs** sont ici définis comme la somme (i) des *arriérés de paiement sur les dépenses validés* et (ii) des *arriérés de paiement sur la dette intérieure*.
 - Un **arriéré de paiement sur les dépenses** est défini par tout mandat de paiement au Trésor créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la

prise en charge par le Trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'Etat et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les **arriérés de paiement intérieurs** sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours. Le stock des arriérés de dépenses à fin-juin 2016 s'élevait à 204 milliards de FCFA, ce qui n'inclut pas les **arriérés de paiement non reconnus** définis ci-dessous.

- **Les arriérés de paiement non reconnus** sont définis comme tout arriéré de paiement additionnel s'étant produit avant juin 2016, qui n'a pas été validé.
- Les **arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat ;
- Les **arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement, y compris toute période de grâce, indiquée dans le contrat pertinent.

12. **Dette concessionnelle.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent.¹¹ L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée.¹² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est 5 pour cent.

13. Le programme budgétaire repose sur le **solde primaire hors pétrole**. Le solde primaire hors pétrole est défini comme le total des recettes du Gouvernement, moins les dons, les recettes pétrolières et recettes pétrolières exceptionnelles, moins le total des dépenses du Gouvernement hors paiements des intérêts sur la dette extérieure et intérieure et dépenses d'investissement financées par l'extérieur.

¹¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

¹² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la BID tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

14. Les **dépenses sociales de réduction de pauvreté** comprennent les dépenses publiques relatives à l'enseignement primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'agriculture et l'environnement, l'élevage et l'hydraulique et la micro finance.

15. Le **financement intérieur de l'État** est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de la CEMAC, d'emprunts auprès de la BEAC (y compris concours du FMI), de la BDEAC et des Etats membres de la CEMAC, ou de toute autre dette contractée auprès de ces créanciers. Le **financement intérieur net** se décompose en financement bancaire net et financement non bancaire net. Le financement bancaire net se définit comme la variation, d'une année à l'autre, de la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire (BEAC et banques commerciales) y compris le remboursement du FMI¹³. Le financement non bancaire net de l'Etat comprend les emprunts obligataires et les emprunts dans la CEMAC (y compris ceux auprès de la BDEAC et des Etats membres de la CEMAC), nets des amortissements.

16. La **dette extérieure**, pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le franc CFA.

17. Les **dépenses de sécurité exceptionnelles** sont les dépenses engagées par l'Etat pour faire face aux crises sécuritaires.

C. Objectifs quantitatifs

18. Les **objectifs** quantitatifs (OQs) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le Tableau 1 du MPEF. Les **clauses d'ajustement** des OQs sont précisées dans la Section D. Sauf indication contraire, tous les OQs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les OQs s'appliquent. On trouvera ci-après les OQs et les détails relatifs à leur évaluation :

- Un **plancher pour le solde primaire hors pétrole** : le solde primaire hors pétrole est défini dans le paragraphe 13 ci-dessus.
- Un **plafond pour le financement intérieur net du Gouvernement** : Le plafond du financement intérieur net se calcule à partir du financement intérieur de l'État (défini dans le paragraphe 15 ci-dessus). Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration des dettes intérieures et de titrisation des arriérés.
- Un **plafond égal à zéro pour la variation du stock d'arriérés intérieurs par le Gouvernement** à fin juin 2014. Les arriérés intérieurs sont définis comme dans le

¹³ Pour mémoire, les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'Etat est défini par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement (PNG).

paragraphe 11 et incluent tous les arriérés sur les dépenses validés ainsi que les arriérés de paiement sur la dette intérieure. Cela sera mesuré en termes de variations du stock.

- Un **plafond égal à zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs du Gouvernement ou des entreprises publiques non financières, sans prendre en compte d'éventuels remboursements d'anciens arriérés**. Ce plafond s'applique de manière continue.
- Un **plafond égal à zéro pour la nouvelle dette extérieure non concessionnelle (excluant le financement normal du commerce extérieur) contractée ou garantie par le Gouvernement, avec une échéance de plus d'un an** : La dette est non concessionnelle si elle inclut un élément de don de moins de 35 pour cent (comme décrit dans le paragraphe 12). Sont exclus de ce plafond : (i) les crédits à l'importation normaux à court terme ; une dette contractée avant l'accord FEC, et rééchelonnée durant la période couverte par cet accord, dans la mesure où ce rééchelonnement est effectué à des conditions plus favorables que pour la dette existante et à concurrence du montant de la dette effectivement rééchelonnée. Ce plafond sera évalué de manière continue.
- Un **plancher de dépenses sociales de réduction de pauvreté**. Les dépenses sociales de réduction de pauvreté sont définies au paragraphe 14.

D. Clauses d'ajustement des objectifs quantitatifs

19. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, divers objectifs quantitatifs pour 2016 et 2017 seront ajustés comme suit :

- Si des coupes supplémentaires dans les dépenses sont nécessaires, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté peuvent être ajustées dans la mesure où elles seront réduites proportionnellement moins que les autres dépenses primaires financées sur ressources intérieures, de façon à ce que leur proportion augmente par rapport à l'année précédente.
- Si les dons budgétaires externes reçus sont temporairement retardés, le plafond du financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse à hauteur 100 pour cent de ce déficit de financement. Un don est considéré temporairement retardé si le décaissement de celui-ci a lieu plus tard dans l'année budgétaire ou jusqu'à deux mois après l'exercice budgétaire au cours duquel il est programmé.
- Si le total des recettes pétrolières, dons, ressources exceptionnelles (définies au paragraphe 6) et des recettes de privatisation est supérieur/inférieur à leur montant programmé, les ajustements suivants pourront être effectués :
 - le **plancher pour le solde budgétaire primaire hors pétrole** pourra être ajusté à la baisse/hausse en réponse à ce surplus/manque de recettes pétrolières, dons plus recettes

exceptionnelles et de privatisation. L'ampleur de l'ajustement sera proportionnelle au montant cumulé de ce surplus/manque de recettes comme suit : 50 pour cent pour chacun des deux premiers trimestres de l'année 2016 et 75 pour cent pour le reste de l'année.

- le **plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement** pourra être ajusté à la baisse/hausse d'un montant équivalent au reliquat de ces recettes pétrolières, dons plus recettes exceptionnelles et de privatisation supplémentaires/manquantes. L'ajustement par rapport à l'excès/manque cumulé se fera dans les proportions suivantes : 50 pour cent pour le dernier trimestre 2016, 50 pour cent pour le premier trimestre 2017, et 75 pour cent pour le reste de l'année 2017.

- Les dépenses publiques courantes spécifiques pour la prise en charge des réfugiés et « retournés » des pays limitrophes et financées par des dons des partenaires Techniques et Financiers extérieurs seront exclues du calcul du solde budgétaire primaire hors pétrole pour le respect des cibles du programme.

E. Repères structurels

20. Les **repères structurels** sont donnés dans le Tableau 2 du MPEF.

21. La limite du recours aux DAO à un maximum de 15 pour cent du total des dépenses financées sur financement intérieur au premier semestre 2017 s'applique à tous les types de dépenses sur financement intérieur, à l'exclusion des salaires, du service de la dette, des dépenses de la Commission Electorale nationale Indépendante, et des dépenses de sécurité.

| Données | Fournisseur | Périodicité et date butoir |
|--|--|--|
| <p>Recettes pétrolières et non pétrolières par catégorie</p> <p><i>Situation du recouvrement,</i></p> <p><i>Situation des recettes des régies financières</i></p> | Ministère des finances (DG Trésor) | <p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p> <p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p> <p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p> |
| <p>Données d'exécution du budget (y compris les dépenses sociales de réduction de pauvreté) avec les engagements, la liquidation, les ordonnancements et les prises en charge</p> <p><i>Tableau de quatre phases, Tableau de solde y compris les indemnités</i></p> <p><i>Tableau des dépenses avant ordonnancement, TOFE base caisse</i></p> <p><i>Tableau comparatif de l'exécution du budget, Tableaux de la Balance consolidée (variations de la dette, créances etc.), Balance consolidée du Trésor</i></p> | <p>Ministère des finances</p> <p>Direction Générale du Budget</p> <p>DGB</p> <p>DGTCP</p> <p>DGTCP</p> | <p>Tous les mois, dans les 15 jours après la fin du mois</p> <p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p> |
| Informations détaillées sur l'exécution du budget pour les transferts dans la même classification que le budget | <p>Ministère des finances</p> <p>(Direction Générale du budget)</p> | Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois |
| Détails par projet financé par l'intérieur, exécution du budget d'investissement, informations organisées par Ministère | Ministère des finances (Direction Générale du budget) | Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre |
| Détails par projet financé par l'extérieur, exécution du budget d'investissement, informations organisées par Ministère | <p>Ministère des finances et du Budget (DGB)</p> <p>Ministère du Plan et coopération internationale (DGCI)</p> | Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre |
| Informations sur la passation de marchés dans le mois qui précède et actualisation de l'échéancier de paiement pour le reste de l'année | Ministère des Finances et du Budget (Contrôle Financier)/ SGG (OCMP/ D. des Marchés) | Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois |
| Informations détaillées sur le service de la dette intérieure et les arriérés de paiements du gouvernement ¹⁴ | Ministère des finances (Direction de la dette, DCP) | Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre |

¹⁴ Y compris les échéances.

| | | |
|---|--|---|
| Informations détaillées sur le service de la dette extérieure du Gouvernement ¹⁵ | Ministère des finances DGTCP/Direction de la dette | Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre |
| Informations détaillées sur les nouveaux prêts contractés ou garantis par le gouvernement et entreprises publiques non financières | Ministère des finances et du Budget (Direction de la dette) Ministère du Plan, et de la Coopération Internationale (DGCI) | Dans les 45 jours suivant la conclusion de la transaction |
| Situation monétaire | BEAC | Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois |
| Données monétaires provisoires de la BEAC <i>(Taux de change, réserves de change, actifs et passifs des autorités monétaires, monnaie centrale, monnaie au sens large, bilan de la banque centrale, bilan consolidé du système bancaire, taux d'intérêts¹⁶)</i> | BEAC | Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois |
| Solde en fin de mois du compte de DTS | BEAC et Comité PNG | Tous les mois, dans les 3 semaines après la fin du mois |
| Créances nettes du système bancaire sur le gouvernement (PNG) | BEAC | Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois |
| Indice des prix à la consommation | INSEED | Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois |
| Produit intérieur brut et produit national brut | Comité de Cadrage Macro-économique (SG MFB) | Tous les ans dans les 120 jours après la fin de l'année |
| Balance des paiements (Solde du compte extérieur courant, exportations et importations de biens et de services, etc.) | BEAC | Tous les ans, dans les 180 jours après la fin de l'année (données provisoires). (fin juin n+1) |
| Dette extérieure brute | Ministère des Finances DGT (D Dette) | Tous les ans, dans les 90 jours après la fin de l'année. |

¹⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

¹⁶ À la fois déterminés par le marché et officiellement, y compris les décotes, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les obligations et autres titres d'emprunt.



TCHAD

Le 28 octobre 2016

TROISIÈME ET QUATRIÈME REVUES AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, AUGMENTATION DE L'ACCÈS, PROROGATION DE L'ACCORD ET RÉCHELONNEMENT DES DÉCAISSEMENTS — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
David Robinson et Yan Sun (FMI) et Paloma Anos-Casero (AID)

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement.

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) montre que le Tchad est exposé à un risque élevé de surendettement, du fait de vulnérabilités concentrées dans les quelques années à venir. La qualification de risque élevé est renforcée par les vulnérabilités liées à la dette intérieure. Deux indicateurs de la dette extérieure témoignent de dépassements temporaires et minimes des seuils indicatifs, et un troisième, le ratio service de la dette/recettes pointe un dépassement prolongé et ample. Ces infractions tiennent à la faiblesse des recettes pétrolières de l'État et au niveau élevé des paiements au titre du service de la dette extérieure exigibles à court terme. Bien que les indicateurs de la dette restent bien en-deçà de leurs seuils indicatifs sur le moyen et long terme, l'AVD confirme que le Tchad est vulnérable aux chocs macroéconomiques externes tels que l'effondrement actuel des cours pétroliers. Pour préserver la viabilité de la dette dans les circonstances actuelles, il faut que les autorités poursuivent le processus de redressement budgétaire et mettent en œuvre une politique prudente de gestion de la dette, y compris une stratégie intégrale d'apurement des arriérés intérieurs. Des avancées sur le plan de la diversification économique renforceraient aussi la viabilité de la dette¹.

¹ L'indice EPIN moyen du Tchad sur la période 2013-15 est estimé à 2,7. Cela correspond à des résultats médiocres au regard du Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu (AVD-PFR).

CONTEXTE

Dettes publiques extérieures

1. **La composition de la dette extérieure publique du Tchad a beaucoup évolué au cours des dix dernières années.** Les dettes envers les institutions multilatérales et les donateurs bilatéraux traditionnels sont restées essentiellement constantes en valeur nominale au cours des quelques dernières années. Le Tchad a en revanche fait davantage appel à des créanciers non membres du Club de Paris (Chine, Libye et Inde par exemple) et à des crédits commerciaux pour satisfaire ses besoins de financement. Aucune dette extérieure privée n'est comptabilisée au Tchad.
2. **Après s'être stabilisé aux alentours de 20 pour cent, le ratio dette extérieure publique /PIB a augmenté en 2013-14 à la suite de la réalisation de deux opérations anticipées de ventes de pétrole non concessionnelles avec un créancier commercial, Glencore Energy.** En 2013, les autorités ont signé avec Glencore Energy deux conventions d'emprunt totalisant 600 millions de \$ EU pour combler le déficit de recettes. En juin 2014, un nouvel emprunt commercial de US\$ 1,4 milliard de \$ EU a été contracté auprès de la SHT (compagnie pétrolière publique) pour financer l'achat des parts de Chevron dans le plus gros consortium pétrolier du Tchad. Après ces opérations, le ratio dette extérieure publique /PIB est passé au-dessus de 27 pour cent en 2014.
3. **À la fin-2014, la dette commerciale représentait près de la moitié de l'endettement du Tchad (Tableau 1).** De plus, près de 40 pour cent étaient dus à des créanciers multilatéraux et moins de 20 pour cent à des créanciers (la majeure partie étant due à des créanciers non membres du Club de Paris).
4. **Vers la fin-2015, un accord de rééchelonnement a été conclu avec Glencore pour consolider les deux opérations anticipées susmentionnées, en allongeant l'échéance.** Ce rééchelonnement s'est traduit par une augmentation de la valeur actuelle nette de la dette initiale, mais son échéance a été portée de 4 à 6-7 ans. Le remboursement du prêt de Glencore continue cependant à avoir une incidence non négligeable sur les flux de recettes pétrolières du budget.
5. **Après avoir atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTTE, le Tchad a pu bénéficier d'une remise de dette d'au moins 756 millions de \$ EU.** Ce montant comprend la remise des créances de l'Association internationale de développement (AID) et de la Banque africaine de développement (BAfD) au titre de l'IADM et de celles du FMI, ainsi que l'annulation totale des créances envers le Club de Paris². Pour ce qui est des créanciers non membres du Club de Paris, les autorités ont signé en juillet 2015 avec l'Arabie saoudite une nouvelle convention ayant pour effet de rééchelonner le reliquat des créances à des conditions comparables à celles de l'AID.

² À la fin-2015, les créances du Club de Paris sur le Tchad au titre de l'aide publique au développement (APD) ont été annulées en totalité, mais l'encours des créances au titre de l'aide non publique au développement (ANPD) s'établit à 4 millions de \$ EU.

Tableau 1. Tchad : encours de la dette extérieure en fin d'année, 2002–15
(Milliards de francs CFA)

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015p |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Dette totale | 786.3 | 736.6 | 797.2 | 898.9 | 896.2 | 776.9 | 839.4 | 786.2 | 1,016.7 | 1,226.3 | 1,299.6 | 1,410.7 | 2,010.2 | 1,616.1 |
| (pourcentage du PIB) | 54.1 | 44.5 | 32.6 | 24.3 | 24.2 | 19.9 | 16.7 | 18.8 | 19.1 | 20.2 | 20.9 | 22.7 | 27.0 | 24.5 |
| Dette multilatérale | 687.7 | 652.5 | 715.3 | 810.2 | 805.5 | 693.6 | 725.7 | 683.6 | 758.6 | 767.3 | 771.4 | 719.9 | 734.8 | 343.3 |
| FMI | 67.3 | 57.0 | 47.7 | 47.5 | 37.4 | 24.3 | 20.1 | 12.6 | 8.3 | 4.6 | 2.4 | 0.9 | 11.1 | 38.3 |
| Banque mondiale/AID | 398.3 | 394.0 | 444.5 | 507.8 | 486.1 | 435.6 | 435.7 | 402.7 | 429.1 | 420.7 | 414.8 | 387.8 | 397.4 | 125.2 |
| Fonds/Banque africain(e) de dévelop. | 169.8 | 159.9 | 168.5 | 179.8 | 205.8 | 174.1 | 195.4 | 185.5 | 207.7 | 209.4 | 200.4 | 181.4 | 180.7 | 56.8 |
| Autres | 52.3 | 41.5 | 54.6 | 75.0 | 76.2 | 59.6 | 74.5 | 82.8 | 113.5 | 132.6 | 153.8 | 149.8 | 145.6 | 123.1 |
| Dette bilatérale | 98.6 | 84.1 | 81.9 | 88.8 | 90.7 | 83.3 | 113.6 | 102.6 | 258.1 | 296.1 | 311.1 | 283.2 | 334.0 | 258.3 |
| Dette publique envers Club de Paris | 25.8 | 24.0 | 25.2 | 24.3 | 23.2 | 20.1 | 19.1 | 17.1 | 16.5 | 17.0 | 15.8 | 13.8 | 11.5 | 2.1 |
| Dette publique hors Club de Paris | 72.7 | 60.1 | 56.7 | 64.4 | 67.5 | 63.3 | 94.5 | 85.5 | 241.6 | 279.1 | 295.3 | 269.4 | 322.5 | 256.1 |
| dont : Chine, Rép. Pop. De | 25.4 | 22.0 | 13.6 | 15.4 | 13.9 | - | 21.9 | 20.4 | 23.3 | 66.1 | 85.9 | 83.3 | 129.0 | 78.3 |
| Lybie | - | - | - | - | - | - | - | - | 148.9 | 149.3 | 150.0 | 133.9 | 139.6 | 148.5 |
| Inde | - | - | - | - | 11.3 | 14.8 | 22.7 | 21.4 | 23.7 | 22.4 | 20.8 | 18.3 | 21.1 | 26.9 |
| Dette commerciale ¹ | | | | | | | | | | 162.9 | 217.1 | 407.6 | 941.5 | 1014.5 |

¹ La dette commerciale inclut les créances contactées auprès de la CNPC et de Glencore.

Sources : Banque mondiale, autorités tchadiennes, principaux créanciers et estimations des services du FMI. La dette telle qu'elle définie ici comprend à la fois les créances contractées et garanties. Les chiffres sont basés sur les données historiques à la fin-2014 et les informations préliminaires pour 2015. L'encours de la dette publique extérieure indiqué dans ce tableau peut ne pas correspondre exactement au niveau effectif de l'endettement extérieur. Par exemple, certains décaissements de prêts-projets ne sont comptabilisés qu'avec un certain décalage. Ce tableau n'est pas conforme aux estimations des flux de paiements budgétaires ou de balance des paiements, d'où la présence d'éléments résiduels dans l'analyse de viabilité.

Dette publique intérieure

6. L'encours de la dette publique intérieure a augmenté ces dernières années et atteignait 9,9 pour cent du PIB à la fin-2014 (Tableau 2). Cette augmentation résulte du recours aux avances statutaires de la BEAC (la banque centrale régionale), de la vente de bons d'épargne à 5 ans (108 milliards de FCFA en 2011 et 90 milliards de FCFA en 2013), d'un prêt de 50 milliards de FCFA de la République du Congo (en 2012), d'un prêt de 15 milliards de FCFA de la Guinée équatoriale (en 2013), et du recours croissant aux prêts de banques commerciales (dont le volume est passé de 9 milliards de FCFA en 2013 à 127 milliards de FCFA en 2014). L'encours de la dette publique intérieure inclut un solde d'arriérés de trésorerie de 52 milliards de FCFA à la fin-décembre 2014. De plus, les obligations intérieures à court terme comprennent l'émission de bons du Trésor à 3 mois (27,5 milliards de FCFA) qui a eu lieu avant la fin 2014.

7. L'encours de la dette publique intérieure est passé à environ 18 pour cent du PIB en 2015, en partie du fait que les autorités ont accéléré leur programme d'émissions sur le marché de la CEMAC. Pour la toute première fois, le Tchad a émis des bons du Trésor dans le courant du dernier trimestre de 2014. D'autres émissions régulières de bons du Trésor ont été effectuées en 2015, avec un allongement progressif des échéances (jusqu'à un an) et des taux d'intérêt inférieurs à 3,4 pour cent. Sur l'année 2015, le Trésor a émis un total (brut) de bons totalisant 156 milliards de FCFA. Un volume de 139 milliards de FCFA de bons du Trésor a été émis

entre juin et décembre 2015, avec des échéances de deux, trois et cinq ans et un taux d'intérêt effectif de 4,3 pour cent en moyenne. Une partie de ces bons du Trésor ont été utilisés dans des opérations de swaps comportant l'échange de prêts bancaires commerciaux, ce qui explique la baisse de l'encours de ces prêts, de 127 milliards de FCFA en 2014 à 56 milliards de FCFA en 2015.

Tableau 2. Tchad : encours de la dette intérieure en fin d'année, 2011-2015
(Milliards de francs CFA)

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Total | 501.3 | 548.0 | 584.8 | 686.4 | 1129.8 |
| (Percent of GDP) | 8.7 | 8.6 | 9.1 | 9.9 | 17.5 |
| Central Bank financing | 241.9 | 241.9 | 222.5 | 222.5 | 454.6 |
| <i>Statutory advances</i> | 208.6 | 208.6 | 187.8 | 187.8 | 280.0 |
| <i>Exceptional advance</i> | | | | | 140.0 |
| <i>Consolidated debt</i> | 33.3 | 33.3 | 34.7 | 34.7 | 34.7 |
| Commercial banks' loans | 8.5 | 8.5 | 8.5 | 127.3 | 56.4 |
| 2011 Bond ¹ | 107.6 | 107.6 | 80.7 | 53.8 | 26.9 |
| 2013 Bond ¹ | | | 90.3 | 72.2 | 54.2 |
| Treasury Bonds ² | | | | | 139.3 |
| Republic of Congo | | 50.3 | 40.3 | 30.3 | 20.3 |
| Equatorial Guinea | | | 15.0 | 13.3 | 11.7 |
| Cameroon | | | | | |
| Domestic arrears | 56.4 | 50.3 | 39.9 | 51.8 | 199.8 |
| Others ³ | 86.9 | 89.4 | 87.7 | 87.7 | 87.7 |
| <i>Memo items:</i> | | | | | |
| <i>Treasury Bills</i> | | | | 27.5 | 79.0 |

Source : autorités tchadiennes.

¹ Émis par des syndicats bancaires.

² Mis aux enchères sur le marché obligataires régional.

³ Engagements juridiques, ordres de paiement permanents et arriérés comptables.

8. En 2015, le financement intérieur a été assuré en partie par des avances

supplémentaires de la BEAC. Les avances statutaires et exceptionnelles (92 milliards de FCFA et 140 milliards de FCFA, respectivement) sont assorties d'une échéance de 10 ans, d'une période de grâce de 3 ans et d'un taux d'intérêt égal au taux de réescompte de la BEAC.

9. À la fin-2015, l'État avait accumulé un montant considérable d'arriérés de paiement intérieurs. Le solde des arriérés de trésorerie est passé de 52 milliards de FCFA à la fin-décembre 2014 à environ 200 milliards de FCFA (3,1 pour cent du PIB) en 2015. L'encours des arriérés intérieurs vérifiés s'établissait à 204 b milliards de FCFA à la fin-juin 2016.

HYPOTHÈSES DE L'AVD

10. L'AVD comprend des informations préliminaires sur la dette extérieure de 2015.

L'historique de la dette extérieure à la fin-décembre 2014 est tiré de la plus récente base de données Banque mondiale-DRS. Pour 2015, l'analyse repose sur des estimations préliminaires. À la différence de la précédente AVD, cette analyse prend en compte les projections du service de la dette.

11. Les hypothèses sur lesquelles repose l'AVD reflètent le marasme persistant des cours pétroliers et les problèmes de sécurité. L'analyse est effectuée selon le scénario de référence correspondant au programme appuyé par la FEC. Le déficit financier de 2015 a été comblé à l'aide d'avances de la banque centrale, de coupes dans les dépenses, d'un accroissement du financement intérieur et des décaissements du FMI au titre de l'accord FEC. Le déficit de financement prévu pour 2016 est plus élevé que ne le laissait supposer la précédente mise à jour de l'AVD et devrait être financé par divers moyens : ajustements budgétaires supplémentaires, mobilisation de financements intérieurs complémentaires, soutien budgétaire sous forme de dons et décaissements du FMI à la suite de l'achèvement des troisième et quatrième revues de l'accord FEC. L'analyse prend en compte le rééchelonnement de 2015 qui a permis de consolider les diverses opérations de ventes de pétrole anticipées, mais, à la différence de la précédente AVD, elle ne tient pas compte des recettes exceptionnelles liés aux cessions d'actifs dans le secteur pétrolier.

12. Production et recettes pétrolières : les perspectives macroéconomiques à moyen et long terme du Tchad se caractérisent par une légère diminution de la production pétrolière en 2016–17, suivie d'un redressement graduel lors de la mise en exploitation de nouveaux gisements, mais ensuite d'un repli régulier sur le plus long terme³. Les projections du scénario de référence concernant la production pétrolière en 2017 sont plutôt prudentes, car les perspectives pourraient s'améliorer quelque peu du fait de la récente remontée des cours pétroliers.

- La production pétrolière devrait augmenter temporairement, passant de 144.000 b/j en 2015 à environ 171.000 b/j en 2018–19. Les réserves prouvées des nouveaux gisements sont bien moins importantes que celles du bassin originel de Doba et seront vraisemblablement presque épuisées aux alentours de 2030. Les projections pointent donc une baisse continue de la production et des exportations de pétrole, qui ne représenteront plus qu'une quantité négligeable au-delà de 2030. Ces prévisions pourraient se modifier en cas de reprise des activités de prospection ou de mise en œuvre de nouvelles techniques d'extraction.

³ La production de pétrole au gisement de Doba (exploité par un consortium dirigé par Esso) a débuté en 2003, a atteint un pic de 63 million de barils en 2005 et, faute d'autres développements, elle va diminuer, de sorte que la production annuelle devrait être négligeable après 2030. En 2011, la production a débuté sur un deuxième gisement — Bongor — exploité par la CNPC (environ un tiers de la taille du gisement de Doba). Les exportations de pétrole brut en provenance de Bongor ont démarré en 2014. La production d'un autre opérateur (Caracal, ex Griffiths) a commencé à la fin-2013.

- Le pétrole tchadien se négocie à un prix inférieur au prix de référence des *Perspectives de l'économie mondiale (PEM)*, car il intègre un rabais de qualité et des coûts de transport de 6–10 \$ par baril. À moyen terme (horizon à cinq ans), le prix du baril de pétrole tchadien devrait passer d'environ 34 \$ (tous rabais compris) en 2016 à environ 53 \$ en 2020, d'après la courbe tendancielle résultant des prévisions des *PEM*. À compter de 2021 le prix (en \$) du baril devrait augmenter de 3 pour cent par an en moyenne (Encadré 1).

13. Politique budgétaire : l'analyse table sur un ajustement substantiel des finances publiques en réponse aux chocs négatifs actuels, qui se traduisent par un déficit primaire non pétrolier (DPNP) d'environ 4 pour cent du PIB non pétrolier à court et moyen terme. La remontée graduelle des prix du pétrole devrait permettre aux recettes pétrolières de passer de 1 pour cent à plus de 5 pour cent du PIB non pétrolier entre 2016 et 2020. À plus longue échéance, avec le passage à l'ère post-pétrolière, on suppose que la diminution des recettes pétrolières sera en partie compensée par la stabilisation du total des dépenses publiques primaires aux alentours de 20 pour cent, tandis que le solde primaire sera progressivement ajusté et ramené à un mince déficit (moins de 2 pour cent du PIB non pétrolier) au terme de la période des projections. Ce résultat serait obtenu par les moyens suivants : (i) accroissement graduel des recettes non pétrolières (d'environ 8 pour cent actuellement à environ 16 pour cent du PIB non pétrolier à l'horizon)⁴; (ii) maintien des dépenses d'investissement aux environs de 10 pour cent du PIB non pétrolier sur le long terme et (iii) maintien des dépenses récurrentes à un niveau relativement faible, notamment grâce à la rationalisation des transferts et subventions aux entreprises publiques. L'analyse suppose aussi la mise en œuvre d'une stratégie intégrée pour apurer les arriérés intérieurs et éviter qu'ils s'accumulent à nouveau par la suite.

⁴ Cela suppose une amélioration de l'effort fiscal du Tchad, comparable à la moyenne de la CEMAC. D'après les estimations d'une récente mission d'assistance technique, le déficit des recettes fiscales non pétrolières est supérieur à 5 pour cent du PIB non pétrolier.

Encadré 1. Tchad : hypothèses macroéconomiques, 2016–2036

La croissance du PIB réel est tirée par un ralentissement marqué de la production pétrolière et non pétrolière à court terme et un déclin séculaire de la production à compter de 2021, avec une possibilité d'amélioration à long terme en fonction de l'évolution des activités de prospection. Les projections donnent la croissance du PIB non pétrolier en hausse de 4 pour cent sur le moyen à long terme, sous l'impulsion des secteurs de l'agriculture, du commerce et des transports.

L'inflation devrait en toute hypothèse se stabiliser à 3 pour cent, conformément au critère de convergence de la CEMAC. Les perturbations des échanges commerciaux transfrontaliers avec le Cameroun et le Nigéria pourraient continuer à causer une volatilité accrue des prix intérieurs à court terme.

Les perspectives budgétaires laissent présager une hausse modérée des recettes pétrolières à moyen terme, cependant suivie d'un déclin sur le long terme. Le DPNP s'établirait à 4 pour cent du PIB non pétrolier en 2020. Les perspectives d'évolution à moyen terme des recettes non pétrolières sont relativement médiocres en raison des problèmes de sécurité régionale et du ralentissement de la demande du Nigéria, mais un redressement est attendu sur le long terme. L'ajustement budgétaire sur la durée préserverait un niveau approprié d'investissements et de dépenses sociales pour assurer un rythme de progression régulier de la croissance et de la réduction de la pauvreté.

L'évolution du déficit **du compte extérieur courant** sera largement fonction de celle des prix du pétrole. Les projections donnent le déficit courant en baisse, de 7,5 pour cent du PIB en 2016 à environ 6,3 pour cent du PIB en 2020, grâce à l'augmentation de la valeur des exportations de pétrole. Au-delà de 2020, à moins que de nouveaux gisements pétroliers soient découverts, les comptes extérieurs courants resteraient déficitaires en raison de la diminution des exportations de pétrole brut, et se stabiliseraient aux alentours de 4 pour cent du PIB après 2030. Il est prévu les importations des secteurs non pétroliers suivront l'évolution du PIB non pétrolier au cours de la période considérée, tandis que celles du secteur pétrolier diminueraient sur le moyen et long terme, car les investissements directs étrangers seraient aussi en baisse.

Les investissements directs étrangers (IDE) devraient être peu abondants à court terme, car il faut s'attendre à un déclin des investissements des compagnies pétrolières. Les IDE se stabiliseraient en 2018-20 aux alentours de 4 pour cent du PIB, avant de tomber à un niveau moyen de 2 pour cent du PIB, compte tenu de la perspective de l'arrivée à maturité des champs pétroliers et de l'amortissement des investissements.

Financement extérieur : L'analyse prend en compte l'accord de rééchelonnement conclu en 2015 avec Glencore qui a eu pour effet de consolider le reliquat des prêts et d'en allonger l'échéance de 4 à 6-7 ans. Dans le cadre du programme au titre de la FEC, le financement extérieur est censé être assorti de conditions concessionnelles sur le moyen à long terme.

Financement intérieur : les hypothèses concernant le financement intérieur reposent sur le placement continu et modéré des instruments de dette intérieure et excluent tout nouveau recours aux avances de la BEAC. L'encours des arriérés intérieurs devrait être graduellement apuré pour finalement représenter un montant négligeable à moyen et long terme. En 2016, l'analyse tient compte d'un prêt du Cameroun d'un montant de 30 milliards de FCFA.

Tableau 3. Tchad : projections à moyen terme

| Tableau 3. Tchad : projections à moyen terme | | | | | | | | | |
|---|-------|------|------|------|------|------|------|-----------------|-----------------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2016-21 Moy. | 2022-36 Moy. |
| Croissance du PIB réel (% par an) | 1.8 | -3.5 | -0.3 | 4.7 | 6.3 | 3.9 | 3.4 | 2.4 | 3.0 |
| Pétrolier | 32.1 | -5.9 | -4.5 | 16.0 | 19.6 | 3.7 | 0.5 | 4.9 | -5.6 |
| Non pétrolier | -2.9 | -3.0 | 0.6 | 2.6 | 3.5 | 4.0 | 4.2 | 2.0 | 4.1 |
| Inflation des prix à la consommation (% par an) | 3.7 | -2.0 | 0.1 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 1.7 | 3.0 |
| Solde extérieur courant (% du PIB) | -12.3 | -7.5 | -6.8 | -6.4 | -5.7 | -6.3 | -6.1 | -6.5 | -4.4 |
| Exportations de biens et services (% du PIB) | 26.5 | 23.5 | 25.6 | 28.9 | 31.8 | 31.2 | 31.0 | 28.7 | 21.0 |
| (En pourcentage du PIB non pétrolier) | | | | | | | | | |
| Recettes publiques et dons | 14.7 | 13.7 | 13.4 | 16.0 | 17.5 | 18.7 | 21.0 | 16.7 | 20.3 |
| <i>Dont : recettes pétrolières</i> | 2.6 | 0.5 | 0.8 | 2.8 | 4.4 | 5.3 | 8.3 | 3.7 | 4.4 |
| <i>Dont : dons</i> | 3.9 | 5.0 | 4.1 | 4.1 | 3.8 | 4.0 | 3.8 | 4.1 | 5.8 |
| Dépenses publiques (base engagements) | 21.2 | 16.8 | 16.7 | 17.2 | 18.1 | 18.6 | 19.5 | 17.8 | 20.0 |
| Solde budgétaire global (dons compris; base caisse) | -5.2 | -4.4 | -2.5 | -1.6 | -1.1 | -0.6 | 1.1 | -1.5 | 0.0 |
| Solde budgétaire non pétrolier (hors dons, base eng.) | -9.7 | -3.9 | -3.6 | -3.0 | -3.8 | -3.7 | -4.5 | -3.7 | -3.0 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | |
| Prix du pétrole brut tchadien (\$EU/baril) | 43.4 | 33.8 | 45.2 | 48.5 | 50.8 | 52.7 | 54.3 | 47.6 | 68.1 |

Sources : autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

AVD EXTÉRIEURE

14. L'évolution de la dette extérieure est liée à la stratégie d'emprunt du gouvernement, qui table sur un volume raisonnable de prêts-projets et d'aides budgétaires de sources traditionnelles et non traditionnelles, sans nouveau recours au crédit des banques commerciales. Dans le cadre du programme appuyé par la FEC, le financement extérieur est supposé être assorti de conditions concessionnelles à moyen/long terme et consister en décaissements des prêteurs multilatéraux (46 pour cent) tels que le FMI, la Banque mondiale, la BAfD, la Banque islamique de développement et la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, ainsi que d'autres partenaires pour le développement. Cela donne une composante-don de 37,2 pour cent sur la période de projection (graphique 1a).

15. D'après le scénario de référence, trois des indicateurs de la dette extérieure sont déjà au-delà de leurs seuils, ce qui dénote un risque élevé de surendettement (Tableau 1, Graphique 1)⁵. La valeur actualisée du ratio dette/recettes et du ratio service de la dettes/exportations fait apparaître des dépassements temporaires et minimes de leurs seuils indicatifs. Le ratio service de la dette/recettes dénote un dépassement plus prolongé et plus élevé pour la période 2016-2020. Ces dépassements sont dus à la diminution sensible des recettes pétrolières de l'État et à la pointe des paiements du service de la dette exigibles au cours des quelques années à venir au titre de l'emprunt non-concessionnel contracté auprès de Glencore.

⁵ Les arriérés envers la Banque mondiale et la BAfD ont été encourus au cours du premier semestre de 2106, et s'élevaient à 869.000€ et 80.000€, respectivement. Ils ont été apurés au début du mois de juillet.

Sous que les hypothèses du scénario de référence (y compris un ajustement continu des finances publiques) se vérifient, les indicateurs de la dette extérieure restent très en-deçà de leurs seuils indicatifs à moyen/long terme⁶.

Tests de résistance

16. Les tests de résistance montrent que la dette extérieure du Tchad est sensible aux chocs, surtout au cours des quelques années à venir (Tableau 2, Graphique 1). Comme dans le scénario de référence, si les principales variables économiques restent à leurs niveaux moyens historiques, deux des indicateurs seulement restent en-deçà de leurs seuils indicatifs. Les tests paramétrés montrent que le Tchad est particulièrement vulnérable en cas d'évolution négative des exportations et dans un scénario réunissant différentes sortes de chocs macroéconomiques. Une dépréciation exceptionnelle (30 pour cent en valeur nominale en 2017) met en péril l'indicateur service de la dettes/recettes. Ces chocs peuvent faire passer les indicateurs de la charge de la dette au-delà de leurs seuils indicatifs, surtout sur le court et moyen terme. La ratio VA de la dette/exportations est particulièrement sensible à des résultats médiocres à l'exportation, ce qui se traduit par un dépassement prolongé des seuils d'après ce test de résistance.

AVD DE LA DETTE PUBLIQUE

17. La récente augmentation de la dette intérieure a fait croître les risques pesant sur la viabilité de la dette globale (Tableaux 2 et 3 et Graphique 2). Du fait de l'accumulation d'arriérés intérieurs et de l'émission accrue de titres de dette sur le marché régional, le ratio VA de la dette/PIB dépassera les seuils en 2016-2017, selon le scénario de référence. La dette intérieure baissera de 23 pour cent du PIB en 2016 à 16 pour cent du PIB en 2020 et continuera à diminuer jusqu'à se situer à un niveau d'environ 6 pour cent du PIB en 2036. Au total, l'encours de la dette publique baisserait d'environ 47 pour cent du PIB en 2016 à 29 pour cent du PIB 2020, avant de se stabiliser à un niveau moyen de 18 pour cent du PIB sur la période 2022–36.

18. Les tests de résistance standard font état de risques pour la viabilité de la dette dans les quelques années à venir. En particulier, un choc de dépréciation réelle en 2016 pourrait compromettre la viabilité de la dette sur la période 2016-18 (Choc extrême au Graphique 2 et Tests paramétrés au Tableau 4).

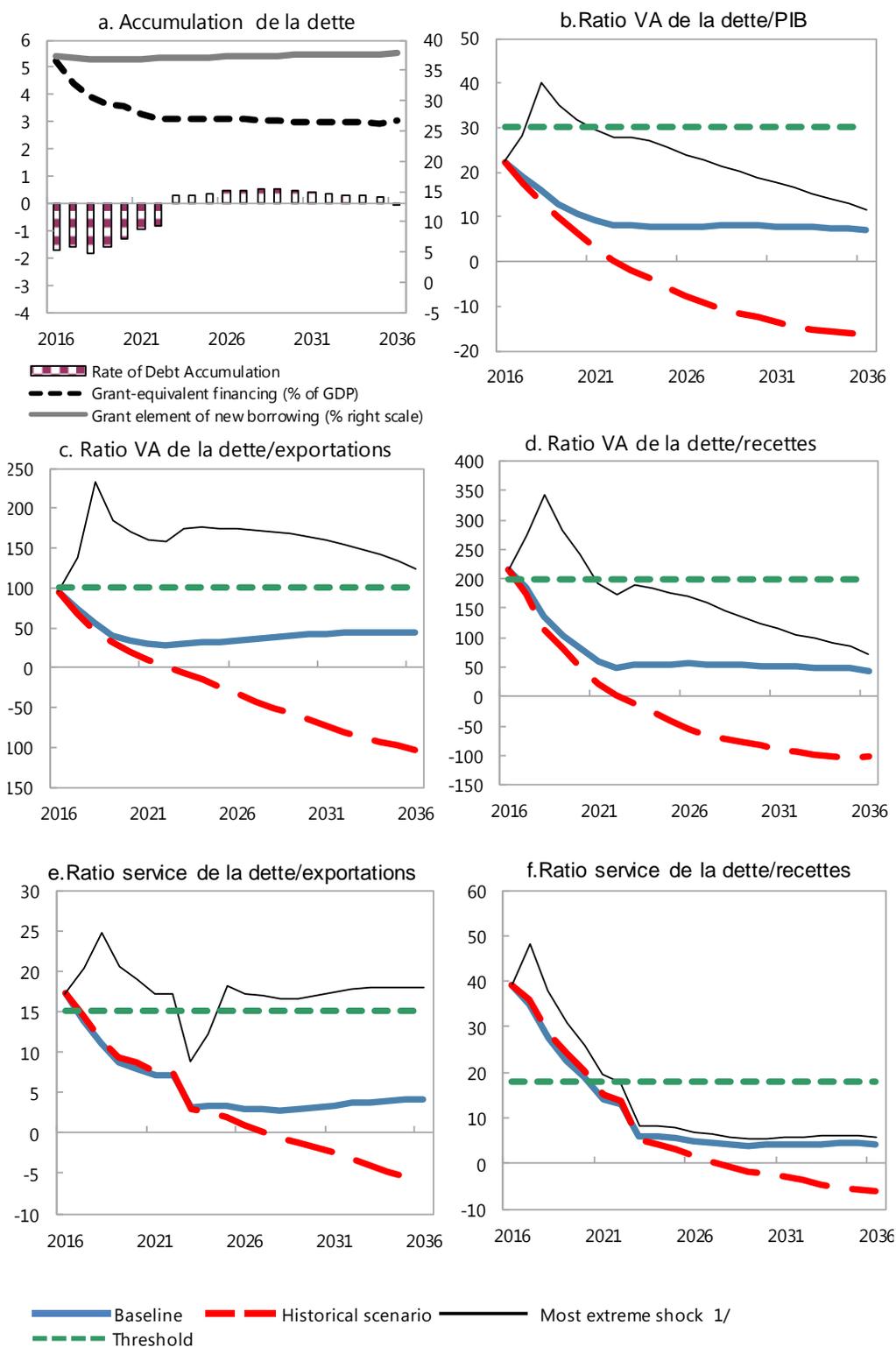
⁶ Les éléments résiduels signalés au tableau 1 se rapportent à l'achat par l'État en 2104 de parts dans le plus gros consortium pétrolier du pays, qui a été financé à l'aide d'un prêt d'une banque commerciale étrangère (d'environ 690 milliards de FCFA); à l'allègement sensible de la dette en 2015 et à une érosion considérable des réserves internationales en 2015 et 2016. L'existence d'éléments résiduels passés et à venir s'expliquent aussi par les carences qualitatives des statistiques de la balance des paiements.

CONCLUSION

19. Le Tchad reste exposé à un risque élevé de surendettement extérieur, les facteurs de vulnérabilités étant concentrés sur les quelques années à venir. L'inclusion de la dette intérieure du Tchad dans l'analyse conforte les conclusions de l'AVD extérieure. Du fait de la baisse persistante des cours pétroliers et de la charge liée au remboursement du prêt de Glencore, le scénario de référence pointe des dépassements de certains indicateurs vers le début de la période de projection, tandis que, sur le long terme, tous les indicateurs sont nettement en-deçà de leurs seuils. Pour préserver la viabilité de la dette, il faut cependant que l'ajustement substantiel des finances publiques prévu dans le scénario de référence soit mené à bien. En cas de remontée soutenue des prix du pétrole et d'amélioration du contexte politique, l'évaluation de la viabilité de la dette pourrait s'améliorer (risque modéré) au cours des prochaines années. Les recettes pétrolières étant fluctuantes et vouées à s'épuiser, il est nécessaire de renforcer la gestion des finances publiques et de la dette, de poursuivre une politique d'emprunt extérieur et intérieur prudente et de faire progresser la diversification de l'économie. Le fonctionnement efficace des unités de coordination interministérielles sera important pour accroître les capacités de comptabilisation et de suivi de la dette publique. De plus, le gouvernement a commencé à publier des rapports annuels sur la gestion de la dette (avec l'appui de missions d'assistance technique du FMI) et va procéder à des améliorations institutionnelles de la gestion des arriérés de la dette intérieure, conformément aux recommandations des équipes d'assistance technique du FMI.

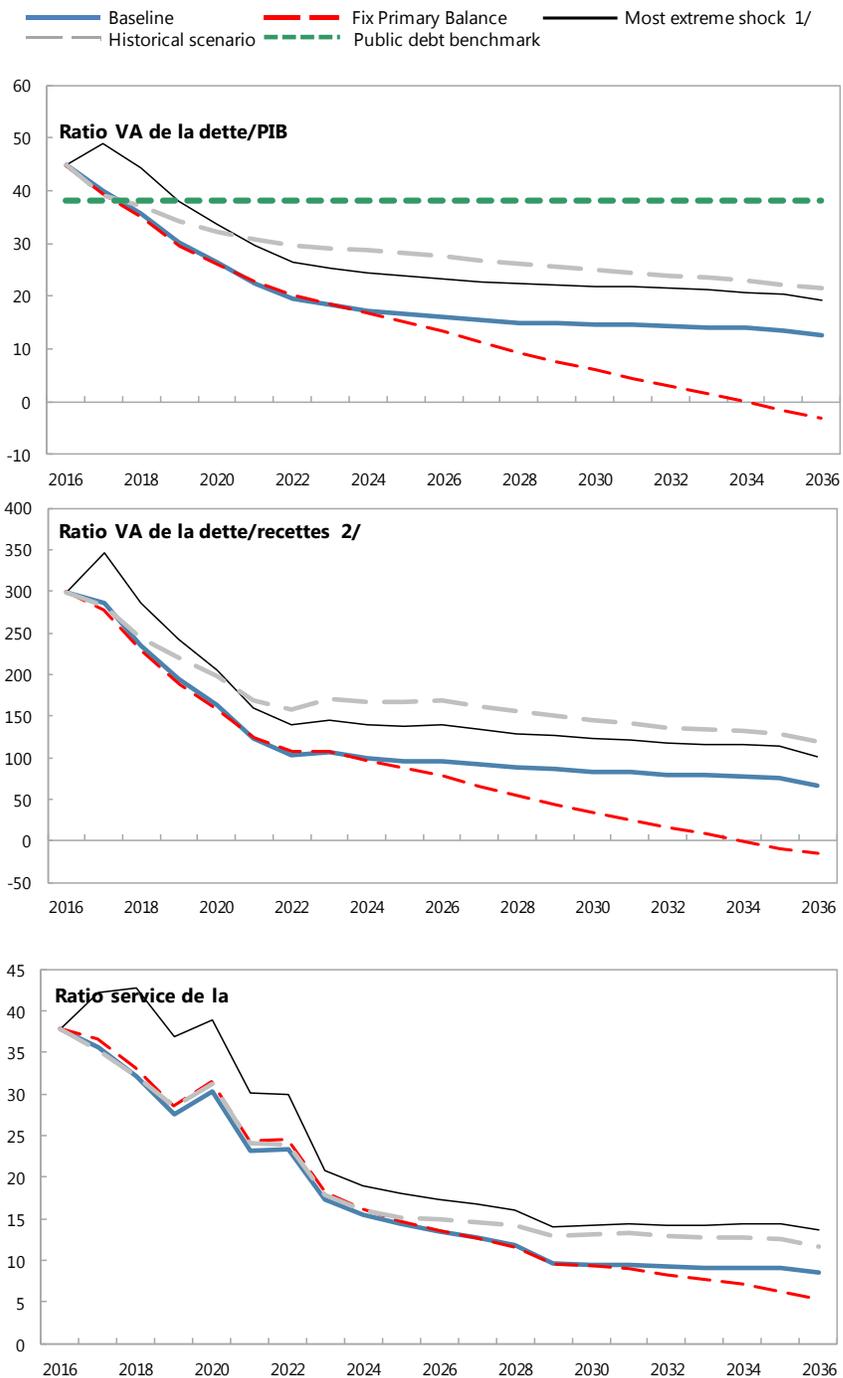
20. Les autorités s'accordent largement avec l'évaluation des services du FMI et de l'AID. Les autorités prennent en compte les risques pesant sur la viabilité de la dette et notent que l'emprunt contracté auprès de Glencore est un facteur important de la classification du risque extérieur. Elles reconnaissent aussi l'importance de l'assistance technique dans le cadre des efforts qu'elles déploient pour améliorer la gestion de la dette. En ce qui concerne la diversification économique, elles ont réitéré leur volonté d'améliorer le climat des affaires pour promouvoir l'activité du secteur privé, au-delà du secteur pétrolier. Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre une stratégie intégrée pour apurer les arriérés existants et en éviter la réapparition.

Graphique 1. Tchad: Indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon différents scénarios, 2016–36



Sources : autorités tchadiennes et calculs FMI et BM.

Graphique 2. Tchad : Indicateurs de la dette publique en fonction de scénarios alternatifs, 2016-2036 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1 . Tchad : Cadre de viabilité de la dette externe, Scénario de base, 2013-2036 1/

(en % du PIB, sauf indication contraire)

| | Actuel | | | Moyenne ^{6/} historique | Ecart ^{6/} Type | Projections | | | | | | | | | |
|--|-------------|-------------|--------------|-------------------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-----------|-------------|-------------|---------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2016-2021 | | 2022-2036 | |
| | | | | | | | | | | | | Average | 2026 | 2036 | Average |
| Dette extérieure (nominale) 1/ | 21.2 | 29.1 | 25.0 | | | 24.7 | 21.7 | 18.8 | 15.7 | 13.6 | 12.3 | | 11.1 | 9.7 | |
| <i>dont : contractée ou garantie par l'Etat (CGE)</i> | 21.2 | 29.1 | 25.0 | | | 24.7 | 21.7 | 18.8 | 15.7 | 13.6 | 12.3 | | 11.1 | 9.7 | |
| Variation de la dette extérieure | 1.1 | 7.9 | -4.2 | | | -0.2 | -3.0 | -2.9 | -3.2 | -2.0 | -1.4 | | 0.0 | -0.6 | |
| Flux générateurs d'endettement net identifiés | 4.3 | 2.2 | 15.4 | | | 6.0 | 3.3 | 1.3 | 0.7 | 1.8 | 1.5 | | 2.8 | 1.4 | |
| Déficit extérieur courant hors intérêts | 8.5 | 8.2 | 11.2 | 4.2 | 7.1 | 6.3 | 5.8 | 5.6 | 5.1 | 5.9 | 5.8 | | 5.0 | 2.6 | 4.2 |
| Déficit de la balance des biens et services | 9.7 | 12.5 | 16.3 | | | 15.1 | 12.7 | 9.6 | 6.4 | 6.1 | 6.2 | | 6.8 | 5.2 | |
| Exportations | 33.5 | 31.5 | 26.5 | | | 23.5 | 25.6 | 28.9 | 31.8 | 31.2 | 31.0 | | 23.1 | 15.9 | |
| Importations | 43.2 | 43.9 | 42.9 | | | 38.6 | 38.3 | 38.5 | 38.1 | 37.3 | 37.1 | | 29.9 | 21.1 | |
| Transferts courants nets (négatifs = entrées) | -5.1 | -7.9 | -7.1 | -5.6 | 1.6 | -8.4 | -7.5 | -7.0 | -6.3 | -6.0 | -5.7 | | -5.0 | -3.8 | -4.6 |
| <i>dont : officiels</i> | -1.5 | -4.4 | -3.0 | | | -3.7 | -3.0 | -2.5 | -2.1 | -1.9 | -1.9 | | -1.6 | -1.6 | |
| Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes) | 3.9 | 3.6 | 1.9 | | | -0.4 | 0.7 | 2.9 | 5.0 | 5.7 | 5.3 | | 3.2 | 1.2 | |
| IDE nets (négatifs = entrées) | -4.0 | -5.2 | -5.1 | -4.9 | 2.0 | -2.5 | -3.5 | -4.1 | -3.9 | -3.9 | -4.1 | | -2.0 | -1.0 | -1.8 |
| Dynamique endogène de la dette 2/ | -0.3 | -0.9 | 9.3 | | | 2.2 | 1.0 | -0.2 | -0.5 | -0.2 | -0.2 | | -0.2 | -0.2 | |
| Contribution du taux d'intérêt nominal | 0.6 | 0.7 | 1.2 | | | 1.3 | 1.0 | 0.8 | 0.6 | 0.4 | 0.3 | | 0.1 | 0.1 | |
| Contribution de la croissance du PIB réel | -1.1 | -1.4 | -0.7 | | | 0.9 | 0.1 | -1.0 | -1.1 | -0.6 | -0.4 | | -0.3 | -0.3 | |
| Contribution des variations de prix et de taux de change | 0.2 | -0.2 | 8.8 | | | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | ... | ... | |
| Résiduel (3-4) 3/ | -3.1 | 5.8 | -19.6 | | | -6.2 | -6.3 | -4.2 | -3.9 | -3.9 | -2.8 | | -2.8 | -2.1 | |
| <i>dont : financement exceptionnel</i> | 0.0 | 0.0 | -7.7 | | | -0.9 | -0.8 | -0.4 | -0.4 | -0.3 | -0.3 | | -0.2 | -0.1 | |
| VA de la dette extérieure 4/ | ... | ... | 23.2 | | | 22.3 | 18.9 | 15.9 | 12.9 | 10.8 | 9.3 | | 7.9 | 6.9 | |
| En pourcentage des exportations | ... | ... | 87.3 | | | 94.6 | 73.7 | 55.2 | 40.5 | 34.6 | 30.1 | | 34.0 | 43.4 | |
| VA de la dette extérieure CGE | ... | ... | 23.2 | | | 22.3 | 18.9 | 15.9 | 12.9 | 10.8 | 9.3 | | 7.9 | 6.9 | |
| En pourcentage des exportations | ... | ... | 87.3 | | | 94.6 | 73.7 | 55.2 | 40.5 | 34.6 | 30.1 | | 34.0 | 43.4 | |
| En pourcentage des recettes publiques | ... | ... | 245.3 | | | 215.7 | 185.1 | 136.5 | 104.6 | 82.6 | 60.2 | | 55.9 | 43.0 | |
| Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage) | 3.9 | 15.6 | 9.5 | | | 17.2 | 13.9 | 11.1 | 8.7 | 7.9 | 7.1 | | 3.0 | 4.2 | |
| Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage) | 3.9 | 15.6 | 9.5 | | | 17.2 | 13.9 | 11.1 | 8.7 | 7.9 | 7.1 | | 3.0 | 4.2 | |
| Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage) | 7.1 | 29.8 | 26.8 | | | 39.2 | 34.9 | 27.5 | 22.5 | 18.9 | 14.2 | | 5.0 | 4.2 | |
| Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU) | 0.8 | 1.1 | 0.9 | | | 0.8 | 0.7 | 0.6 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | | 0.7 | 0.8 | |
| Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement | 7.4 | 0.3 | 15.3 | | | 6.5 | 8.9 | 8.5 | 8.3 | 7.9 | 7.1 | | 4.9 | 3.3 | |
| Principales hypothèses macroéconomiques | | | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 5.7 | 7.3 | 1.8 | 4.8 | 4.1 | -3.5 | -0.3 | 4.7 | 6.3 | 3.9 | 3.4 | 2.4 | 2.9 | 3.3 | 3.0 |
| Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage) | -1.0 | 0.8 | -23.2 | 1.1 | 13.0 | -2.7 | 10.0 | 2.1 | 4.8 | 3.7 | 1.8 | 3.3 | 2.9 | 2.9 | 2.6 |
| Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/ | 3.3 | 3.6 | 3.3 | 2.1 | 1.2 | 4.7 | 4.3 | 3.8 | 3.4 | 2.9 | 2.3 | 3.6 | 1.3 | 1.2 | 1.3 |
| Croissance des exportations de biens & services (\$, en %) | -8.4 | 1.4 | -34.0 | 0.9 | 19.4 | -16.8 | 19.4 | 20.6 | 22.6 | 5.8 | 4.5 | 9.4 | 0.7 | 3.0 | 1.1 |
| Croissance des importations de biens & services (\$, en %) | -7.7 | 9.9 | -23.7 | 7.8 | 17.9 | -15.5 | 8.7 | 7.6 | 10.4 | 5.4 | 4.8 | 3.6 | 1.9 | 2.9 | 1.8 |
| Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %) | ... | ... | ... | ... | ... | 37.3 | 37.2 | 36.7 | 36.8 | 36.9 | 36.9 | 37.0 | 37.3 | 37.9 | 37.4 |
| Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB) | 18.5 | 16.5 | 9.4 | | | 10.3 | 10.2 | 11.7 | 12.3 | 13.1 | 15.5 | | 14.1 | 16.1 | 15.1 |
| Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/ | 0.4 | 0.4 | 0.4 | | | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | | 0.6 | 1.1 | |
| <i>dont : dons</i> | 0.3 | 0.3 | 0.4 | | | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.4 | | 0.5 | 1.0 | |
| <i>dont : prêts concessionnels</i> | 0.1 | 0.1 | 0.1 | | | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | | 0.1 | 0.1 | |
| Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/ | ... | ... | ... | | | 5.2 | 4.4 | 3.9 | 3.6 | 3.6 | 3.3 | | 3.1 | 3.1 | 3.1 |
| Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/ | ... | ... | ... | | | 83.9 | 80.4 | 86.5 | 85.4 | 84.1 | 80.5 | | 80.2 | 90.5 | 82.0 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (milliards de dollars EU) | 13.0 | 14.0 | 11.0 | | | 10.3 | 11.3 | 12.1 | 13.4 | 14.5 | 15.3 | | 19.7 | 35.1 | |
| Croissance du PIB nominal en dollars | 4.7 | 8.1 | -21.8 | | | -6.1 | 9.7 | 7.0 | 11.4 | 7.8 | 5.3 | 5.8 | 5.9 | 6.2 | 5.7 |
| VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU) | ... | ... | 2.5 | | | 2.3 | 2.1 | 1.9 | 1.7 | 1.6 | 1.4 | | 1.6 | 2.4 | |
| (VAt - VAt-1)/PIBt-1 (en pourcentage) | ... | ... | ... | | | -1.7 | -1.6 | -1.8 | -1.6 | -1.3 | -0.9 | -1.5 | 0.5 | 0.0 | 0.3 |
| Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU) | ... | ... | ... | | | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | ... | ... | |
| PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances) | ... | ... | 23.2 | | | 22.3 | 18.9 | 15.9 | 12.9 | 10.8 | 9.3 | | 7.9 | 6.9 | |
| PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances) | ... | ... | 87.3 | | | 94.6 | 73.7 | 55.2 | 40.5 | 34.6 | 30.1 | | 34.0 | 43.4 | |
| Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittance) | ... | ... | 9.5 | | | 17.2 | 13.9 | 11.1 | 8.7 | 7.9 | 7.1 | | 3.0 | 4.2 | |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho+g + \rho)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit de dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2a. Tchad : analyse de sensibilité à différents indicateurs clés de la dette externe publique et garantie par l'Etat, 2016-2036

| | Projections | | | | | | | |
|--|-------------|------|------|------|------|------|------------|------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2026 | 2036 |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | |
| Baseline | 22 | 19 | 16 | 13 | 11 | 9 | 8 | 7 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Key variables at their historical averages in 2016-2036 1/ | 22 | 18 | 13 | 10 | 6 | 3 | -8 | -16 |
| A2. New public sector loans on less favorable terms in 2016-2036 2/ | 22 | 19 | 17 | 14 | 12 | 11 | 10 | 11 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Real GDP growth at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 | 22 | 19 | 16 | 13 | 11 | 10 | 8 | 7 |
| B2. Export value growth at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 3/ | 22 | 24 | 31 | 27 | 24 | 23 | 18 | 9 |
| B3. US dollar GDP deflator at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 | 22 | 24 | 23 | 19 | 16 | 14 | 11 | 10 |
| B4. Net non-debt creating flows at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 4/ | 22 | 22 | 21 | 18 | 16 | 14 | 12 | 8 |
| B5. Combination of B1-B4 using one-half standard deviation shocks | 22 | 28 | 40 | 35 | 32 | 30 | 24 | 11 |
| B6. One-time 30 percent nominal depreciation relative to the baseline in 2017 5/ | 22 | 26 | 22 | 18 | 15 | 13 | 11 | 10 |
| PV of debt-to-exports ratio | | | | | | | | |
| Baseline | 95 | 74 | 55 | 40 | 35 | 30 | 34 | 43 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Key variables at their historical averages in 2016-2036 1/ | 95 | 69 | 47 | 31 | 20 | 10 | -34 | -103 |
| A2. New public sector loans on less favorable terms in 2016-2036 2/ | 95 | 75 | 57 | 43 | 37 | 34 | 45 | 68 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Real GDP growth at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 | 95 | 74 | 55 | 41 | 35 | 30 | 34 | 44 |
| B2. Export value growth at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 3/ | 95 | 138 | 232 | 184 | 169 | 160 | 173 | 124 |
| B3. US dollar GDP deflator at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 | 95 | 74 | 55 | 41 | 35 | 30 | 34 | 44 |
| B4. Net non-debt creating flows at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 4/ | 95 | 84 | 74 | 56 | 50 | 45 | 50 | 48 |
| B5. Combination of B1-B4 using one-half standard deviation shocks | 95 | 127 | 193 | 153 | 141 | 134 | 145 | 101 |
| B6. One-time 30 percent nominal depreciation relative to the baseline in 2017 5/ | 95 | 74 | 55 | 41 | 35 | 30 | 34 | 44 |
| PV of debt-to-revenue ratio | | | | | | | | |
| Baseline | 216 | 185 | 137 | 105 | 83 | 60 | 56 | 43 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Key variables at their historical averages in 2016-2036 1/ | 216 | 173 | 115 | 80 | 48 | 21 | -55 | -102 |
| A2. New public sector loans on less favorable terms in 2016-2036 2/ | 216 | 189 | 141 | 111 | 89 | 68 | 74 | 67 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Real GDP growth at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 | 216 | 184 | 141 | 108 | 85 | 62 | 58 | 44 |
| B2. Export value growth at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 3/ | 216 | 236 | 265 | 219 | 186 | 147 | 131 | 57 |
| B3. US dollar GDP deflator at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 | 216 | 232 | 198 | 152 | 120 | 87 | 81 | 62 |
| B4. Net non-debt creating flows at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 4/ | 216 | 212 | 182 | 145 | 119 | 91 | 82 | 48 |
| B5. Combination of B1-B4 using one-half standard deviation shocks | 216 | 276 | 342 | 284 | 242 | 191 | 171 | 71 |
| B6. One-time 30 percent nominal depreciation relative to the baseline in 2017 5/ | 216 | 255 | 188 | 145 | 114 | 83 | 77 | 59 |

Tableau 2a. Tchad : analyse de sensibilité à différents indicateurs clés de la dette externe publique et garantie par l'Etat, 2016-2036 (suite)

| Ratio service de la dette/exportations | | | | | | | | |
|--|----|----|----|----|----|----|-----------|----|
| Baseline | 17 | 14 | 11 | 9 | 8 | 7 | 3 | 4 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Key variables at their historical averages in 2016-2036 1/ | 17 | 14 | 11 | 9 | 9 | 8 | 1 | -6 |
| A2. New public sector loans on less favorable terms in 2016-2036 2/ | 17 | 14 | 11 | 9 | 8 | 7 | 3 | 6 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Real GDP growth at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 | 17 | 14 | 11 | 9 | 8 | 7 | 3 | 4 |
| B2. Export value growth at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 3/ | 17 | 20 | 25 | 21 | 19 | 17 | 17 | 18 |
| B3. US dollar GDP deflator at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 | 17 | 14 | 11 | 9 | 8 | 7 | 3 | 4 |
| B4. Net non-debt creating flows at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 4/ | 17 | 14 | 11 | 9 | 8 | 7 | 5 | 6 |
| B5. Combination of B1-B4 using one-half standard deviation shocks | 17 | 18 | 20 | 17 | 15 | 14 | 14 | 15 |
| B6. One-time 30 percent nominal depreciation relative to the baseline in 2017 5/ | 17 | 14 | 11 | 9 | 8 | 7 | 3 | 4 |
| Ratio service de la dette/recettes | | | | | | | | |
| Baseline | 39 | 35 | 27 | 22 | 19 | 14 | 5 | 4 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Key variables at their historical averages in 2016-2036 1/ | 39 | 36 | 28 | 24 | 21 | 15 | 2 | -6 |
| A2. New public sector loans on less favorable terms in 2016-2036 2/ | 39 | 35 | 28 | 23 | 19 | 15 | 6 | 6 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Real GDP growth at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 | 39 | 35 | 28 | 23 | 20 | 15 | 5 | 4 |
| B2. Export value growth at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 3/ | 39 | 35 | 28 | 25 | 21 | 16 | 13 | 8 |
| B3. US dollar GDP deflator at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 | 39 | 44 | 40 | 33 | 27 | 21 | 7 | 6 |
| B4. Net non-debt creating flows at historical average minus one standard deviation in 2017-2018 4/ | 39 | 35 | 28 | 23 | 20 | 15 | 8 | 6 |
| B5. Combination of B1-B4 using one-half standard deviation shocks | 39 | 39 | 35 | 31 | 26 | 20 | 17 | 11 |
| B6. One-time 30 percent nominal depreciation relative to the baseline in 2017 5/ | 39 | 48 | 38 | 31 | 26 | 20 | 7 | 6 |
| <i>Memorandum item:</i> | | | | | | | | |
| Grant element assumed on residual financing (i.e., financing required above baseline) 6/ | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 3. Tchad: Cadre de viabilité de la dette du secteur public, Scénario de base, 2016-2036

(en % du PIB, sauf indication contraire)

| | Actuel | | | Moyenne ^{5/} | Ecart type ^{5/} | Estimation | | | | | Projections | | | Moy 2022-36 | |
|---|--------|------|-------|-----------------------|--------------------------|------------|-------|-------|-------|-------|-------------|-------------|-------|-------------|------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Moy 2016-21 | 2026 | | 2036 |
| Dette du secteur public 1/ | 30.3 | 39.1 | 42.4 | | | 47.2 | 42.7 | 38.6 | 33.0 | 29.3 | 25.4 | 36.0 | 19.4 | 15.4 | 18.1 |
| <i>dont : libellée en devises</i> | 21.2 | 29.1 | 25.0 | | | 24.7 | 21.7 | 18.8 | 15.7 | 13.6 | 12.3 | | 11.1 | 9.7 | |
| Variation de la dette du secteur public | 1.6 | 8.7 | 3.4 | | | 4.8 | -4.5 | -4.1 | -5.6 | -3.8 | -3.9 | | -0.5 | -1.2 | |
| Flux générateurs d'endettement identifiés | -0.3 | -1.7 | 5.2 | | | -1.0 | -3.2 | -4.3 | -5.8 | -4.6 | -5.4 | | -1.2 | -2.1 | |
| Déficit primaire | 1.3 | 2.6 | 2.8 | 0.6 | 4.0 | -2.6 | -1.8 | -2.9 | -2.7 | -2.8 | -4.0 | -2.8 | -0.2 | -1.3 | -0.7 |
| Recettes et dons | 20.8 | 18.4 | 12.9 | | | 15.0 | 14.0 | 15.3 | 15.5 | 16.2 | 18.3 | | 16.7 | 19.0 | |
| <i>dont : dons</i> | 2.3 | 2.0 | 3.4 | | | 4.7 | 3.8 | 3.6 | 3.3 | 3.2 | 2.8 | | 2.6 | 2.9 | |
| Dépenses primaires (hors intérêts) | 22.1 | 21.0 | 15.7 | | | 12.3 | 12.2 | 12.4 | 12.9 | 13.4 | 14.3 | | 16.5 | 17.6 | |
| Dynamique automatique de la dette | -1.1 | 0.2 | 3.1 | | | 2.2 | -1.0 | -1.0 | -2.8 | -1.5 | -1.1 | | -0.7 | -0.7 | |
| Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance | 0.9 | -1.5 | -2.6 | | | 4.2 | -1.5 | -1.1 | -2.7 | -1.3 | -1.4 | | -0.7 | -0.7 | |
| <i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i> | 2.5 | 0.5 | -1.9 | | | 2.6 | -1.6 | 0.9 | -0.3 | -0.1 | -0.4 | | -0.2 | -0.2 | |
| <i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i> | -1.6 | -2.1 | -0.7 | | | 1.5 | 0.1 | -1.9 | -2.3 | -1.2 | -1.0 | | -0.6 | -0.5 | |
| Contribution de la dépréciation du taux de change réel | -2.0 | 1.7 | 5.7 | | | -2.0 | 0.4 | 0.1 | -0.2 | -0.2 | 0.3 | | ... | ... | |
| Autres flux générateurs d'endettement identifiés | -0.5 | -4.4 | -0.7 | | | -0.5 | -0.5 | -0.4 | -0.4 | -0.3 | -0.3 | | -0.2 | -0.1 | |
| Produit des privatisations (néгатif) | 0.0 | -4.0 | -0.4 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | |
| Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | |
| Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres) | -0.5 | -0.4 | -0.3 | | | -0.5 | -0.5 | -0.4 | -0.4 | -0.3 | -0.3 | | -0.2 | -0.1 | |
| Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | |
| Résiduel, y compris variations des actifs | 1.9 | 10.4 | -1.9 | | | 5.8 | -1.3 | 0.2 | 0.3 | 0.9 | 1.4 | | 0.7 | 0.9 | |
| Autres indicateurs de viabilité | | | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette du secteur public | ... | ... | 40.6 | | | 44.8 | 39.9 | 35.7 | 30.2 | 26.5 | 22.4 | | 16.1 | 12.6 | |
| <i>dont : libellée en devises</i> | ... | ... | 23.2 | | | 22.3 | 18.9 | 15.9 | 12.9 | 10.8 | 9.3 | | 7.9 | 6.9 | |
| <i>dont : extérieure</i> | ... | ... | 23.2 | | | 22.3 | 18.9 | 15.9 | 12.9 | 10.8 | 9.3 | | 7.9 | 6.9 | |
| VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public) | ... | ... | ... | | | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | ... | ... | |
| Besoin de financement brut 2/ | 3.8 | 8.4 | 7.9 | | | 4.3 | 5.7 | 4.5 | 4.1 | 4.4 | 2.6 | | 4.0 | 2.2 | |
| Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %) | ... | ... | 315.6 | | | 298.9 | 285.0 | 234.1 | 194.5 | 163.0 | 122.5 | | 96.3 | 66.5 | |
| Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %) | ... | ... | 430.1 | | | 433.6 | 390.7 | 305.9 | 245.9 | 202.5 | 144.8 | | 114.4 | 78.4 | |
| <i>dont : extérieure 3/</i> | ... | ... | 245.3 | | | 215.7 | 185.1 | 136.5 | 104.6 | 82.6 | 60.2 | | 55.9 | 43.0 | |
| Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/ | 12.0 | 31.5 | 36.5 | | | 37.9 | 35.7 | 32.1 | 27.5 | 30.3 | 23.3 | | 13.6 | 8.5 | |
| Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/ | 13.5 | 35.3 | 49.7 | | | 54.9 | 48.9 | 41.9 | 34.8 | 37.6 | 27.5 | | 16.1 | 10.0 | |
| Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB | -0.3 | -6.1 | -0.5 | | | -7.5 | 2.8 | 1.2 | 2.9 | 0.9 | -0.1 | | 0.2 | -0.1 | |
| Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires | | | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 5.7 | 7.3 | 1.8 | 4.8 | 4.1 | -3.5 | -0.3 | 4.7 | 6.3 | 3.9 | 3.4 | 2.4 | 2.9 | 3.3 | 3.0 |
| Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage) | 3.3 | 3.6 | 3.3 | 2.1 | 1.2 | 4.7 | 4.3 | 3.8 | 3.4 | 2.9 | 2.3 | 3.6 | 1.3 | 1.2 | 1.3 |
| Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage) | 3.8 | -0.2 | -1.2 | 2.4 | 3.8 | 1.6 | -3.3 | 1.5 | -1.8 | -1.0 | -0.8 | -0.6 | -0.1 | 0.0 | -0.1 |
| Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation) | -9.4 | 8.3 | 21.2 | 3.3 | 14.8 | -7.1 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage) | -2.0 | 3.3 | 3.1 | 1.2 | 3.6 | 0.2 | 5.3 | 0.2 | 3.7 | 3.1 | 3.0 | 2.6 | 2.8 | 3.0 | 2.9 |
| Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %) | -0.8 | -0.5 | -32.1 | -3.2 | 10.2 | -26.8 | 2.4 | 7.4 | 11.3 | 8.0 | 10.6 | 2.1 | 3.4 | 1.2 | 4.2 |
| Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage) | ... | ... | ... | ... | ... | 37.3 | 37.2 | 36.7 | 36.8 | 36.9 | 36.9 | 37.0 | 37.3 | 37.9 | ... |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ La dette publique est celle du Gouvernement Central, en valeur brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. Tchad : Analyse de la sensibilité de la dette publique à des indicateurs clés, 2016-2036

| | Projections | | | | | | | |
|---|-------------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2026 | 2036 |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | |
| Baseline | 45 | 40 | 36 | 30 | 26 | 22 | 16 | 13 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 45 | 39 | 37 | 34 | 32 | 31 | 28 | 22 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013 | 45 | 39 | 35 | 30 | 26 | 23 | 13 | -3 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 45 | 40 | 37 | 32 | 29 | 26 | 25 | 37 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 45 | 39 | 37 | 32 | 29 | 25 | 22 | 22 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 45 | 44 | 44 | 38 | 35 | 31 | 26 | 21 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 45 | 41 | 41 | 36 | 32 | 28 | 23 | 18 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014 | 45 | 49 | 44 | 38 | 34 | 30 | 23 | 19 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014 | 45 | 46 | 42 | 36 | 33 | 29 | 24 | 20 |
| Ratio VA de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 299 | 285 | 234 | 194 | 163 | 122 | 96 | 66 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 299 | 281 | 244 | 220 | 199 | 168 | 168 | 119 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013 | 299 | 277 | 227 | 188 | 158 | 124 | 78 | -16 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 299 | 285 | 237 | 202 | 175 | 139 | 148 | 189 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 299 | 280 | 239 | 202 | 174 | 136 | 129 | 113 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 299 | 309 | 286 | 244 | 212 | 168 | 153 | 111 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 299 | 294 | 268 | 227 | 196 | 153 | 136 | 96 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014 | 299 | 346 | 286 | 241 | 206 | 160 | 139 | 101 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014 | 299 | 327 | 273 | 232 | 200 | 158 | 143 | 105 |
| Ratio service de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 38 | 36 | 32 | 28 | 30 | 23 | 14 | 9 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 38 | 35 | 32 | 28 | 31 | 24 | 15 | 12 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013 | 38 | 37 | 33 | 29 | 32 | 24 | 14 | 5 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 38 | 37 | 34 | 29 | 33 | 25 | 16 | 15 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 38 | 36 | 34 | 29 | 33 | 25 | 15 | 12 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 38 | 37 | 34 | 30 | 33 | 25 | 18 | 13 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 38 | 36 | 33 | 29 | 32 | 25 | 17 | 11 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014 | 38 | 42 | 43 | 37 | 39 | 30 | 17 | 14 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014 | 38 | 37 | 34 | 30 | 32 | 25 | 17 | 12 |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

Déclaration de M. Sembene, Administrateur pour le Tchad
Réunion du Conseil d'administration
11 novembre 2016

Au nom des autorités tchadiennes, je tiens à remercier la direction et les services du FMI du soutien constant et des conseils qu'ils apportent au Tchad en ces temps très difficiles.

La chute abrupte des cours pétroliers depuis 2014 et la détérioration des conditions de sécurité au deuxième semestre de 2015 ont lourdement affecté les perspectives économiques du Tchad. De plus, le pays accueille plus de 750.000 réfugiés venus des pays voisins à cause de l'insécurité croissante, notamment la multiplication des actes terroristes dans la région du Lac Tchad. Les finances publiques sont soumises à d'énormes pressions du fait de ces calamités persistantes, ce qui accroît la vulnérabilité des secteurs privé et financier. Le choc pétrolier s'est intensifié au début-2016 et les autorités ont fait face à cette dégradation de la situation en recourant principalement à des ajustements budgétaires, en l'absence d'une aide financière substantielle de la communauté internationale.

Sur fond d'ajustements exceptionnellement amples et rapides, le programme soutenu par le FMI a été poursuivi sans accroc. Les résultats de la fin- 2015 et de la fin-juin 2016 ont été satisfaisants, et des mesures énergiques ont été prises pour corriger les dérives. Cela étant, les autorités tchadiennes sollicitent l'achèvement des troisième et quatrième revues au titre de l'accord FEC et l'approbation des dérogations s'y rapportant. Le Tchad sollicite en outre une augmentation de l'accès, la prorogation du programme et le rééchelonnement des décaissements.

I. Évolution récente et déroulement du programme appuyé par l'accord FEC

Comme déjà indiqué, la **situation des finances publiques** s'est nettement dégradée en 2016. Les recettes pétrolières ont continué à diminuer et seront, d'après les projections, inférieures de 80 % en 2016 par rapport à 2015, notamment du fait de la chute des cours et de la production. De plus, la cession d'actifs pétroliers a été différée. Facteur aggravant, les recettes non pétrolières ont aussi baissé, à cause de la contraction de l'activité intérieure et de la baisse des exportations. Cette évolution négative des recettes réduit considérablement la marge de manœuvre financière.

Face à cette situation dégradée, le gouvernement tchadien a pris des mesures correctrices énergiques depuis le début de l'année et est passé au système de budget de trésorerie pour restreindre les dépenses. Un **premier budget rectificatif** a été adopté en juin 2016. Au vu de l'aggravation des problèmes de liquidité et du manque de financements extérieurs, les autorités ont pratiqué des coupes claires dans les dépenses dans le cadre d'un plan d'urgence adopté en août 2016.

Ce **plan d'urgence** comprend 16 mesures draconiennes que les autorités ont commencé à mettre en œuvre, en particulier celles qui ont un impact budgétaire immédiat — suppression des bourses d'études, réduction des primes des parlementaires et des hauts fonctionnaires et restructuration de plusieurs organismes publics. Les dépenses essentielles — sécurité, salaires et service de la dette — sont considérées comme prioritaires et les dépenses sociales de lutte contre la pauvreté ont été préservées.

Ces mesures ont été appuyées par la **seconde loi de finances rectificative** qui a été présentée à l'Assemblée nationale au début-novembre 2016. Ce deuxième budget rectificatif présente des hypothèses plus réalistes et fait exclusion du produit exceptionnel de la cession d'actifs pétroliers. Les dépenses ont été réduites de 23 % par rapport à 2015. Les autorités ont en outre élaboré et soumis à l'Assemblée nationale un projet de loi de finances pour 2017 qui repose aussi sur des hypothèses prudentes.

En dépit de tous les efforts d'ajustement déployés depuis le début de l'année, les **arriérés** intérieurs ont légèrement augmenté au premier semestre 2016, après avoir connu une hausse sensible en 2015, à cause de problèmes de liquidité. Comme indiqué dans le rapport des services du FMI, la banque centrale régionale a relevé le plafond de refinancement des banques commerciales tchadiennes et divisé par deux le ratio de réserves obligatoires du système bancaire de la CEMAC. Cela a permis au Tchad d'émettre un montant élevé d'obligations au cours des trois premiers trimestres de l'année. L'accroissement de l'exposition des principaux établissements bancaires à la dette publique et la forte dépendance du secteur privé à l'égard des marchés publics ont accru la vulnérabilité du secteur bancaire. Les créances improductives, en particulier, ont augmenté à 17 % du total brut des crédits bancaires, ce qui a entraîné un repli du crédit au secteur privé.

La mise en œuvre des réformes structurelles a progressé, notamment du fait de la limitation des dépenses financées au titre de procédures budgétaires exceptionnelles, de l'expansion de la base de données sur les entreprises fiscalisées, et de la création au Trésor d'une cellule chargée de la préparation des plans de gestion de la trésorerie. À la suite de la formation du nouveau gouvernement en août 2016, le rapport annuel de gestion de la dette a été finalisé et mis en ligne sur le site du ministère des finances et les procédures de suivi et de déclaration des flux de recettes pétrolières ont été renforcées. Le logiciel de gestion de la paie des fonctionnaires est désormais opérationnel et permet des économies plus importantes que prévu, à la suite de la découverte de travailleurs-fantômes lors de sa mise en service. De plus, un audit comptable et organisationnel du système de paiement des fonctionnaires a été entrepris, et un plan d'action détaillé en vue de sa réforme, établi sur la base de l'audit, sera adopté d'ici à la fin-juin 2017.

L'élaboration du nouveau Plan national de développement (PND), qui détaille la stratégie de diversification économique pour les cinq années à venir est presque achevée. Le projet final a été examiné par toutes les parties prenantes internes lors d'un séminaire les 6-7 octobre 2016

et sera soumis au gouvernement pour adoption avant d'être transmis à l'Assemblée nationale d'ici la fin-novembre 2016. En janvier 2017, le gouvernement tchadien organisera à Paris une table ronde avec l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers, en vue de mobiliser les financements requis pour les volets prioritaires du PND.

Malgré le contexte difficile, le déroulement du programme au titre de l'accord FEC a été pour l'essentiel satisfaisant au cours de la période considérée, car tous les critères de réalisation (CR) ont été respectés, à l'exception du CR périodique relatif à la non-accumulation d'arriérés intérieurs à la fin-décembre 2015 et la fin-juin 2016, en raison des problèmes de liquidité, et du CR continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs à la fin-juin 2016. Comme indiqué plus haut, la mise en œuvre des réformes structurelles faisant l'objet d'un suivi dans le cadre du programme a bien progressé.

Les autorités tchadiennes considèrent qu'il est essentiel de prévenir et de guérir pour stabiliser et revigorer l'économie. Elles mettent donc en œuvre une stratégie globale en vue d'apurer les arriérés existants et d'en empêcher la résurgence, avec l'assistance du FMI, comme expliqué clairement dans le Mémoire de politique économique et financière (MPEF).

Compte tenu du surcroît de besoins de balance de paiements dû à l'aggravation du choc exogène, les autorités sollicitent i) une augmentation de l'accès au titre du programme d'un montant équivalant à 24 % de la quote-part du Tchad, (soit 33,64 millions de DTS ou 28 milliards de FCFA); ii) la prorogation de l'accord jusqu'à la fin-novembre 2017 pour permettre l'achèvement de la sixième revue et le décaissement de la dernière tranche et iii) le rééchelonnement des décaissements.

Le financement reste problématique pour 2016, le montant des crédits obtenus sur le marché régional et auprès de la banque centrale étant proche des limites réglementaires. Dans ces circonstances, le gouvernement tchadien appelle ses partenaires pour le développement à remplir leurs engagements financiers pour cette année. Il y a lieu de souligner qu'au vu de la situation économique et financière critique du Tchad, les autorités espèrent que l'augmentation de l'accès demandé pourra prendre effet cette année, au lieu d'être étalée sur deux ans, afin qu'elles puissent résoudre le grave problème financier auquel le pays est confronté.

II. Programme pour la période à venir

Pour l'avenir, les autorités tchadiennes sont déterminées à relever les défis actuels et améliorer la situation socio-économique de la population. À cet égard, elles continueront à procéder aux ajustements budgétaires nécessaires pour amortir l'effet immédiat de la crise économique et financière, tout en poursuivant la mise en œuvre et en élargissant le champ d'application des réformes structurelles qui visent à améliorer le climat des affaires et à

promouvoir la diversification économique dans le cadre du nouveau Plan national de développement.

Les autorités restent déterminées à assurer le bon déroulement du programme. Il sera cependant de plus en plus difficile d'y parvenir. Étant donné que les perspectives d'évolution des cours du pétrole ne sont pas positives et que la participation du Tchad aux efforts de maintien de la paix dans la région risque de se poursuivre, le gouvernement tchadien s'attend à ce que la situation budgétaire demeure difficile en 2017 et à moyen terme.

La politique budgétaire aura pour but d'assurer la viabilité des finances et de la dette publiques. Le gouvernement tchadien est déterminé à rester sur une trajectoire d'ajustement budgétaire rigoureux dans le contexte du budget 2017. Puisque les mesures d'urgence adoptées en 2016 prendront pleinement effet en 2017, les autorités pensent qu'il sera possible de limiter le déficit budgétaire à 3,6 % du PIB non pétrolier. Elles comptent affecter toutes les ressources additionnelles non budgétisées à la réduction de l'encours des arriérés et l'accroissement de l'enveloppe des dépenses. Les autorités continueront à s'abstenir de contracter de nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels. Elles soulignent cependant qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des financements concessionnels et souhaitent que le FMI continue à les aider dans leurs efforts de mobilisation de crédits supplémentaires, en tant que de besoin.

Au vu de la diminution des recettes pétrolières, les autorités redoubleront d'efforts pour mobiliser davantage de recettes intérieures non pétrolières. En particulier, avec l'aide du FMI, elles continueront à renforcer l'administration fiscal-douanière et à réformer la fiscalité de manière à élargir l'assiette de l'impôt, notamment en supprimant les exonérations fiscales et douanières injustifiées et en réformant la TVA. Un audit des exonérations, financé par l'Union européenne, a débuté en octobre 2016 et servira de base à la définition de mesures de réformes spécifiques.

Les autorités s'attacheront à poursuivre les **réformes structurelles** déjà engagées dans le cadre du programme en cours et à promouvoir la diversification de l'économie, conformément aux recommandations des rapports d'assistance technique. Les réformes administratives, visant notamment à accroître la transparence du secteur pétrolier seront poursuivies dans le cadre du Plan d'action pour la modernisation des finances publiques (PAMFIP) de 2005, tandis que la stratégie de diversification suivra les recommandations du nouveau Plan national de développement quinquennal. Les autorités entendent poursuivre une étroite collaboration collective avec tous les partenaires pour le développement pour assurer la bonne application des réformes.

En ce qui concerne spécifiquement le secteur pétrolier, les autorités tchadiennes sont tout à fait déterminées à préserver la conformité aux règles de l'ITIE et facilitent actuellement le travail du Comité national de l'ITIE en vue de la publication des rapports pour 2014 et 2015.

Pour ce qui est de la gestion des finances publiques, les autorités continuent à œuvrer à l'amélioration de la chaîne des dépenses et du système de budget de trésorerie, comme indiqué dans le MPEF. En particulier, les efforts visant à réduire peu à peu le recours aux procédures d'urgence pour les dépenses seront poursuivis, de même que l'élaboration d'un budget de programme à moyen terme. S'agissant de la gestion de la dette, les autorités se baseront sur les recommandations de la récente mission d'assistance technique du FMI pour élaborer une stratégie à moyen terme de gestion de la dette.

III. Conclusion

En conclusion, en dépit d'une conjoncture mondiale et régionale très difficile, les autorités tchadiennes sont parvenues à maintenir dans la voie tracée le programme soutenu par la FEC, grâce à un ajustement budgétaire énergique et à la poursuite du programme de réformes structurelles. Au vu des mesures prises pour remédier aux arriérés de paiement de la dette qui sont apparus au cours de la période sous revue et de la ferme détermination des autorités à mener à bien le programme, elles sollicitent l'achèvement des troisième et quatrième revues au titre de l'accord FEC, l'approbation des dérogations y relatives, ainsi que l'augmentation de l'accès, la prorogation du programme et le rééchelonnement des décaissements. Je vous serais obligé de donner une issue favorable aux demandes des autorités tchadiennes.

En outre, compte tenu de la dégradation des perspectives économiques à moyen terme du Tchad et aux risques significatifs pesant sur son avenir économique, les autorités appellent leurs partenaires pour le développement à leur apporter une assistance fort nécessaire dans leurs efforts pour répondre aux besoins de balance des paiements et poursuivre sans heurt la mise en œuvre de leur programme économique.